



Chroniques Monistroliennes

2023
n°49
20€

Bulletin de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire

CONCOURS DE PÊCHE DE MONISTROL - GOURNIER



Mais aussi :

- > Les Miramand, une dynastie de « serruriers »
- > Béates et maisons d'assemblée à Monistrol-sur-Loire
- > Les chemins de traverse du Prévescal
- > Mines de fer de Nave et Navogne

- > Les trente ans du groupe folklorique « Lous Pastourios »
- > Le lavoir du Prévescal
- > Souvenirs d'une jeune fille de 15 ans en 1961 chez Martouret
- > Couleurs d'automne
- > Au bord d'une route des bornes qui traversent les siècles
- > Le coffre reliquaire de Saint Marcellin...

site internet: www.shmonistrol.fr

Directrice de la publication : Madeleine MORET

N° ISSN 0761 - 7011

site internet : www.shmonistrol.fr

Impression «Déposé par Éole» - 43200 GRAZAC

SOMMAIRE

- > **Mot de la Présidente** p.3
- > **Camille THIRY**, Les couleurs de l'automne p.5
- > **Madeleine MORET**, Le coffre reliquaire de Saint Marcellin p.13
- > **Madeleine MORET**, Les Miramand, une dynastie de «serruriers» p.18
- > **Michel CROM**, La croix de la Mission de Montfaucon-en-Velay et les Miramand p.24
- > **Richard CRESPI**, Béates et maisons d'assemblée à Monistrol-sur-Loire p.28
- > **Jean-Marc GRENOUILLET**, Énigmatiques pierres gravées à La Chapelle d'Aurec p.52
- > **Madeleine MORET**, Les chemins de traverse du Prévescal p.58
- > **Yves CHAVENT**, Au bord d'une route des bornes qui traversent les siècles p.61
- > **Yves THEILLÈRE**, Mines de fer de Nave et Navogne p.68
- > **Richard CRESPI**, 1923, l'Écho paroissial de Monistrol défend le droit de vote pour les femmes ! p.76
- > **Jean-Pierre CIZERON**, Concours de pêche de Monistrol-Gournier p.79
- > **Richard CRESPI**, Le lavoir du Prévescal p.83
- > **Richard CRESPI**, 1958, Monistrol, la ville la plus civique de France, enfin presque ! p.88
- > Une jeune fille de quinze ans en 1961 chez Martouret (Souvenirs recueillis par **Madeleine Moret**) p.98
- > **Marcelle LAURENSON**, Les trente ans du groupe folklorique «Lous Pastourios» p.101

Photo de couverture : Léon Leponce - Archives municipales de Saint-Étienne

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nous fêtons cet automne 2023 un anniversaire !

La Société d'Histoire de Monistrol a le « bel âge » de quarante ans !

L'acte de naissance

À la fin de l'été 1983, Christian Lauranson-Rosaz, Jean-Claude Walter et Philippe Moret ont bâti les fondements d'une association dont les membres se consacreraient à l'étude et à la promotion de l'histoire de notre cité et de son patrimoine. Aussitôt évoqué, le beau projet est aussitôt lancé. Des statuts sont élaborés avec Paul Bonche qui devient le premier président de la toute nouvelle Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire. Et la première assemblée générale se tient le 31 octobre 1983. Un cachet se réappropriant les armes de Monistrol est dessiné en le nourrissant d'un livre ouvert et devient notre logo.

Mais vite au travail et le premier vœu des fondateurs est de faire paraître un Bulletin de la Société, une parution trimestrielle d'une vingtaine de pages dont le tirage sur des photocopies balbutiantes sera souvent mal encré : le n°1 est daté d'octobre 1983.

La cadence des parutions va évoluer au fil des décennies en fonction des disponibilités de ses responsables... On est passé d'un bulletin trimestriel à une revue annuelle plus fournie. Depuis les disparitions de Philippe Moret et de Christian Lauranson-Rosaz, c'est « quand nous pouvons » !

Aujourd'hui, en 2023, ces quarante ans, pour vous lecteur, sont sans doute le signe d'un bel ancrage dans la vie monistrolienne, pour moi c'est un long bail avec l'histoire de cette ville que j'aime et que je crois connaître toujours un peu mieux, des connaissances que je voudrais faire partager... Aussi, avec mes amis de la Société d'Histoire, nous vous proposons enfin, après la perturbation de la dernière pandémie, cette Chronique n°49.

Nous vous y offrons la surprise de certains sujets, la découverte de recherches nouvelles, ou des questions d'histoire locale revisitées, en tout cas des articles toujours portés par des passionnés.

Voici la Chronique 49 entre vos mains

Grâce à Camille et comme il se doit la revue s'ouvre sur les couleurs d'automne. Promenez-vous ensuite au gré des histoires variées que nous dévoilons.

Quant à nous, à la Société d'Histoire, en hiver, chacun travaillera à ses projets, à ses recherches pour préparer de nouvelles conversations avec vous.

Madeleine MORET

Présidente de la Société d'Histoire de Monistrol-sur-Loire

LES COULEURS DE L'AUTOMNE

Textes : Camille THIRY

Relecture : Max Blache et Antoinette Touilloux

Photos : Dominique SABOT

Fin d'été 2022

*Les feuilles d'automne
Emportées par le vent
En ronde monotone
Tombent en tourbillonant*



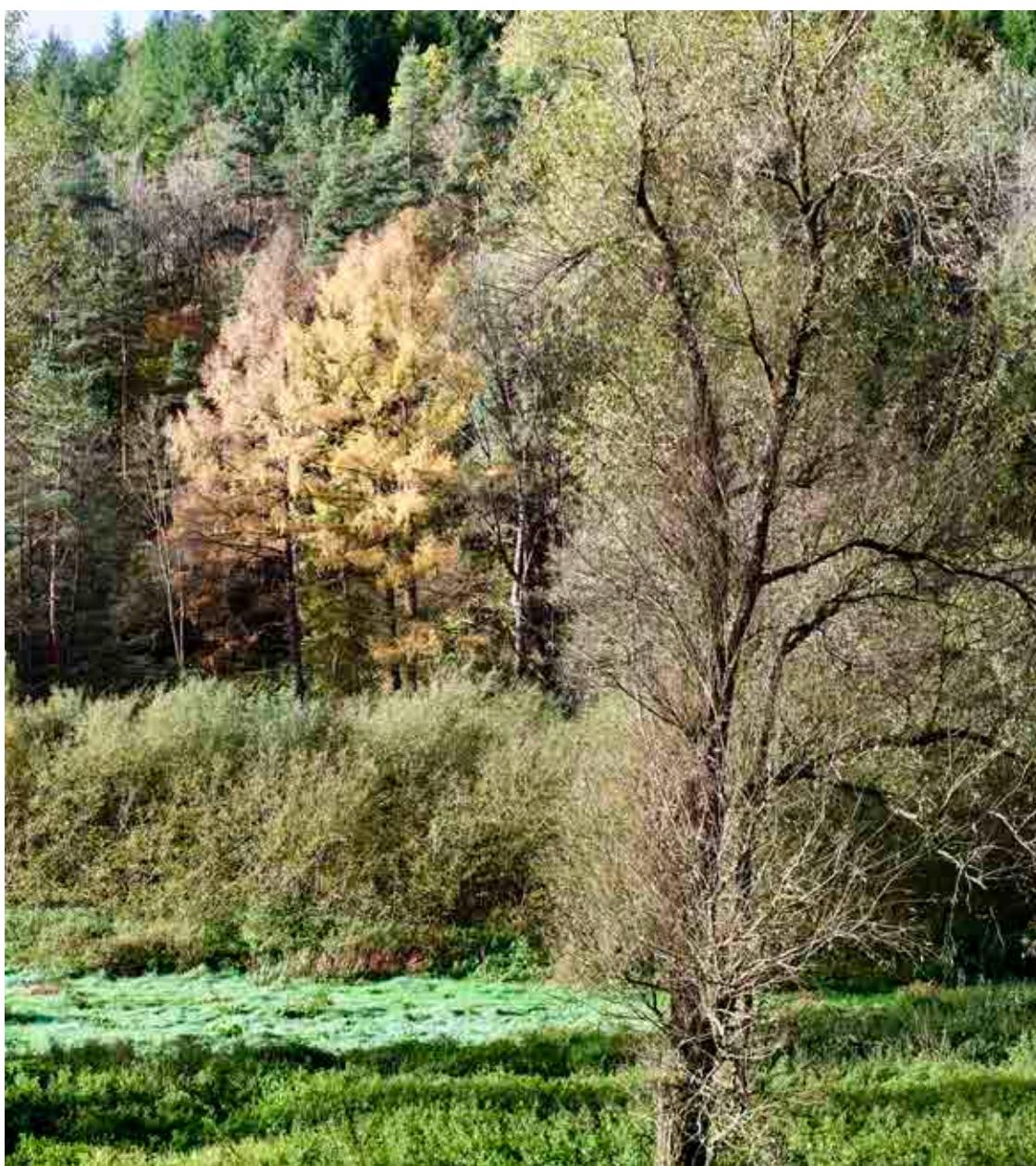
Monotone la ronde des feuilles ? En ce début d'automne, les bourrasques tellement violentes les ont arrachées des branches des arbustes et beaucoup d'arbres à feuillage caduque ont été dépouillés de leur parure chatoyante. Les amoureux de l'automne n'ont pu profiter des couleurs éclatantes des jardins et des allées de Monistrol.

Ce sont les arbres les plus colorés qui paient le plus lourd tribut, certains érables d'ornement, les fusains et le liquidambar. Les autres restent d'un vert un peu terne, un vert inhabituel.

Le réchauffement climatique rend les arbres fous

S'il est normal que les arbustes perdent leurs feuilles colorées, ce qui l'est moins, c'est que le vent les fasse tomber encore vertes. Car l'arbre «sait» à quel moment il doit se séparer de ses feuilles et les inviter à tomber. D'ailleurs, en cette fin d'octobre, les arbres ont perdu la tête. L'horloge interne qui leur indique quand commencer le travail de stockage de réserve pour passer l'hiver confortablement, comme le font les marmottes et les écureuils, est complètement déboussolée.

Certains ont déjà perdu toutes leurs feuilles. D'autres hésitent encore à changer de couleurs.



Pendant l'été, la chlorophylle, pigment vert, joue à plein.

Cet été, à cause de la canicule et du manque d'eau, les arbres, pour éviter l'évaporation, ont largué sciemment une partie de leur feuillage.

C'est pourtant dans les feuilles vertes qu'ils fabriquent eux-mêmes leur nourriture en utilisant l'énergie du soleil captée par la chlorophylle. Pas besoin de les «sermonner» pour leur demander d'être sobres ! Ils utilisent uniquement le gaz carbonique de l'atmosphère et l'eau puisée dans le sol qu'ils transforment en oxygène et en sucres.

Ces sucres sont les constituants élémentaires des glucides, des lipides, des protides et de l'ADN .

Au début de l'automne, la chlorophylle décline

Le vert de la chlorophylle des feuilles qui sont restées sur l'arbre (heureusement, elles sont encore nombreuses) cache, tout le printemps et tout l'été, les autres pigments qui ne se révèlent qu'en automne selon les théories classiques. Les arbres « déclinent» de prendre leurs quartiers d'hiver après avoir stocké toutes leurs réserves dans le tronc. C'est plus la diminution de la lumière et non le froid qui déclenche le mécanisme.

Les jours raccourcissent, les arbres reçoivent moins de lumière du soleil et ralentissent la photosynthèse.



L'orange et le jaune se démasquent

Petit à petit, la chlorophylle disparaît et des couleurs plus chaudes apparaissent . Le pigment jaune appelé xanthophylle, celui du maïs et du jaune d'oeuf et le pigment orange appelé carotène, celui de la carotte sont des pigments déjà présents dans les feuilles.



Le rouge apparaît

Ce pigment appelé anthocyane est celui des mûres, des myrtilles et des aubergines. Il est fabriqué en automne. À quoi peut-il servir puisque la feuille va bientôt mourir?

L'érythrine du Japon, vieil habitué des jardins de Monistrol, a eu de la chance. Il a échappé à la violence du vent.

Le liquidambar, plus récent dans nos jardins, n'a pas résisté aux bourrasques. Il fait triste figure, privé prématûrement de son éblouissante parure. Seuls ses fruits secs, sont restés suspendus aux branches.

Liquidambar: quel drôle de nom pour un arbre que tout le monde prend pour un érable.

Il est originaire d'Amérique du Nord. Son nom vient de l'espagnol «liquido», liquide et «ambar», ambre. Sa résine, jaune comme l'ambre a été le chewing gum des indiens Cherokees.

Ses fruits, petites boules hérisées, se rapprochent plus de ceux du platane que de ceux des érables.

Quand aux fruits des érables: érable du Japon, érable plane ou sycomore... ils ressemblent à des ailes que, petits, vous lanciez, peut-être, dans le ciel pour en faire des hélicoptères ou que vous mettiez sur votre nez en guise de binocles.

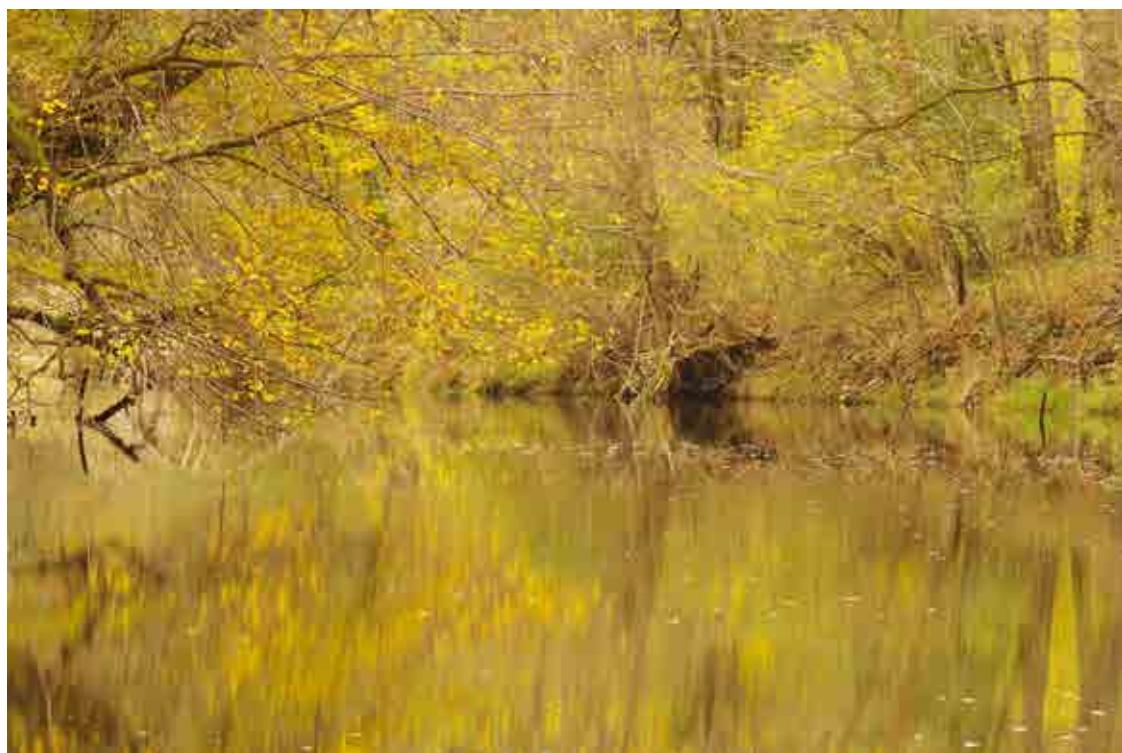


En novembre, alors qu'on ne l'attendait plus, le feu d'artifice automnal éclate.

Dans les jardins de la Rivoire.



Au fil de l'eau



Est-ce pour nous rendre moins nostalgiques ? Y a-t-il une raison ?

Marc André Sélosse propose une explication : **les tannins !!!**

Ké zaco ?

Les chimistes selon lui, n'ont pas accordé la place qu'elles méritent aux plantes et ont toujours privilégié les animaux. Tout le monde a appris la classification **lipides-protides-glucides**. Mais on a oublié certains composés phénoliques (extrêmement nombreux) qui n'existent que dans les plantes et qui méritent une mention spéciale : ce sont ces fameux **tannins**. Ils sont responsables des odeurs agréables ou désagréables, des saveurs, de l'amertume, de l'astringence et... des **couleurs** qui illuminent l'automne. Les pigments tels que les xanthophylles (jaune) et les anthocyanes (rouge) sont... des **tannins**. Le saviez-vous ? Pour moi, les tannins évoquaient, avant d'avoir lu Sélosse, plutôt la couleur brune du brou de noix ou l'astringence d'un vin...

Les tannins ont des propriétés étonnantes, par exemple, ils protègent à l'automne les feuilles des arbres de la lumière et des prédateurs.



Tant que les feuilles restent vertes, la chlorophylle absorbent le rayonnement solaire pour le convertir en énergie chimique. En automne, la chlorophylle disparaît et les feuilles «brûleraient» sans les pigments jaunes (les tannins) qui les protègent à la manière d'une crème solaire.

Ex : le feuillage du petit hêtre abrité du soleil par les grands chênes reste d'un vert clair plus longtemps que celui qui est en pleine lumière.

Les tannins sont aussi des repousseurs d'insectes. À l'automne, des pucerons pondent leurs œufs dans les tissus végétaux qui seront des bourgeons... Rebutés par les couleurs jaune et rouge, les insectes évitent les arbres colorés.

Mars 2023

*Les feuilles mortes se ramassent à la pelle ...
Les souvenirs et les regrets aussi.*



L'hiver se termine. Des jours très froids ont succédé à des jours d'été. La neige peu abondante s'est attardée longtemps ou a fondu immédiatement. Toutes ces bizarries nous posent beaucoup de questions.

Peut-on imaginer que le cycle harmonieux des 4 saisons ne devienne plus qu'une succession d'événements imprévisibles et inquiétants ?

Mars qui rit malgré les averses, prépare-t-il encore en secret le printemps ?

LE COFFRE RELIQUAIRE DE SAINT MARCELLIN

Madeleine MORET

La châsse de saint Marcellin est un objet d'art du patrimoine monistrolien de la fin du XVI^e siècle classé monument historique.¹

Sa destinée mouvementée commence avec les circonstances de sa fabrication.

À la fin du XVI^e siècle, des ossements de saint Marcellin, reliques du saint patron de Monistrol étaient pieusement conservés dans l'église paroissiale, le crâne dans un buste-reliquaire et les autres os dans une «caisse» ou châsse, tous deux en argent² ou en bois plaqué d'argent.

Mais pendant les guerres de religion, lors d'une expédition huguenote contre Monistrol, en 1567, la troupe d'un fameux capitaine Rignard réussit à s'emparer de ces objets précieux pourtant cachés dans un jardin où ils avaient été enterrés. La tradition rapporte que c'est sur les prières convaincantes de la demoiselle de Chantemule qui arrêta le cheval du capitaine au gué de Brunelles, que celui-ci abandonna les reliques dans son tablier de soie verte et disparut avec les plaques d'argent tant convoitées. La tranquillité recouvrée, autour de 1600, les Monistroliens purent replacer le crâne dans un nouveau «chef» en argent, et les autres ossements, cette fois, dans une «caisse» en bois doré. C'est celle qui a traversé chaotiquement les siècles jusqu'à nous.



*La châsse de Saint Marcellin
vue de face*
L = 780 cm, l = 420 cm, b = 580 cm
(cliché Bernard Galland)

En effet, elle sera elle aussi cachée par des fidèles. Ainsi, en témoigne sous la Révolution ce procès-verbal de l'administration municipale du 4 juin 1796 : «*Ce jourd'hui seize prairial an 4 de la république française une et indivisible sur l'heure de sept heures du soir dans la maison commune au lieu accoutumé où nous tenons nos séances, Nous Étienne Coffy agent municipal assisté du citoyen Miramand adjoint de ladite commune à fins de faire cesser les réclamations de la majeure partie des habitans de ladite commune pour nous engager à faire rentrer à notre disposition et*

¹ *Classement par arrêté du 17 mars 1955.*

² Abbé C. MOURIER, *Notice sur les reliques de saint Marcellin, Saint-Étienne*, 1907.

comme bien appartenant à la commune, une caisse dite de S. Marcellin, quon nous a dit être très précieuse soit par sa construction soit par les matières qui la décorent, et demeurant l'aveu fait par Marguerite Faure... qu'elle avait été dépositaire de ladite caisse, avons fait appeler ladite Marguerite Faure pour l'engager à nous faire la remise de ladite caisse...³. Mais Marguerite Faure sut garder le secret de la cache mystérieuse. C'est Basile Manaud, devenu maire de Monistrol sous l'Empire, qui l'aurait « conservée dans les temps de la persécution ».

La châsse ne retrouva une place dans l'église à peine reconstruite qu'en août 1809 grâce aux démarches et aux soins du curé La Bruyère. Ce sera confirmé le 10 mai 1827, quand le nouvel évêque du Puy Mgr de Bonald, lors de sa visite pastorale, authentifiera « ladite relique » et sa réinstallation à la vue des fidèles en scellant de son sceau les reliquaires.

Un siècle plus tard, en 1906, dans un climat de passions politiques, au moment des inventaires demandés par la loi de séparation de l'Église et de l'État, la châsse comme le buste seront vidés de leurs reliques par M. le curé Sabatier, « obéissant à des ordres supérieurs » dans la crainte d'une profanation. Et transportées « en lieu sûr », à la cure, elles y furent abritées jusqu'en 1922. C'est alors qu'après authentification par Mgr Boutry, elles sont revenues dans l'église le 2 octobre 1922. Elles sont toutes désormais déposées dans le reliquaire de marbre qui leur est consacré sur l'autel de saint Marcellin.⁴

Les reliquaires historiques dépossédés de leur fonction cultuelle furent conservés respectueusement pendant près d'un siècle dans la sacristie de l'église. C'est là que le service de la conservation des objets d'art du département de la Haute-Loire les a, dès 1955, inventoriés et a assuré leur protection en les classant. La châsse fut aussitôt reconnue pour la qualité de son décor en « bois sculpté et doré » et « sa serrure en métal forgé et ouvrage » datant de la fin du XVI^e siècle ou début du XVII^e siècle, le buste reliquaire en bois doré du XIX^e siècle fut inscrit par la suite.

Les travaux de rénovation de l'intérieur de l'église des années 2000 les exilèrent au château de Monistrol. C'est là qu'ils sont maintenant exposés et que le public peut les admirer.

La châsse et sa grille

Une fois posées l'histoire et la charge religieuse et spirituelle de ces objets, nous allons nous intéresser ici à la description du reliquaire le plus ancien, ce coffre dit « châsse de saint Marcellin », pièce remarquable du patrimoine de Monistrol.

Ce coffre en bois, s'il n'est pas plaqué d'argent, est « façonné et doré » avec art et sculpté de plusieurs têtes d'angelots et des silhouettes de deux évêques.

Très expressives dans le goût maniériste, les petites têtes d'anges ailées attirent l'attention, disposées comme dans une ronde sur la longue face-avant de la caisse, sur un fond de guirlandes de gui. Sur les à-plats des petits côtés, les deux évêques, figurés en léger relief bénissant d'une main et tenant leur crosse de l'autre, sans autre attribut particulier, sont probablement saint Marcellin et un saint Georges, mythique premier évêque du Puy. Les pans du couvercle



L'évêque du côté gauche
(cliché Lucien Soyere)



L'évêque du côté droit
(cliché Lucien Soyere)

³ ADHL, 1Q 123, *Procès verbal de l'administration municipale de Monistrol, 16 prairial an 4* (4 juin 1796)

⁴ *Echo Paroissial de Monistrol-sur-Loire*, n° 121, novembre 1922..

en forme de toit sont, eux, travaillés de motifs géométriques d'un style différent.

Si nous examinons plus précisément la face principale de la châsse, nous voyons que son décor de putti s'ordonne élégamment et très intentionnellement autour d'un élément central de ferronnerie. C'est une très petite grille en fer forgé qui recouvre l'ouverture ménagée dans le panneau de bois pour permettre aux fidèles d'apercevoir, à travers ses jours, les reliques qu'ils venaient vénérer ou invoquer... A une époque où on ne disposait pas facilement d'un vitrage, on a utilisé une grille cadenassée qui sécurisait et protégeait les reliques tout en les laissant entrevoir, cela dans une scénographie où des angelots sculptés jouaient à la fois aux guides et aux gardiens.

Ceux qui font les guides viennent symboliquement des quatre coins du panneau et leur position comme leur regard ont été choisis et conçus pour orienter avec insistance le pèlerin vers la grille.

Les deux gardiens principaux sont au centre, l'un au-dessus de l'autre, de part et d'autre de la grille.



*Zoom sur la face principale de la châsse, la grille et les angelots
(cliché Bernard Galland)*



*Le regard de l'ange qui est en bas à gauche
(cliché Bernard Galland)*

Celui du haut a les ailes déployées et le regard qui attire sur ce point de vue des reliques sacrées. Celui du bas a les ailes abaissées et les yeux ouverts de contentement après la contemplation des reliques devant lesquelles on a pu prier. Aux angles, d'autres anges gardiens veillent.

Observons la grille dont on vient de comprendre la fonction. Appliquée sur l'ouverture faite au centre de la face du coffre, elle mesure 8 sur 15 centimètres.

Sur le côté droit, une charnière, dont le pivot s'ancre dans le bois du panneau, nous indique que la grille s'ouvriraient de l'extérieur en tournant sur ce gond.

Sur le côté gauche, la plaque de métal un peu aplatie est en léger débord du montant, et présente un contour en accolade qui permet de la saisir. Elle a été fendue sur quelques millimètres pour laisser le passage à la fiche du petit anneau forgé devant servir d'accroche pour un cadenas qui assure la fermeture.

On sait qu'au faubourg de Monistrol vers le Piat et au Monteil, la serrurerie est la grande spécialité artisanale de Monistrol aux XVI^e- XVII^e et au XVIII^e siècles, avant l'industrialisation.

Dans l'élan de dévotion collective pour réaliser cette nouvelle châsse que l'on voulut remarquable à Monistrol pour remplacer les pertes sacrilèges du temps des troubles, cette grille miniature ne peut être que l'œuvre, disons plutôt le chef-d'œuvre d'un serrurier de Monistrol.

De par leurs dimensions, ces barreaux ont été forgés, travaillés comme des maillons d'orfèvre. Si l'apparence est celle d'un fin quadrillage, on observe que chaque barreau vertical est à double face ce qui lui donne en fait une certaine épaisseur (6 mm) gage de solidité.

C'est bien devant ce maillage que tant de visages anxieux, éplorés ou reconnaissants se sont pressés au cours des siècles pour invoquer saint Marcellin. Un très petit morceau de ruban frappé d'un sceau y est resté attaché, trace d'un des contrôles que les évêques étaient tenus de faire lors de

leurs visites pastorales, gage d'authentification des reliques.

Cette sorte d'étiquette appelée justement l'«authentique» devait accompagner les ossements à l'intérieur du reliquaire mais pouvait aussi sceller le reliquaire lui-même et confortait dans la croyance au pouvoir surnaturel du contenu de la châsse. Ici, nous avons la chance de pouvoir encore lire la partie gauche conservée de ce sceau. Il s'agit des armoiries de Mgr de Bonald, évêque du Puy de 1823 à 1839 apposées à l'occasion de sa visite pastorale à Monistrol le 10 mai 1827 quand il ajouta au procès-verbal de 1812 du curé La Bruyère, établissant l'authenticité des reliques, quelques lignes de «reconnaissance et d'approbation». Cette caution majeure, au blason du premier prélat revenu se pencher sur les reliques de saint Marcellin après la Révolution, est donc toujours visible.

Et le cadenas?

Il est minuscule, en forme de cœur de 3 sur 2,5 centimètres, des dimensions bien proportionnées à celles de la grille dont il est inséparable puisque sa clé a disparu depuis longtemps.

Nous admirons d'abord cette forme de cœur pour son élégance, mais ne croyez pas qu'elle soit rare. Ce dessin est présent à Monistrol au XVII^e siècle comme nous l'apprend l'inventaire après décès du marchand-serrurier Civier, où des cadenas de ce modèle sont mentionnés dans l'état du stock de son arrière-boutique. Le notaire M^e Basset a enregistré le 4 juin 1693⁵ que «dans un petit cabinet du second étage de la dite maison a été trouvé une demi-douzaine de petits cadenas à cœur».

Après le temps des verrous et des targettes, au sortir du Moyen Âge les cadenas apparaissent et se généralisent dès le XVI^e siècle, les premiers en boule, puis sous une grande diversité de formes, en triangle, en cœur, en carré ou en cylindre.

Mais ici c'est la taille miniature de notre fermeo en cœur qui est remarquable si l'on songe à l'exploit de sa fabrication. Élégant aussi un décor que l'on devine pourtant à peine. Avec le temps,



Le ruban avec les restes du sceau de Mgr de Bonald (cliché Bernard Galland)



Armoiries de Mgr de Bonald



Le cadenas (cliché Lucien Soyer)

⁵ ADHL, 1Q 123, *Minutes de M^e Basset*, 3 E 173/28.

la surface du cadenas attaquée par plusieurs points d'oxydation, a perdu son poli. A la loupe on distingue pourtant encore les traces d'un nom et d'un décor gravés. Le nom s'inscrit à l'horizontale, dans la partie la plus large, au-dessus du trou de serrure. Le décor très effacé semble n'avoir occupé que la partie basse du cœur dont le contour est souligné par une délicate ligne de feuillage, la pointe elle-même très rétrécie accueillant une fleur ou un motif végétal.

Un cadenas signé, cela pourrait nous révéler un de ces artisans serruriers assez reconnus pour œuvrer sur ce meuble reliquaire et, peut-on l'espérer, confirmer une date.

Si l'on considère aussi bien l'histoire des reliques de saint Marcellin que le style du décor ouvragé du coffre, les historiens et conservateurs du patrimoine s'entendent sur une datation de la toute fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e, en tout cas avant 1626, date de référence avec le premier texte où la châsse en bois doré est citée. Il s'agit du compte-rendu de la visite pastorale faite à Monistrol par l'évêque du Puy Just de Serres, le 29 septembre 1626, conservé aux archives départementales de la Loire, où l'on peut lire : «*De plus nous a été exhibé un grand coffre de bois façonné et doré dans lequel on voyait la plus grande partie des ossements du dit saint Marcellin*».

Une information précieuse s'est glissée dans un autre compte-rendu de visite pastorale, *l'Ordonnance pour l'église collégiale et paroissiale de Saint Marcellin de Monistrol du 12 mai 1644*⁶ édictée par Mgr de Maupas à la fin de sa visite à Monistrol pour améliorer l'état de l'église et y corriger plusieurs défauts. Une des premières décisions prises et publiées par le prélat est que «*dans la châsse où reposent les reliques ou ossements de Saint Marcellin, y seront mis deux cadenas différents, outre la serrure qui y est à présent, et que des (trois) clefs, l'une sera gardée par le sacristain, l'autre par le syndic dudit chapitre et la troisième par le plus ancien chanoine*».

Il y a donc eu une première formule de fermeture à clé forgée au tout début du siècle pour la mise en sécurité des reliques à peine installées dans ce coffre. On y voit encore une entrée de serrure sur la dernière moulure sous le couvercle. Puis après qu'en 1644 Mgr de Maupas l'ait jugée insuffisante et exigé qu'on ajoute deux cadenas, ceux-ci semblent plutôt destinés au verrouillage de la grille. Le syndic du chapitre eut la charge de les faire réaliser mais nous ne savons rien de sa diligence à faire exécuter ces commandes. De ces trois «serrures», seul un cadenas est parvenu jusqu'à nous, ce petit cadenas en cœur. L'objet lui-même peut-il nous en dire encore un peu plus grâce au mot gravé qu'il porte ?

En fait on lit à peine *She* puis *u* ou *n* et la suite des lettres se perd.⁷

Ces trois ou quatre premières lettres au tracé datable des environs de 1700, ne nous ont pas permis la lecture d'un nom. Le cadenas garde le mystère d'un nom indéchiffré qui pouvait être celui de l'artisan ou celui d'un commanditaire, on ne sait. Avis à des déchiffreurs plus heureux !

Ces pièces de fer forgé miniatures, ont donc deux datations différentes, la grille attribuée aux années autour de 1600 et le cadenas conservé relevant de la fin de ce même XVII^e siècle. Dès lors indissolublement liées, ces œuvres dues à l'habileté des serruriers d'art de Monistrol au Grand Siècle, sont les plus anciens ouvrages de «serrurerie» monistrolienne existants de nos jours.

Le défi technique de leur réalisation à la forge allié à leur place dans le domaine de la dévotion religieuse locale inspire le respect. Les Monistroliens peuvent s'enorgueillir de ces fleurons de leur petit patrimoine, rares ils sont précieux. Nos regards plus attentifs feront désormais sortir de l'oubli la maîtrise de ces serruriers d'il y a près de quatre siècles.

⁶ En copie dans les manuscrits de l'Abbé Fraisse (*collection particulière*).

⁷ Suivant la lecture sur photographie proposée par Martin de Framond.

LES MIRAMAND, UNE DYNASTIE DE SERRURIERS

Madeleine MORET

Le terme de serrurier désignait, avant l'industrialisation, l'artisan du fer forgé qui faisait différentes serrures mais était aussi spécialisé dans la ferronnerie de clôture, réalisant toutes sortes de grilles, rambardes et ferrures.

Trois générations de Miramand passés maîtres en cet art de la serrurerie, ont œuvré au renom de Monistrol. Nous pouvons suivre leur généalogie mais aussi les associer à quelques œuvres remarquables de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Si leur vie de citoyens engagés dans la traversée de la Révolution n'est pas passée inaperçue, nous les retrouvons, toujours reconnus pour leur talent, exécuter encore des commandes sous l'Empire et la Restauration. Ainsi grâce à des documents inédits nous les rencontrerons, dans l'étude suivante, sur un chantier à Montfaucon en 1823.

Nous proposons ici une présentation des travaux connus jusqu'ici de ces artisans, accompagnée d'un arbre généalogique succinct qui nous servira de référence.

Pierre MIRAMAND

16 septembre 1717 - 15 décembre 1794

Maître serrurier

Pierre MIRAMAND dit «père»

12 mai 1742 - 22 octobre 1824

Serrurier graveur

Pierre MIRAMAND dit «l'amiral»

22 août 1746 - 20 mars 1807

Serrurier «artiste forger»

Pierre l'ayné

1764 -

Serrurier

Christophe le cadet dit « Javogue »

31 mars 1768 -

Serrurier

Pierre le cadet

1772 -

Serrurier

La première œuvre qui nous soit parvenue signée par un Miramand est le cadenas d'Armand de Béget. C'est un petit «fermoir de sûreté» de forme arrondie qui mesure H: 6,2 cm ; La: 3,8 cm ; ép.: 2 cm. On pourrait dire que ce cadenas est parlant, car il porte élégamment gravées sur une face les armes de son commanditaire et sur l'autre la signature de l'artiste. Chacune de ces informations gravées est précieuse.

Sur sa face principale sont finement gravées au burin les armes des Béget, *d'azur au dauphin pâmé d'argent accompagné de trois étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe, surmontées du chapeau de chanoine avec cordons à trois bouppes de chaque côté*. Et au revers, on trouve dans une gravure appuyée non seulement le nom de l'artiste, mais sa ville et la date :



Cadenas d'Armand de Béget,
l'avers gravé à ses armes,
Musée Crozatier
(cliché Bernard Galland)

**Pierre Mira
mand Layné
à Monistrol
1768**

Cadenas d'Armand de Béget, le revers portant la signature gravée de «Pierre Miramand l'ayné», Musée Crozatier (cliché Bernard Galland)

Nous pouvons lire que ce cadenas a appartenu à l'abbé Armand de Béget, chanoine de la cathédrale du Puy. Ce personnage important, fils de Marcellin de Béget, seigneur du Flachat à Monistrol, devenu doyen du chapitre de la cathédrale, connaissait assez la réputation de l'artisan monistrolien **Pierre Miramand, premier du nom**, pour lui faire la commande d'un élégant cadenas en fer forgé à ses armes.

Ses fils Pierre et Christophe Miramand ont suivi les traces du père et travaillé en atelier avec lui pour les travaux importants des années 1780. Ils sont alors tous trois actifs comme «serruriers», et taxés à l'impôt dit du 20^{ème} d'industrie.

La rampe en fer forgé du grand escalier du château des évêques de Monistrol a été réalisée par les Miramand à la demande de Monseigneur de Galard autour de 1780. La qualité artistique des rosaces en tôle dorée et des panneaux d'entrelacs de ferronnerie qu'elles ponctuent sur huit volées, a assuré la publicité des artisans. S'il y eut une signature, elle n'a pas été retrouvée. Il est vrai que plusieurs rosaces originales ont disparu, que certains éléments ont été déclarés volés sous la Révolution, et que l'ensemble a été consolidé avec de nombreux points de soudure du XIX^e et du XX^e siècles. Mais une tradition tenace a toujours attribué l'ouvrage aux Miramand.



Rampe de l'escalier d'honneur du château des Evêques à Monistrol (cliché Lucien Soyere)



Détail d'une rosace en tôle dorée de cette rampe (cliché Lucien Soyere)



Satisfait du garde-corps de l'escalier de son château de Monistrol, l'évêque du Puy, pour ses projets d'aménagements de la cathédrale, confia aux Miramand la réalisation d'une grande grille pour clôturer le chœur des chanoines. Déposée au XIX^e siècle, il en subsiste deux grands panneaux conservés au Musée Crozatier. L'un d'eux porte bien leur signature et la date : « **MIRAMAND A MONISTROL 1783** ». L'absence de prénom laisse supposer que, cette fois encore, les deux frères, Pierre dit « le graveur » et Christophe dit « l'amiral », se sont partagés l'ouvrage avec leur père Pierre l'ayné.

Elément de la grille du chœur de la cathédrale du Puy, Musée Crozatier (cliché Bernard Galland)

Au jeu de piste des commandes, dans l'ordre chronologique,
Signature «Miramand» de cette grille (cliché Bernard Galland)



nous trouvons celle exécutée par **Pierre Miramand graveur** à Monistrol, qui reçoit 1 livre 16 s. pour le règlement d'un médaillon en cuivre gravé aux armes de la ville, le 16 mars 1786.¹

Un tout autre travail de serrurerie garde la marque des Miramand à Aurec-sur-Loire. Au cours des travaux récemment effectués au château seigneurial une porte en fer a été reconnue au premier étage du château dissimilée derrière son double en bois. Elle porte l'inscription suivante, gravée sur la traverse médiane :

«P MIRAMAND A MONISTROL 1788».²

*Signature
«P Miramand»
sur une porte en fer
au château seigneurial
d'Aurec-sur-Loire
(cliché Michel Crom)*



Enfin une modeste mais élégante entrée de serrure d'un bâtiment ancien du hameau du Peyron, réserve la surprise d'une signature **Miramand** bien lisible.

Entrée de serrure signée «Miramand» dans un bâtiment agricole au Peyron-Bas, hameau de Monistrol



Dès le début de la Révolution, Pierre *père*, Christophe dit *l'amiral* et Christophe *cadet* devinrent membres de la municipalité. Ils s'engageront différemment dans la traversée troublée des années révolutionnaires. Adepte des idées républicaines Pierre est un pilier solide de l'équipe municipale renouvelée en décembre 1792 et reflétant le glissement à gauche de la vie nationale. Il a dès lors été élu «*officier municipal*» pour l'état civil. Les registres de naissances, mariages et décès en témoignent largement avec la marque de sa signature. Qui pouvait être alors plus proche des Monistroliens que cet homme de devoir, éduqué et attentif à ses concitoyens. Prudent, lors de mouvements de bascule politique excessifs, on le vit démissionner par deux fois, prétextant de la charge de ses occupations personnelles, avant de revenir peu après comme adjoint.

Son propre fils Christophe *cadet* devint aussi un élu «municipal» qui, lui, sera surnommé *Javogue*³ en raison de son activisme révolutionnaire. Il procédera lui-même à des arrestations brutales, laissant le souvenir de ses invectives de sans-culotte... Plus discret, son frère, Pierre *le cadet*, ne fera pas parler de lui de la même façon. Mais au moment de la levée en masse de volontaires nationaux⁴ pour la défense du territoire, il est mentionné dans les annales comme l'un des jeunes monistroliens patriotes, ces «*volontaires de l'an II*» engagés le 21 avril 1793.

¹ ADHL, fonds Convers 18 J/77.

² Au nom de la Société d'histoire de Monistrol -sur-Loire, je remercie vivement Alexandre Peyrard, *directeur général des Rives d'Aurec*, d'avoir autorisé la publication de cette citation et de sa photographie.

³ Par comparaison avec l'irréductible jacobin, Claude Javogues, conventionnel de Montbrison, connu pour la violence de son comportement. dans la Loire .

⁴ AMM, *délibérations municipales des 9 mars et 21 avril 1793* .

En 1793 le conventionnel Carnot avait déclaré «La Patrie en danger»! «Armons de piques tous les citoyens qui n'ont pu être armés de fusils». Le décret suivant sera voté à l'unanimité :

Article premier : «Toutes les municipalités de la Nation sont autorisées à faire fabriquer aux frais du trésor public des piques connues sous le nom de piques du Maréchal de Saxe. La longueur de la pique sera de 6 à 10 pieds⁵, elles devront être fabriquées dans le mois».

Article deux : «Ces piques seront distribuées à tous les citoyens en état de porter les armes et qui n'ont pas de fusils».

L'adjudication de la fabrication de piques à Monistrol fut attribuée le 17 frimaire an II (7 décembre 1793) au citoyen **Christophe Miramand, artiste forger**. Il devait «sans interruption, travailler à la fabrication de 108 piques suivant modèle donné, y compris la hampe, le bout, et d'une longueur de 9 à 10 pieds pour le prix de 4 livres 6 sols⁶».

Il est intéressant d'observer que les membres de cette famille de serruriers n'habitaient pas au Monteil, mais dans le bourg, au cœur même de la ville. Le cadastre de 1793 nous renseigne précisément sur ce point.

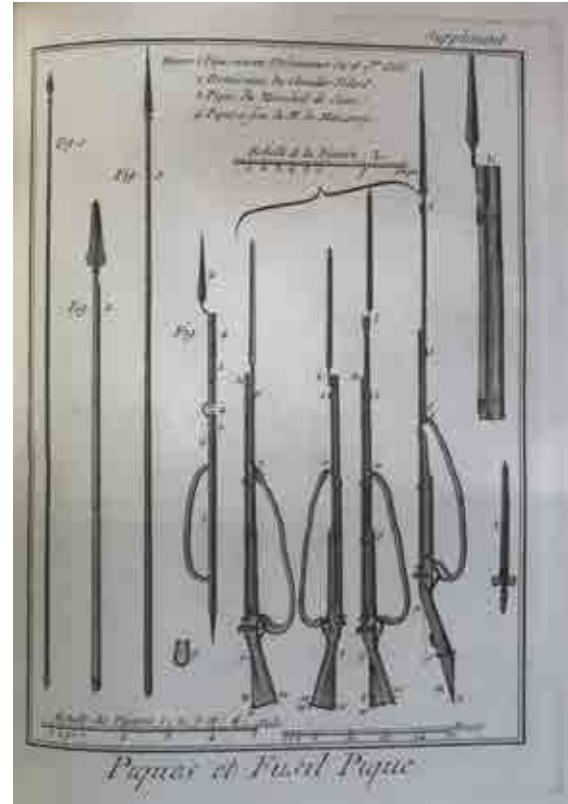
Pierre Miramand premier du nom, habite alors dans la maison de son neveu Jean Miramand, rue de l'Unité (rue saint Antoine), où il mourra le 15 décembre 1794. Pierre Miramand, graveur, dit *père*, a sa maison sur la parcelle 298, à la place publique, cy-devant cimetière, et une dépendance à l'arrière. On le retrouve en 1811, sur le cadastre napoléonien au même endroit, mais aux cotes devenues 142 et 133 et il est alors dit «le bedeau de Monistrol». Christophe Miramand serrurier forger, dit *l'amiral*, occupe en 1793 une grande maison avec écurie et «aizance» sur la parcelle 267 près de la Grenette. Il ne figure plus sur le cadastre de 1811 puisqu'il est mort en 1807. Il possédait aussi une maison «aux fossés» sud de la ville, à l'arrière de la Grand Rue. La famille avait investi à cet endroit sur des terrains que la génération suivante occupa. Pierre Miramand, fils aîné, eut sa maison à la cote 190 et une boutique, cote 192, face aux fossés. Tout près Christophe Miramand, fils cadet, a sa maison et sa boutique aux cotes 189 et 191.

Ils sont incontournables ces Miramand dans la cité où leurs talents comme leurs opinions étaient bien connus de tous.

Jusqu'ici, on n'avait guère suivi leur trace après la Révolution. On peut aujourd'hui entrevoir que nos protagonistes, comme les personnages de Balzac, vont s'adapter au monde qui les entoure, à la nouvelle société d'un siècle commençant.

⁵ 1 pied = 0m 32.

⁶ Marcel Romeyer, *Monistrolium, Monistrol-sur-Loire, Firminy*, 1974, p.139 et éd. 1994, p146.



Robert Bénard, *Piques et Fusil Pique*, estampe, 3ème quart du XVIII^e siècle, publiée dans l'*Encyclopédie de D'Alembert et Diderot*, Lausanne, 1781, fig.3 Pique du Maréchal de Saxe

Un point avait déjà pu retenir l'attention, c'est sous l'Empire, la révélation de l'attitude surprenante de Pierre Miramand, *graveur de Monistrol*, à un moment symbolique de la politique de déchristianisation de la municipalité, en novembre 1792. Devenu *bedeau de la ville*, il témoigna le 1^{er} septembre 1812 auprès de M. le curé La Bruyère de sa participation avec M. Duchamp à la sauvegarde d'une partie de la calotte crânienne de saint Marcellin, relique vénérée du saint patron de Monistrol, «et a affirmé avec serment que c'était exactement la même qu'il avait détaché... du chef du buste de Saint Marcellin», «lorsque l'administration du district de Monistrol réclama ce buste qui était revêtu d'une lame d'argent pour être envoyé à la Monnaie», «et que lui-même, Miramand, avait gravé avec un burin... l'inscription qu'on y lit: OS DU CRANE DE SAINT MARCELLIN, et que après avoir conservé quelque temps ladite relique avec grand soin... il la remit ensuite... à Mr Chambouvet prêtre de Monistrol»⁷ qui la remit justement en 1812 à Mr de La Bruyère. Si certains peuvent penser à un double-jeu en période troublée, nous préférions créditer Pierre Miramand de convictions sincères, d'esprit de modération et de volonté d'apaisement. On se rappellera tout simplement qu'il était déjà «*bedeau du chapitre*» en 1787, comme il est indiqué dans l'acte d'achat à cette date de son jardin à La Condamine.⁸

On observera encore que, les années passant, sous l'Empire, la grande affaire de la commune fut la reconstruction de l'église, ce à quoi se consacra particulièrement le curé La Bruyère. Ces travaux commencèrent en 1806 et l'essentiel en fut terminé à l'été 1808. La remise en état se fit en plusieurs étapes comme l'indique *la délibération municipale du 14 mai 1823* où est présenté un compte-rendu des dépenses pour les réparations de l'église pendant les années précédentes. Et on y découvre des interventions de «**Christophe Miramand, serrurier**» qui reçoit «cent francs pour ouvrages et fournitures pour la chaire de l'église» en 1821.

Christophe Miramand à cinquante ans n'est plus le *Javogue de la Terreur*. Le temps est venu de la réconciliation nationale. Il est maintenant, aidé de son frère Pierre, le dernier artisan forgeron en activité de sa famille et partage avec les autres serruriers de la ville les marchés importants comme cela s'est passé pour l'église. D'ailleurs le balancier de l'histoire fit que l'élan de rechristianisation de ce début du XIX^e siècle dans la région va faire naître de nouveaux projets. Un missionnaire lyonnais, le père Coindre vient à Monistrol comme supérieur de mission. Il entraîne quelques jeunes missionnaires pour bientôt prêcher aussi dans les villes voisines de l'est du département. À chacune de ces occasions une croix de mission sera érigée en souvenir de l'évènement.⁹ Le père Coindre veilla probablement au respect d'un archétype de croix, comme au choix des symboles représentés, ainsi à Monistrol, c'est le sacré cœur entouré de la couronne d'épines qui resplendira sur le modèle de la croix plantée à Lyon, à La Guillotière dès 1818. Mais il semble qu'il laissait les paroisses gérer les commandes.



Tableau représentant la plantation de la croix de Mission de la Guillotière en 1818 - (cliché F. Jean Roure)

⁷ Abbé C. Mourier, *Les reliques de Saint Marcellin*, Saint Etienne, 1907.

⁸ Copie dans les Notes Bouchacourt sur les actes de notaires de Monistrol (collection particulière).

⁹ Frère Jean Roure, *Père André Coindre, Missionnaire et fondateur*, Rome, 1987.

Un document rescapé de la perte des comptes de la fabrique de la paroisse de Montfaucon nous éclaire sur ce point.¹⁰ C'est le reçu du paiement que la fabrique a donné à un artisan le 6 octobre 1823 pour avoir «fait et fourni» sa croix de mission en fer. Et nous découvrons que cet artisan est un duo monistrolien, les deux frères **Christophe et Pierre Miramand**.¹¹ Dans la pleine possession de leur art, ils ont été choisis hors de leur commune pour la commande d'une croix en fer monumentale.

Dès lors une question se pose, qui a réalisé la croix de mission de Monistrol «plantée» place saint Louis, aujourd'hui place Néron, le 21 mars de la même année, devant un grand concours de foule ?¹² Déplacée en 1886 elle ne porte plus de signature visible. Pas de traces non plus de la commande par la fabrique de la paroisse, car les archives de la cure ont été dispersées depuis longtemps. Demeure pourtant un document important qui est le vote unanime par le conseil municipal¹³, conduit par son maire, le comte de Charbonnel, du financement public de la croix de Monistrol. Il s'agit d'une somme de quatre cents francs allouée pour la construction d'«*une croix de fer vernissée, dorée et élevée sur un pied d'estal à trois rangs de marches en belles pierres de Firminy pour servir de monument mémorable à la mission que les habitants de cette commune se proposent d'avoir incessamment.*»

Mais pas de mention de l'artisan retenu, puisque la municipalité n'était pas donneur d'ordre. Nous en sommes réduits à l'incertitude. Il est tentant d'avancer une hypothèse. Si **Christophe Miramand** a été choisi par Montfaucon, ce serait grâce à la renommée de l'ouvrage remarquable et remarqué qu'il aurait réalisé pour Monistrol quelques mois plus tôt, cette croix qui fut «*portée en triomphe*» devant «*une population immense*». C'était en 1823, il y a tout juste deux siècles.

Miramand, ce nom d'artistes ouvriers du fer dont on peut encore apprécier les œuvres ici et là en Velay, a été ainsi illustré sur trois générations.



La croix de la Mission de 1823 à Monistrol, déplacée près des allées du château
(cliché F. Jean Roure)

¹⁰ Voir plus loin l'article de Michel Crom.

¹¹ Si la distinction n'est pas claire entre des frères portant le même prénom de Pierre quand ils ne sont pas dits *l'aîné* ou *le cadet*, la position de Christophe est bien celle de «chef d'entreprise», son écriture et sa signature qui sont reconnaissables grâce à leur présence dans de nombreux actes officiels, en témoignent.

¹² *Journal de la Haute-Loire*, 22 mars 1823.

¹³ AMM, *Délibération municipale*, 21 janvier 1823.

LA CROIX DE LA MISSION DE MONTFAUCON-EN-VELAY ET LES MIRAMAND

Michel CROM

L'article précédent nous donne la généalogie de cette famille et explore son activité jusqu'à la Révolution. De plus, il mentionne les œuvres de ces serruriers artistes maîtrisant le travail du fer et de la gravure au burin, à la perfection.

Dans la phase post - révolutionnaire Christophe et Pierre, deux zélés révolutionnaires ayant participé très activement à cette période mouvementée ont repris le chemin de la forge pour se consacrer aux travaux qu'ils maîtrisent parfaitement. Toutes leurs œuvres ne sont pas forcément signées, et/ou les réemplois effacent leurs marques de fabrique. Mais à Monistrol et dans les environs immédiats ils s'affairent à l'ouvrage.

Les Miramand ont leur atelier non loin du couvent des Ursulines dans un îlot aujourd'hui disparu. Il est aisément de supposer que le Père Coindre fait appel à leurs services et à leurs compétences de ferronniers pour la réalisation des Croix de Mission.

Après le chaos d'une période sanglante, où la destruction revancharde a tout saccagé afin de s'approprier les valeurs, mais aussi de récupérer la matière première qui fait défaut, telles les cloches et leurs cordes ou d'autres matériaux comme le bois et prioritairement le fer. Dans certains lieux de culte on dépave même l'intérieur pour récupérer le salpêtre (*). C'est un autre éclairage qui nous permet de comprendre qu'il n'y a pas que l'idéologie révolutionnaire qui prédomine dans le pillage des églises, couvents et châteaux.

Le calme revenu l'Eglise consciente de la déchristianisation opérée par le culte de la déesse Raison, tente de reprendre la ré-évangélisation des paroisses en envoyant des missionnaires sur le terrain. Le Père André Coindre arrive à Monistrol pour relancer la pratique chrétienne et créer un élan religieux fervent.

Il forme des missionnaires et prêche des missions dans tout le district qui s'étend jusqu'à Tence. Pour marquer le temps des missions il encourage l'implantation de croix monumentales métalliques, scellées sur un piédestal maçonné notamment dans les paroisses de Tence et Montfaucon.

La mission de Montfaucon qui dura du 4 septembre au 7 octobre 1823 eut la faveur de recevoir comme prédicateur principal M. Dufêtelle (**), qui vint prêter son concours au Père Coindre.

Érection de la croix

Cette croix de cinq mètres de hauteur est élevée sur un socle de pierre de taille à trois rangs de marches.

Des archives éparses des comptes de la Fabrique de Montfaucon nous donnent des renseignements précis sur la « plantation » de la croix de la Mission ainsi que les frais annexes.

(*) *Causeries historiques sur le Velay*. Abbé Cornut..

(**) cette mission eu le bonheur de recevoir comme prédicateur principal M. Dufêtelle . (Ancien compagnon du Père Coindre aux «missionnaires de la Croix de Jésus» dits aussi des Chartreux, car ils étaient établis dans une partie des locaux de l'ancienne Chartreuse du Lys Saint-Esprit à la Croix Rousse de Lyon. Tous deux étaient restés en excellente relation car ils avaient souvent (missionné) ensemble. Né en 1796 (27 ans) il était encore bien jeune mais déjà très expérimenté et brillant prédicateur.

Il fut nommé Evêque de Nevers en 1842. (Père André Coindre. J Roure. 1987)

Le choix de l'emplacement est défini par la municipalité, la croix sera implantée sur la Place du Croteil au carrefour de deux axes routiers importants.

La fabrique de Montfaucon a réglé la somme de 393 F aux frères Christophe et Pierre Miramand. Selon le reçu du 6 octobre 1823 et la somme de 100 F à Joseph Borie aîné de Monistrol pour dorure de la croix.

Pour les frais de dix jours d'hébergement et de nourriture pour les frères Miramand et pour Borie, la somme de trente francs nonante cinq (30f 95) fut versée à Blaise Paulet Aubergiste.

Recto : «*Nous soucignons déclarons avoir fait la dépence de trente francs nonante cinq centimes chez le sieur Paulez aubergiste*» suivent les signatures de Miramand, Borie, Paulet.

Verso : «*Blaise sera payé de la nourriture qu'il a fourni à Borry et aux frères Miramand par la fabrique, il est prié de ne rien demandé à ces messieurs*». Reçu signé Dufay curé.

Une autre facture d'un forgeron local : « *console pour la crois de la mission p-
san cen carante livre at dis sous monte
70f* » indique que sur place un autre ar-
tisan en fer a participé ponctuellement à
l'ouvrage.

Le coût du piédestal maçonné est aussi mentionné.

«Pour 112 pieds de pierre, journées de maçons et nourriture»

zweck und Zwecke, mit Dejagé 350	
be verabtheit	
zur Zeit des nächsten Sitzes	
	35
	<u>480</u>
Dejagé der Befreiungszeit	
	493
	<u>33</u>
	819

Moi souffreys josph Bore. Dore
habitant cette ville de Bristol D'Utrance
a 30 milles de la fabrique De mont foyers
la source de cui nous prend la Doreme de
la Cigale de mifpnes, done quitté le 6 octobre 1813
pour aquit
J. Bore
Le 6 octobre
nous souffreys Christopher et jenne minnem
mmeis en pr habitant ce la ville de montford
D'Utrance a 30 milles de la fabrique de
Mont foyers la source de la Doreme de
la Cigale de mifpnes dont quitté le 6 octobre 1813
6 octobre 1813 M. Bore
W. McP. Bore

Reçu 6 octobre 1823, fournitures fer, fabrication et dorure

Hébergement 30F 95

Blaise sera ravi de te remercier pour la
fournée à Boby et aux fines pâtes. Je te
solliciterai les gâteaux au fromage et au
fromage. Désirant

Verso Curé Dufay

pour le gisant	
pour aranger la cloche de fer garnie de	
gazon mort le	30/-
un larkon de cravate mort	ver 8
deux doix porc elegement	10/-
de corolle pour faire de la mission peren-	
ce et auant le vingt et deux fevrier	ver
trois cent soixante mort le	12 H 10
le vingt et un auant le vingt et deux fevrier	
de ce mort le	9 H 10
plate	
	1334

Facture forgeron local

Détails des dépenses des repas des ouvriers de la Croix

«*État des dépences fait par nous ouvriers de la croix.*

Savoir
8 bouteilles - 4,
6 pain blanc - 1,20,
20 œufs à 12/12 - 1,20,
sallade de pomme de terre - 1,
12 soupes à 1 sous - '60,
une jigues - 1,10,
une salade de chicoréos - '50, 4
bouteillers à 50c - 2,
2 pains blanc - '50,
une salades - '60,
un gigaud - 1,30,
trois soupes - '18,
trois bouteilles 0,50,
trois paints blanc - '75,
un gigaud - 1,10,
deux salades - 1,50,
six soupes,
quatres bouteilles - 2,
2 pains blanc - '50,
une épaules '75,
un fromage '40,
unes bouteilles - '50,
unes bouteilles - '50,
un paint blanc '25 ...

Dépenses du 1 ^{er} J. projeté et effectuées	Comptes du 1 ^{er} J. finis pour 1871	Des postes du 1 ^{er} J. finis
Chapitre 1 ^{er} des dépenses de l'Etat		Montant des postes
Accts ordinaires		
1. à présent des taxes	500 50	
2. à présent des domaines	170 0	
3. à présent de l'industrie	30 0	
Etat	1125	1125 50
1. à laquelle prend le titre de taxe d'industrie	796	
2. à laquelle fait partie la taxe de l'industrie	100 50	
3. à laquelle	230	
Des postes échéables	337 40	
Chapitre 2 ^{er}	1462 90	
Des dépenses		
Accts ordinaires		
1. pour la taxe des taxes	98	

Huit dix-septaines fait par nous curier de la Caisse Savoie		
1 ^{er}	8 pains de Stane	4
2 ^{me}	6 pains de Stane	1 20
3 ^{me}	20 pains à 10 francs	11 50
4 ^{me}	Salade de pomme de terre	1 f
5 ^{me}	12 oranges à 1 franc	60
6 ^{me}	une jigne	1 10
7 ^{me}	une Salade de chicon	30
8 ^{me}	4 pains de Stane	1 20
9 ^{me}	9 pains de Stane	1 20
10 ^{me}	une Salade	50
11 ^{me}	une jigne	1 30
12 ^{me}	beur de pomme	15
13 ^{me}	une Salade	50
14 ^{me}	beur de pomme	50
15 ^{me}	une jigne	1 10
16 ^{me}	une Salade	1 30
17 ^{me}	une pomme	20
18 ^{me}	deux pains de Stane	50
19 ^{me}	une Salade	1 30
20 ^{me}	deux pains de Stane	50
21 ^{me}	une pomme	20

	Fap. 18
plus une 15 centillles	-
plus une 15 centillles	50
plus un Louis d'Or	55
plus 10 francs	10
plus pour lire 1,76	1,76
plus deux 15 centillles	30
plus un franc	1
plus pour peint en tablees	50
plus pour couche	1,90

... plus fromage - '40,
plus pour diné - 1,75,
plus deux bouteilles - 1,
plus un gigaud '80,
plus du pain ou salades '75, plus pour
coucher 17,90.»

Les comptes de la Fabrique relatent des quêtes pour la Croix de la Mission pour l'année 1823.

Montfaucon possède sa Croix de Mission qui s'intégrait dans le paysage familier du village, on la retrouve sur de nombreuses cartes postales du début du siècle dernier.

Comme on peut l'apercevoir sur cette vue, la croix ne possède pas de palmettes et moins de détails forgés. On distingue au centre de la croix les symboles de la crucifixion : le cœur, vraisemblablement percé par une aiguille similaire à celui de Monistrol, et la couronne d'épines. Ces symboles disparaîtront au XXème siècle, lors de la réutilisation sur le monument aux morts.

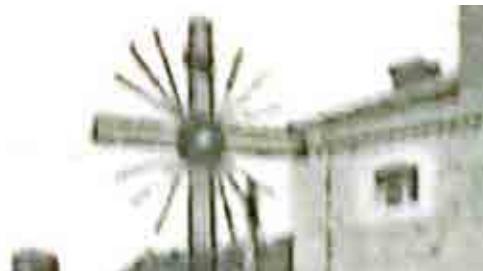
Dans le contexte de l'époque, l'implantation de la Croix de la Mission est d'un coût exorbitant pour les comptes de la Fabrique de Montfaucon. Celle-ci s'acquitte de la somme de 395 F auprès des frères Miramand, auxquels s'ajoutent les frais annexes. Alors qu'à Monistrol, le Conseil municipal vote la somme de 400 F pour un cahier des charges comparable.

Plus tard la «Grande Guerre» fauche 57 jeunes hommes du village, Montfaucon ne sera pas en reste pour éléver un monument aux morts. Réuni le 21 août 1921, le Conseil municipal présidé par M. Delobre, maire, a décidé de faire éléver ce monument dont il a confié la réalisation à M. Dintrat, sculpteur à Paris, au prix de 12 000 F. Le monument porte la marque du tailleur de pierres «Sarda, Pont de l'enceinte».

Celui-ci est édifié à l'intersection des routes de Saint-Etienne et Annonay sur la Place du Croteil. Le socle de la Croix est alors démolie, l'œuvre des Miramand est rescellée tout en haut du monument.

Le monument aux morts est inauguré le 25 avril 1925.

Les «sans-culottes» monistroliens bénéficiaient d'une renommée telle qu'ils ont su exporter leur remarquable expérience «d'ouvriers en fer». Ainsi, la croix de Mission réalisée par Christophe et Pierre Miramand, trône encore fièrement à Montfaucon, démontrant le savoir-faire de ces deux maîtres-ferronniers.



BÉATES ET MAISONS D'ASSEMBLÉE À MONISTROL-SUR-LOIRE

Richard CRESPY

En 2016, la société d'histoire et les Amis du château ont proposé une exposition estivale centrée sur les béates et les maisons d'assemblée de la commune de Monistrol et de la communauté de communes des Marches du Velay. Le succès populaire fut au rendez-vous car ces 2 institutions ont été et restent encore des marqueurs identitaires incontournables de notre territoire. L'historien Ulysse Rouchon écrivait à propos des béates en 1933 dans *La vie paysanne dans la Haute-Loire* : « *C'était une fondation qui avait de solides raisons d'être au moment où on les a établies et qui a rendu de très grands services pendant plus de deux siècles. La béate est une création de notre sol, de notre climat, de nos mœurs et de nos besoins* ». La place accordée à cette femme dans la société villageoise et sur une aussi longue période peut nous intriguer aujourd'hui et encore plus, si on la met en relation avec les débats qui traversent notre époque. L'article se propose donc de revenir sur cette histoire en rappelant d'abord qui étaient les béates et pourquoi elles ont marqué durablement les esprits alors qu'elles avaient œuvré dans la discrétion laissant peu de témoignages directs ? Ensuite, nous retrouverons une présentation des différentes maisons d'assemblées de la commune ayant existé et existant toujours afin de montrer que ce patrimoine perdure encore malgré les bouleversements socio-économiques depuis une cinquantaine d'années.

1ère partie : une femme au centre de nos villages, la béate

« *Du saint Enfant Jésus, viens, ô Fille chérie !
Viens recevoir le joug : il conduit à la vie.
Si de sa pesanteur ton cœur est rebuté,
Songe que, le premier, cet Enfant l'a porté* »

Maxime tirée de la Règle de conduite pour les filles associées de la maison de l'Instruction de la ville du Puy, 1834 (1ère règle officielle des béates approuvée par Mgr de Bonald, évêque du Puy de 1823 à 1839).

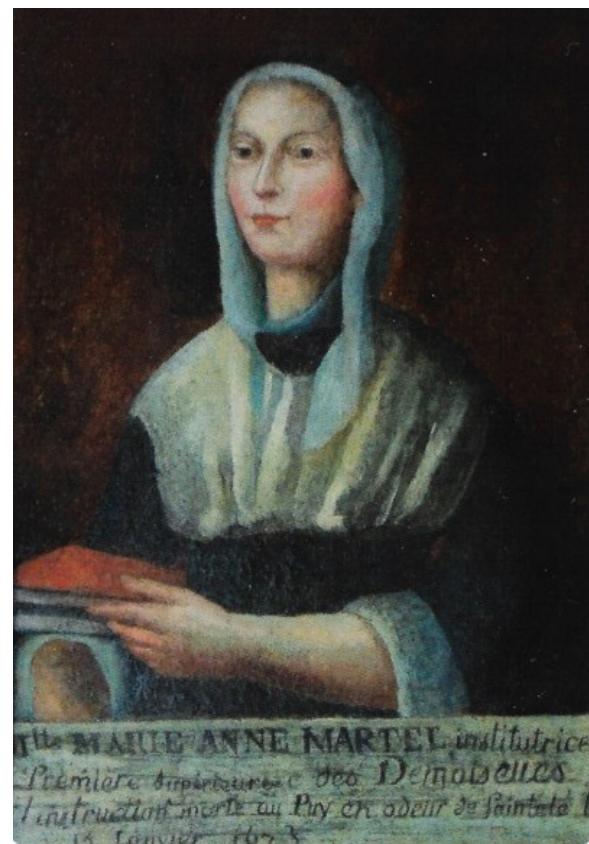
À l'origine, une révolution sociale et religieuse

La fondation des béates remonte au 17^e siècle dans un contexte bien particulier que l'on doit d'abord rappeler afin de comprendre que ce qui se passe au Puy dans un 1^{er} temps puis dans le Velay n'est pas un isolat. Pour contrer l'essor du protestantisme, la réforme catholique initiée par le concile de Trente (1545-1563), bouleverse progressivement l'institution ecclésiale, sa façon de penser et d'envisager l'évangélisation. De nouvelles congrégations voient le jour en France et certaines sont très novatrices avec l'idée que les religieuses pouvaient œuvrer dans le siècle, c'est-à-dire au contact de la population et non plus seulement cloîtrées. C'est François de Sales (1567-1622) qui lance la 1^{ère} expérience de ce type avec l'aide de Jeanne de Chantal (1572-1641) à Annecy en 1610 avec l'ordre de la Visitation. Les Visitandines devaient allier la prière, l'oraison et la vie commune avec la

visite régulière ainsi que les soins à des malades en dehors du monastère. L'archevêque de Lyon mit fin rapidement à cette expérience, les religieuses réintégrant la clôture. Quelques années plus tard en 1633, Vincent de Paul (1581-1660) et Louise de Marillac (1591-1660) fondèrent à Paris les Filles de la Charité qui furent les premières religieuses séculières. Bénéficiant de la protection royale de Louis XIII et de son épouse, Anne d'Autriche dont il était le confesseur, Vincent de Paul rédigea un règlement totalement novateur pour l'époque : « *Vous avez désormais pour monastère, les maisons des malades ; pour cellule, votre chambre de louage ; pour chapelle, l'église paroissiale ; pour cloître, les rues de la ville ; pour clôture, l'obéissance ; pour voile, la modestie.* ».

Au Puy, on observa le même schéma une quinzaine d'années plus tard (un religieux protecteur et une femme issue des classes aisées désireuse de s'engager), avec la fondation de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph par le jésuite Jean Pierre Médaille (1610-1669) et Françoise Eyraud. L'évêque du Puy, Mgr de Béthune (1663-1703) reconnu rapidement la nouvelle institution, preuve que les mentalités avaient évolué depuis le début du siècle. L'influence posthume de Jean François Régis (1597-1640) ne doit pas non plus être ignorée. Le fondateur de l'œuvre du Bouillon et du refuge du Bon Pasteur dans la cité ponote avait marqué de nombreux esprits. Mobiliser les bonnes volontés pour fournir gratuitement un repas chaud aux plus déshérités, visiter les malades et les prisonniers délaissés ou bousculer les préjugés pour secourir les jeunes filles contraintes à la prostitution en les transformant en dentellières, Saint Régis avait en quelque sorte montré le chemin, ouvert le champ des possibles pour reconquérir les cœurs et les esprits. Toutefois, la création des béates doit être rattachée à un autre événement majeur en lien avec la réforme catholique qui est la fondation d'un séminaire pour améliorer la formation des prêtres. Celui du Puy fut créé en 1653 dans l'orbite de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice et du père Olier. En 1667, un professeur de cette nouvelle institution de la haute ville et curé de la paroisse Saint-Georges, l'abbé Louis Tronson (1622-1700), confia à une jeune fille issue de la bourgeoisie ponote (dont il était le directeur de conscience d'après la terminologie de l'époque) le soin de visiter les malades de l'hôpital d'Aiguilhe.

Désireuse de s'engager auprès des plus démunis, Anne Marie Martel n'avait que 23 ans et une santé chancelante. Son dynamisme et sa générosité basés sur une foi solide, allaient rapidement étendre son champ d'action. Elle entreprit également de visiter les jeunes dentellières des faubourgs de la ville au statut précaire pour leur faire un peu de catéchisme et surtout les regrouper en « assemblée » pour mieux se défendre au moment de la vente de leur production. Notons au passage la postérité du mot « assemblée » qui désignera par la suite la maison de la béate dans les villages. Anne Marie Martel fut rejointe par d'autres femmes pour une œuvre qui alliait action sociale et éducation. En 1676, Mgr Béthune consacra cette nouvelle congrégation sous le nom de maison de l'Instruction du Saint Enfant Jésus alors que sa fondatrice était décédée prématurément 3 ans plus tôt, âgée seulement de 28 ans.



Véritable portrait d'Anne-Marie Martel

La béate, une femme à nulle autre pareille

La congrégation de l'Instruction du Puy se développa avec un format particulier : d'un côté des religieuses prononçant des vœux appelées Dames de l'Instruction avec une vocation d'enseignement dans des locaux situés en ville haute et de l'autre, des femmes consacrées appelées Demoiselles ou Filles de l'Instruction rattachées aux premières mais sans vœux. Affectées dans les hameaux des bourgs après un noviciat de 2 ans au Puy, les béates devaient porter un costume religieux ce qui expliqua les confusions postérieures et leur appellation de sœurs dans les villages (la « roubiaque » ou « la biate » en patois). Ce costume sombre, qui pouvait évoquer aussi bien la religieuse que la veuve, les distinguait du reste de la population. Il leur assurait ainsi une certaine sécurité et un respect de la part des habitants ce qui n'était pas négligeable quand on sait qu'elle pouvait se retrouver toute seule dans un village ce qui était là aussi tout à fait novateur. Lors de leur noviciat, les futures béates apprenaient quelques rudiments de lecture et d'écriture, elles apprenaient surtout le travail de la dentelle car une partie de leur revenu allait dépendre de cette activité. En 1855, le noviciat fut prolongé d'une année supplémentaire à l'initiative du recteur d'académie François Dunglas (1797-1869). Affecté 2 ans plus tôt dans le département, il découvrit cette institution et tous les services qu'elle rendait mais aussi ses lacunes en particulier sur le niveau d'enseignement qui laissait beaucoup à désirer. Bien que soutenu par le préfet Alexandre Chévremont (1852-1856), ce cours complémentaire fonctionna mal sans doute parce que cette formation entraînait des dépenses en plus pour des jeunes filles majoritairement de la campagne qui avaient des moyens limités.

Les béates n'avaient pas de statut, elles dépendaient pour leur affectation, leur déplacement de 3 autorités : la communauté villageoise, le ou les prêtres de la paroisse où se situait le village et la Supérieure des Dames de l'Instruction au Puy. Ce sont les habitants du hameau qui en faisait la demande auprès de la congrégation et qui venaient la chercher en général au début de l'automne. Au 19^e siècle, les archives attestent qu'ils avaient l'obligation de lui fournir un logement et de quoi subsister pour que cette demande soit acceptée. D'après le règlement de 1834, les relations entre la béate et le curé de la paroisse devaient être limitées : « *Les visites au presbytère doivent être très rares. Les Filles de l'Instruction ne doivent avoir des rapports avec les prêtres que pour le bien des assemblées qu'elles dirigent sous leur dépendance et celle de la maison de l'Instruction. Il leur est expressément défendu sous quelques prétextes que ce soit, de remplacer la servante de Monsieur le Curé et d'aller manger au presbytère* ». Cette recommandation montre que la congrégation de l'Instruction adoptait une position de prééminence sur la gestion de ses affaires internes par rapport à la hiérarchie catholique. Dans les faits, l'éloignement des hameaux du bourg principal en particulier l'hiver rendait ces relations plus compliquées, la béate dépendait donc surtout de la communauté villageoise.

Une fois par an, en septembre, elle devait se rendre au Puy pour une retraite d'une semaine dans la maison de l'Instruction. Au 19^e siècle, on retrouvait aussi des temps de retraites dans d'autres villes comme Yssingeaux, où la congrégation de l'Instruction possédait une maison, à la Chaise-Dieu ou Brioude. La béate devait apporter de quoi subvenir à ses besoins pendant la semaine, en contrepartie elle pouvait recevoir un complément de formation. Elle pouvait également profiter de ce déplacement au Puy pour vendre sa dentelle et celle des habitants du hameau court-circuitant les intermédiaires souvent critiqués pour leur malhonnêteté. Pour la congrégation, ce temps annuel permettait de préserver l'unité de l'œuvre en rappelant les règles à suivre et en s'informant des situations locales. Comme elle ne prononçait que des promesses, la béate pouvait quitter sa fonction définitivement pour se marier par exemple. Elle pouvait aussi changer régulièrement d'affectation

pour se rapprocher de sa commune d'origine. Elle avait donc une certaine liberté de mouvement qu'il est toutefois difficile d'apprécier puisque la plupart de ces femmes n'ont pas laissé de témoignages. Ce n'est qu'indirectement que l'on peut en déduire cela notamment à travers le parcours de certaines qui ont eu plusieurs affectations ou qui disparaissent des listes. En 1884, un chroniqueur parisien originaire de la Haute-Loire, Aimé Giron, consacra un roman à une institution qu'il connaît bien à travers une histoire d'amour impossible entre deux jeunes gens, Valentin et Germaine. Alors qu'il se prépare à partir pour un service militaire long et lointain, l'héroïne lui annonce sa volonté d'entrer au noviciat de l'Instruction pour devenir béate ce qui fait dire au jeune homme résigné par ce choix : « *il est vrai que les béates ne font point de vœux et sont libres* ». Les béates avaient donc une position singulière, à la fois dépendante de la communauté villageoise et de leur maison mère du Puy mais aussi bénéficiant d'une certaine liberté d'action et d'une forte influence sur les habitants du hameau du fait de ses engagements multiples.

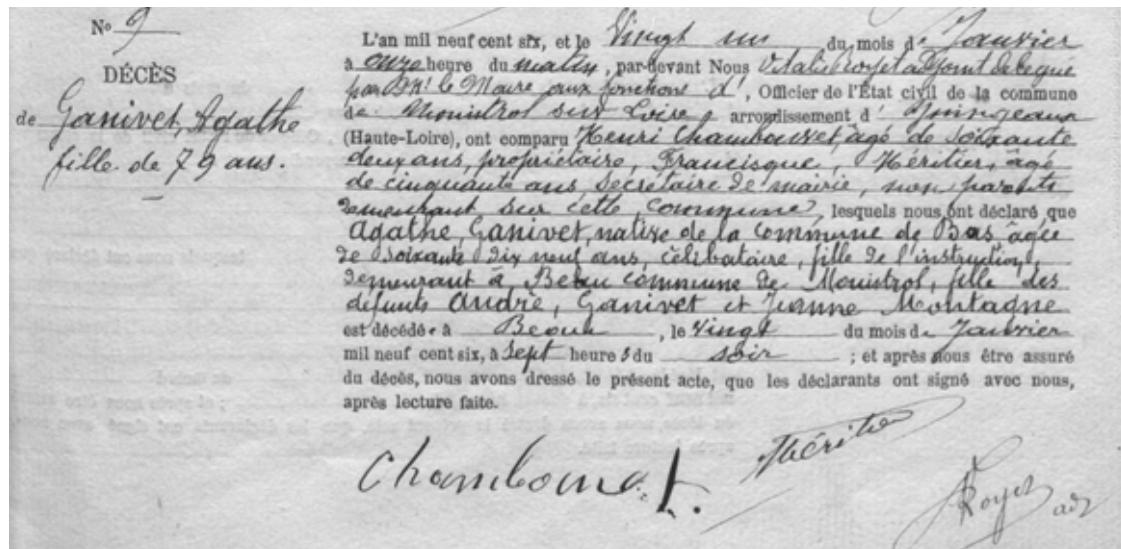
La béate, une femme discrète et dévouée

Anne Marie Martel, dès le départ mêla activités profanes et activités religieuses en faveur des démunis. Les unes étant indissociables des autres. Les béates reprurent cela dans les hameaux où elles étaient affectées. Elles avaient de ce fait une influence très forte, elles étaient un des noeuds du lien social villageois. Les béates n'ont pas toujours eu une maison qui leur était attribuée, elles pouvaient être hébergées chez un habitant mais avec la construction d'une maison d'assemblée, la centralité sociale de la béate devint une centralité géographique ce qui accrut encore plus son influence. Cette assemblée, construite par les habitants ou provenant d'un généreux donateur, se situait en général sur le communal, espace au cœur du hameau et des pratiques collectives avec des installations comme le lavoir, le bachat et le métier à ferrer.

La béate avait un rôle social et culturel avec ses fonctions d'institutrice : elle apprenait un peu à lire aux enfants, parfois à écrire. Dans certaines maisons d'assemblée, on retrouve encore aujourd'hui des alphabets qui sont des témoignages de cet apprentissage. Les habitants du hameau avaient bien conscience que l'enseignement y était rudimentaire d'autant que la béate accueillait des élèves de tout âge et sexe y compris de très jeunes enfants ce qui rendait la gestion du groupe compliqué. La question du patois doit aussi être prise en compte. Venant d'un milieu rural, la béate le parlait bien sûr mais elle devait enseigner en français comme le rappelle le règlement de l'institution. En fait, c'est surtout par la religion que se faisait la plupart des apprentissages : récitation de prières, de chants, autant d'éléments qui permettaient de capter l'attention des enfants, de décrypter des mots, des sonorités dans un environnement pas toujours adapté. Les tables et les chaises étaient un luxe, bien souvent il n'y avait que des bancs pour s'asseoir et un poêle pour se chauffer. La béate avait également un rôle économique et social en lien avec la confection de dentelle. Elle était chargée d'enseigner aux jeunes filles l'art de la dentelle au carreau, cela lui prenait beaucoup de temps mais elle ne s'arrêtait pas à cela puisque l'assemblée, était régulièrement un lieu de rassemblement pour les dentellières du village. Cette activité fort peu rémunérée malgré des heures passées à l'ouvrage, était très répandue car elle fournissait un appoint financier aux familles tout en restant au domicile. Le couvige constituait aussi un moment de sociabilité important pour les villageois où les nouvelles circulaient. La béate exerçant une sorte de tutelle morale sur le groupe, veillant à ce que les mauvaises langues ne prennent pas l'ascendant et entonnant régulièrement des prières et des chants religieux pour rythmer le travail.

Surtout, la béate maîtrisait le temps du hameau et cet aspect-là est fondamental, difficile à comprendre aujourd'hui. De nombreuses assemblées conservent encore leur petite cloche qui est un

marqueur du bâtiment, à l'intérieur on retrouve parfois aussi une horloge. Elle sonnait les prières quotidiennes : le matin vers 6 h ou 7 h selon les saisons, à midi et en fin de journée pour le début de la veillée. Elle rythmait donc les activités des habitants. Elle annonçait également les décès avec une sonnerie différente ainsi que des temps religieux particuliers comme le mois de Marie en mai, le mois du Rosaire en octobre ou bien le chemin de croix le vendredi saint. En juin 1939, le bulletin paroissial de Monistrol notait que le mois de Marie avait lieu dans les villages de Paulin, aux Ages, Tranchard, Antonianes, Pont-de-Lignon, le Regard, Chaponas et la Rivoire-Haute. L'auteur, le père Coiffier ne mentionnait pas si les béates existaient toujours dans chacun d'entre eux et si ces temps de prières se déroulaient dans une assemblée mais il saluait cette pratique en ces termes : «*Mention honorable à tous ces villages qui gardent nos traditions de foi et de piété envers Marie. Et pourquoi n'auraient-ils pas des imitateurs? Ailleurs, dans d'autres villages ne pourrait-on pas avoir un lieu de réunion où les habitants viendraient prier la bonne Mère et chanter ses louanges?*». En Mai 1968, alors que les béates avaient disparu depuis plusieurs années, on relevait dans le bulletin paroissial des messes dans les villages suivants : Chaponas, le Monteil, Nant, Paulin, Praisle et le Regard. On peut rajouter d'autres activités de la béate qui pouvait être sollicitée pour écrire un courrier, on pouvait la consulter aussi pour des soins médicaux. La période du noviciat donnait là aussi quelques rudiments. Elle pouvait aussi apaiser les tensions entre les habitants, être une médiatrice en quelque sorte. Sa proximité culturelle avec les villageois facilitait ce rôle notamment quand elle restait très longtemps sur place.



La journée d'une béate

D'après leur règlement de 1834, la journée d'une béate était ainsi faite : le lever en été à 5 h du matin et à 6 h en hiver. Elle devait prendre environ 7 heures de repos. La journée commençait par un temps de prière et de méditation pendant une demi-heure. Elle devait assister à la messe tous les jours sauf si elles étaient trop éloignées de l'église paroissiale (dans ce cas, des prières récitées avec les élèves pouvaient remplacer l'office dans la maison de l'assemblée). L'accueil des enfants commençait à 7 h en été et 8 h en hiver. La matinée était consacrée à un temps d'instruction (pas plus d'une heure), un temps de catéchisme et bien sûr le travail de la dentelle. La pause méridienne était consacrée au repas précédé par la lecture de l'examen de conscience. Pour les enfants qui restaient sur place toute la journée, le repas devait durer une demi-heure entrecoupée par des lectures édifiantes. La récréation pouvait s'étaler sur une bonne heure. L'après-midi suivait à peu près le même découpage si ce n'est un temps prévu pour la leçon d'écriture. Le règlement bien que très précis, laissait à la béate une certaine autonomie : «*le catéchisme se fera pendant une demi-heure, à l'heure*

la plus commode de la matinée... elle désignera, pour ces exercices (les leçons), les heures qu'elles jugeront les plus convenables. En fonction de la personnalité de la béate, en fonction des conditions locales, bien des aménagements étaient possibles. Dans le livret qu'il leur a consacré en 1853, le recteur académique Dunglas insiste sur des aspects de la pédagogie employée par les béates : les enfants sont divisés en plusieurs groupes en fonction du sexe et de l'âge, les filles les plus grandes sont responsabilisées : c'est elles qui sonnaient à différentes reprises la cloche de l'assemblée pour «*avertir à 10 h les mères de familles qu'il est temps de s'occuper du repas de midi... à 11 h 30 pour que l'on apporte le dîner aux ouvriers qui travaillaient dans les champs, à 13 h quand la classe recommence*». Elles pouvaient aussi, quand elles maîtrisaient bien la lecture, lire le catéchisme pour les plus petites et donc décharger un peu la béate. Bienveillant envers elles, le recteur soulignait toutefois le faible niveau des acquis : «*le calcul se borne aux 4 règles et encore, il faut le reconnaître, bon nombre d'élèves s'arrêtent en chemin et reculent devant la table de Pythagore. Elles ont hâte de donner leur temps à la dentelle, qui est leur gagne-pain*». Après une pause de 1 à 2 heures, la journée de la béate se poursuivait en soirée toujours au son de la cloche pour la veillée qui obéissait là aussi à des règles bien précises : les ouvrières tout en travaillant, disaient leur chapelet, chantaient des cantiques et écoutaient des lectures faites par la béate avec des temps de silence pour la méditation. La veillée se terminait aux alentours de 23 h mais là aussi avec des différences en fonction de la saison et des occupations annexes des habitants. Le règlement prévoyait que tous les vendredis, les enfants présents à l'assemblée devaient se mettre à genoux à 15 h «*pour adorer la mort de notre Seigneur et faire l'acceptation de la nôtre*». Au niveau religieux, on doit enfin rappeler l'importance du chemin de croix présent dans de nombreuses assemblées en général sous la forme de petits tableaux ou d'images. Ce chemin de croix était érigé de façon solennelle par le curé de la paroisse une fois que l'évêque du Puy avait donné son accord. Cette autorisation juridique et spirituelle officialisait la reconnaissance de l'assemblée comme un lieu de culte. Le procès-verbal était dès lors conservé voire même affiché dans la salle commune, il permettait à la béate d'exercer les exercices spirituels précédemment évoqués.

La béate, une femme au cœur de l'histoire

On sait peu de choses sur les béates au 18^e siècle. On connaît l'origine de l'institution mais, il faut attendre la période révolutionnaire pour les voir sortir de leur anonymat. Le 16 avril 1794 (27 germinal an II), le représentant de la République en mission dans le département, Solon Reynaud, prend un arrêté concernant les béates qui sont selon lui : «*les colporteuses des œuvres fanatiques et les agentes des prêtres, qui veillent sans cesse pour trouver les moyens de nuire à la République et de vouloir l'anéantir à jamais...*». Reynaud les connaît bien puisqu'il est né au Puy, il a été envoyé par la Convention en Haute-Loire dont il est un des députés, pour veiller à l'application des lois d'un régime politique contesté. Durant toute sa mission (de septembre 1793 à avril 1794), il dispose de pouvoirs étendus pour rétablir l'ordre. Il encourage la création de comités de surveillance avec des personnes acquises à la République pour seconder et surveiller les municipalités qui se retrouvaient en 1^{ère} ligne pour faire appliquer la loi. À Monistrol, ce comité est créé le 10 novembre 1793 (20 brumaire an II) avec comme principal objectif d'assurer l'approvisionnement de la population et de lutter contre les «*accapareurs qui empêchent la bonne tenue des marchés*». Le qualificatif de «colporteuses» employé par Reynaud est important. Il souligne involontairement l'influence des béates auprès des habitants à cette époque. Reynaud enjoint aux béates de prêter serment de fidélité à la nation devant leurs municipalités respectives dans un délai de 10 jours. L'arrêté précisait également que : «*toutes celles d'entre-elles qui ne se conformeront pas, seront réputées suspectes et recluses jusqu'à la paix*». L'application de la loi dépendit beaucoup de l'engagement des autorités publiques et aussi des moyens dont elles disposaient. À Monistrol/Loire, la municipalité dirigée par Soleliac se réunit le 4 mai 1794 et chargea le citoyen Romme de mettre en application cet arrêté. Ma-

rie Verdier, béate au village du Cros fut arrêtée le 5 juin suivant et internée à Monfranc (Saint-Didier en Velay) dans une maison de réclusion qui rassemblait tous les suspects du district. Le procès-verbal justifiait ainsi l'arrestation : *«Le corps municipal considérant que la nommée Marie Ursule Verdier du lieu du Cros de cette commune a mené une vie aussi scandaleuse que peu édifiante tenant à une doctrine funeste et pernicieuse, injuriant même cette morale universelle qui seule constitue cette Religion qu'enfin on voudrait persuader aux hommes pour ne plus les exposer au déchirement qui ont leur réponse dans les différents cultes, qui outragèrent longtemps l'Etre Suprême que le peuple français reconnaît et firent douter de l'immortalité de l'âme, que le fanatisme absorbait, que le préjugé avilissait. Considérant que si elle ne tenait point au prestige enchanteur des prêtres réfractaires, qu'elle adonise, elle embrasserait cette cause qui ne veut plus voir de crimes, considérant que la répugnance qu'elle manifeste pour remplir un devoir sacré, celui de tous les citoyens, fait augurer qu'elle tient à des principes destructeurs de l'Égalité et de la Liberté, considérant que son opiniâtreté et le refus constant pour l'obéissance aux lois, est un crime capital envers une patrie toujours déchirée par cette engeance qui ne soupire qu'après la ruine totale du peuple le plus généreux. Le corps municipal arrête que la nommée Marie Ursule Verdier sera conduite dans le jour dans la maison de réclusion».* On ne sait si elle resta longtemps dans cette situation mais par la suite, au gré des changements politiques et des durcissements éventuels dans l'application des lois d'autres béates furent également arrêtées comme celle de Paulin, Marianne Chalavon le 27 février 1795 (9 ventôse an III) après la découverte de messes clandestines dans des granges aux villages du Mas et de Pouzols. Toutefois, il faut se garder de toute généralisation sur la rigueur de ces persécutions puisque l'état civil de la commune mentionne le 27 juillet 1794 (9 thermidor an II), le décès, au domicile de son neveu, de Catherine Mourier, béate au Mas à l'âge de 78 ans. L'enregistrement de l'acte par l'officier d'état civil, Pierre Miramand avec l'emploi du terme «béate» n'a pas soulevé de problème alors que la période semble compliquée pour ces femmes.

Les béates revinrent sur le devant de la scène politique au 19e siècle à partir du moment où l'Etat s'engagea dans une politique éducative ambitieuse. Avec la loi Guizot en 1833 qui organisa l'enseignement primaire, chaque commune de plus de 500 habitants devait ouvrir une école primaire pour les garçons puis peu à peu pour les filles. Cette question fut redoutable pour les municipalités qui ne disposaient pas de moyens financiers importants pour construire, aménager un bâtiment dédié à cela. L'existence des béates, qui ne coûtaient pas grand-chose et rendaient de nombreux services fut pendant longtemps une solution pour ne rien faire en particulier dans les hameaux pourtant très peuplés. Des écoles existaient déjà dans les bourgs et leur nombre augmenta dans les années suivantes. Une congrégation comme les sœurs de Saint Joseph en ouvrit beaucoup dans le département car la loi le permettait ainsi que du côté masculin avec les Frères des écoles chrétiennes. Dans le bourg de Monistrol, outre ces 2 établissements, on trouvait également l'institution des Ursulines pour les jeunes filles (voir l'article sur ce sujet de Philippe Moret dans les **Chroniques Monistroliennes en 1999**). Durant le 2^e Empire, les représentants de l'Etat en Haute-Loire ne tarissaient pas d'éloges sur les béates : le préfet Alexandre Chévremont rédigea en 1853 un mémoire célèbre sur le département adressé à Napoléon III : *«ces filles mènent une vie toute d'abnégation et de dévouement. Elles savent peu, mais ce qu'elles savent, elles l'enseignent simplement...Etranger au pays, j'en ai été vivement frappé dès que mon attention s'est portée sur l'immense travail qui s'était accompli au profit des populations de ces régions déshéritées. J'en ai bientôt signalé les bienfaits, heureux d'avoir ainsi fait comprendre au département une institution qui l'honneur».* Le recteur académique de la Haute-Loire, François Dunglas leur rendit un hommage appuyé à la même époque : *«Je vis les béates à l'œuvre, je les suivis dans leurs divers exercices : mon opinion ne tarda pas à se former. Ma qualité d'étranger au département agissant sans doute sur mon esprit, cette opinion fut favorable à l'institution : j'acquis la conviction qu'elle rendait des services importants, même sous le rapport de l'instruction et qu'encouragée convenablement, elle pourrait*

en rendre de plus importants encore».

Avec l'avènement d'une nouvelle République en 1870, les béates devinrent malgré elles un enjeu politique important. La question scolaire devenait prégnante avec l'action du ministre de l'Instruction Jules Ferry. Ses discours devant les 2 Chambres en mars puis en août 1879 mirent les béates à la une de l'actualité nationale. Selon ses propos, la Haute-Loire connaissait une situation «curieuse avec une communauté qu'on appelle les béates» mais il reconnaissait qu'elles étaient «d'excellentes femmes». Un inspecteur général, Pierre Leyssenne, fut délégué sur place, preuve que le ministre ne connaissait qu'imparfaitement la réalité. Si le rapport salua leur rôle social, il était très critique sur l'aspect éducatif insistant sur la «profonde ignorance des béates» et sur leur absence de brevet de capacités. Il pointa aussi la particularité juridique de la maison d'assemblée propriété des habitants du hameau et non de la commune (la béate est indissociable des sections de communes autre particularité de la Haute-Loire). En janvier 1903, un inspecteur d'académie dans un courrier adressé au procureur de la République du Puy reconnaissait encore cette difficulté à appréhender ces drôles d'institutrices : «Les béates sont affiliées à la congrégation mais leurs liens sont assez lâches. Elles portent un costume de religieuses mais ne font pas de vœux et vivent d'une manière assez indépendante dans les hameaux isolés. On ne peut guère prouver qu'elles sont des religieuses de la congrégation de l'Instruction du Puy que si elles l'ont déclaré formellement dans quelques documents écrits».

Questionnaire du registre des Béates (AD 43)

Commune de Monistrol-sur-Loire - 1903 - page 108

Village
Nom et prénom de la béate
Etat et lieu de la naissance
Obéissance et certificat
Sobriété et Inspection
Etat de leur
Qui en est le propriétaire
Nombre d'élèves garçons
Scolarisation scolaire

filles

Les archives départementales conservent de cette période un formidable document appelé «registre des béates» (disponible en ligne). Suite aux différentes inspections, un inventaire fut fait sur l'ensemble du territoire et 780 béates furent recensées. Premier enseignement, on en trouvait en dehors du Velay historique en particulier dans le Brivadois (32 dans l'ancien canton de Paulhaguet, 42 dans celui de Langeac et 22 dans celui de Brioude). Leur présence était très importante dans le Gévaudan et elle débordait même dans la Loire vers Saint-Genest-Malifaux et Marlhes (paroisses ayant appartenu au diocèse du Puy jusqu'à la Révolution) ainsi qu'à Firminy où là, elles logeaient chez des habitants originaires de la Haute-Loire. On en trouvait aussi une sur la commune protestante du Mazet-Saint-Voy au village du Crouzet. On peut donc penser que l'on se trouvait alors dans une période où cette institution connaissait peut-être son maximum numérique. Sur la commune de Monistrol/Loire, on en recensait dans 10 villages dont nous reparlerons dans la seconde partie. Second enseignement, le registre comportait de nombreuses lacunes. La plupart du temps, il ne mentionnait que l'identité de la béate. Les autres éléments de l'enquête sur les enfants scolarisés ou l'état de maison d'assemblée n'étaient pas renseignés. Comment ce registre avait-il été complété? Les inspecteurs s'étaient-ils rendus dans tous les villages? Avaient-ils rencontré toutes les béates? Avaient-elles ou non coopéré? Autant de questions sans réponses. Toujours est-il que le ministère disposait maintenant d'une meilleure connaissance de la situation.

À partir de cette date, les lois vont s'enchaîner, sans jamais viser directement les béates, elles vont peu à peu les isoler et restreindre leur champ d'activité. Dès août 1879, la loi Paul Bert imposait la création d'école normale de formation pour les filles dans chaque département. Il s'agissait d'améliorer la formation des institutrices et par là-même de remplacer les cours normaux existants comme

celui mis en place par la congrégation de l'Instruction. En mars 1880, une circulaire obligeait les béates à faire une déclaration d'ouverture d'école libre pour être en règle. Un an plus tard, la loi Ferry exigeait un brevet de capacité pour enseigner et établissait la gratuité de l'enseignement primaire dans les écoles publiques. En insistant sur un niveau d'exigences pour faire la classe, ces lois visaient un point faible des béates dont l'enseignement n'était qu'une activité parmi tant d'autres. La lettre d'obéissance dispensée par la Supérieure de l'Instruction quand une béate était nommée dans un village avait longtemps fait office de brevet de capacité et il fut facile aux inspecteurs d'académie de démontrer l'absence de titres officiels quand ils effectuaient des visites dans les hameaux. Toutefois les autorités académiques du département restaient prudentes comme en témoigne une circulaire en date du 18 février 1882 : il fallait « *ménager une transition entre une situation confuse et irrégulière et une organisation légale et rationnelle pour ne pas rompre avec des habitudes regrettables mais séculaires* ». En octobre 1886, la loi Goblet obligeait à ce que le personnel enseignant soit laïc dans les 5 ans ce qui obligea de nombreux religieux et religieuses à quitter l'habit pour continuer à enseigner. On observa le même phénomène chez certaines béates mais comme, elles n'étaient pas des religieuses au sens strict rien ne les obligeait à faire cela. Cette loi créait des écoles maternelles pour les enfants de moins de 6 ans (les salles d'asile selon la terminologie de l'époque), surtout elle déclarait non recevable les donations et legs faits aux communes pour y établir des écoles dirigées par des congrégations. Or de nombreuses écoles de villages avaient été fondées suite à des donations privées que cela soit un bâtiment qui deviendra ensuite l'assemblée, un terrain où l'on construira cette assemblée, ou de l'argent pour l'entretien de cette école. La succession de ces lois aboutit à une baisse importante du nombre de béates en une vingtaine d'années mais elles restaient encore fort nombreuses dans le Velay historique, autour de 400 au début du 20^e siècle.

Les pouvoirs publics cherchèrent également à intégrer les béates les plus qualifiées dans le système éducatif public car elles avaient de l'expérience, une bonne connaissance de la société rurale. Certaines acceptèrent mais au tournant du siècle, cette politique d'accompagnement fit place à une « chasse aux écoles illégales » tenues par des béates. La politique anticléricale les fragilisa notamment les plus jeunes en les isolant de leur maison mère suite à la loi Combes de 1904 qui interdisait l'enseignement aux congrégations religieuses. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre les 2 articles consacrés aux béates dans le bulletin paroissial de Monistrol au printemps 1909 : le 1^{er} est daté d'avril et s'intitule : Nos institutrices de villages. C'est un vibrant plaidoyer en faveur de l'enseignement dispensé par les béates : « *De temps immémoriaux, nos institutrices de villages font la classe dans la commune. Elles apprennent aux enfants à lire, à écrire, à compter, à aimer Dieu et à le servir. C'est là toute leur ambition. Leurs titres sont, pour quelques-unes, le brevet élémentaire comme les institutrices officielles et pour d'autres, pratique de plusieurs années d'enseignement et ce diplôme en vaut un autre. Le logement de ces pauvres filles est des plus humbles et elles n'ont pas à en rougir : la pauvreté volontaire est une vertu. Leur traitement est des plus modestes et peu de personnes s'en contenterait. Elles ne reçoivent rien de l'Etat, rien du département, rien de la commune ; elles vivent misérablement d'aumônes et de charité. Faire la classe librement, faire la classe par dévouement, faire la classe gratuitement, c'est bien en République mais en franc-maçonnerie, c'est intolérable. Aussi le 1er représentant du pouvoir dans le département vient-il de prendre des mesures énergiques contre ces abus révoltants et d'interdire l'enseignement à nos excellentes institutrices. Au nom du courage civique, il fait la chasse à de pauvres et faibles femmes, au nom de l'humanité il leur arrache de la bouche le pain noir qu'elles ne doivent qu'à la charité, au nom de la science, il condamne nos enfants à l'ignorance. Approuve qui pourra ces procédés honteux et sectaires, excellents pour crétiniser un peuple mais détestable pour développer son intelligence, l'instruire et le moraliser* ».

Le second est daté de mai, il récapitulait les nombreuses missions assurées par la béate dans les

hameaux et s'intitulait : Celles que l'on pourchasse. « *C'est à dessein que nous parlons encore de nos institutrices de villages et de leurs œuvres pour montrer à tous combien est injuste et scélérate la persécution dont elles sont l'objet. Les institutrices de villages existent depuis 250 ans. Leur première fonction est d'enseigner, non dans les centres populaires mais dans les hameaux les plus reculés et les plus abandonnés de nos montagnes et tout le monde sait avec quel zèle et quel désintéressement, elles s'acquittent de cette modeste mais sublime mission. Si elles sont institutrices, elles sont aussi catéchistes volontaires. Elles apprennent aux enfants, avec leurs prières, les premières notions de la religion, elles rappellent aux grandes personnes les vérités chrétiennes dont elles auraient perdu le souvenir. Elles remplacent le ministre de Dieu. Durant les longs mois d'hiver et surtout les dimanches, chaque soir, les femmes et même les hommes sont invités à entendre la lecture d'un livre qui rend meilleur et à venir prier pour les défunt et les besoins de tous. Elles sont le conseil et l'appui de la mère de famille, elles partagent ses sollicitudes. Elles deviennent la seconde mère des jeunes filles qu'elles dirigent, qu'elles protègent et mettent à l'abri de bien des dangers. Elles sont les messagères de la paix : adroïtement, elles écartent, arrêtent ou étouffent les germes et les semences de la division. Au besoin, elles se font sœurs hospitalières et elles visitent les infirmes et les consolent ; elles sollicitent le secours des plus aisés en faveur des plus indigents. Elles se font garde-malades sans craindre les effets d'un mal contagieux. La maladie vient-elle à s'aggraver, le prêtre est prévenu à temps, le malade préparé à sa visite et tout est prêt lorsque le ministre de Dieu apporte les dernières consolations de son ministère. Et ce sont ces braves filles que l'on traque à l'égal des pires malfaiteurs sans égards pour leurs services et pour leur dévouement* ». Quelques mois plus tard, le 15 janvier 1910 un juge d'instruction accompagné par l'inspecteur primaire d'Yssingeaux mena une perquisition au village d'Alinhac dans la maison d'assemblée tenue par Marie Annette Roiron soupçonnée d'enseignement illégal. L'affaire fut reprise dans les journaux locaux. La béate écopa d'une amende de 16 francs avec sursis lors de son procès deux mois plus tard. Les archives consultées ne montrent pas d'exemple sur la commune de Monistrol pour cette période.

2^e partie : les maisons d'assemblée à Monistrol/Loire

« *Nous n'avons pas d'archives, nous n'en savons que ce que nous en ont dit nos parents et ce que nous avons vécu. La maison a été construite par les habitants du village en fournissant des matériaux, en assurant leur transport en donnant des journées de travail* ».

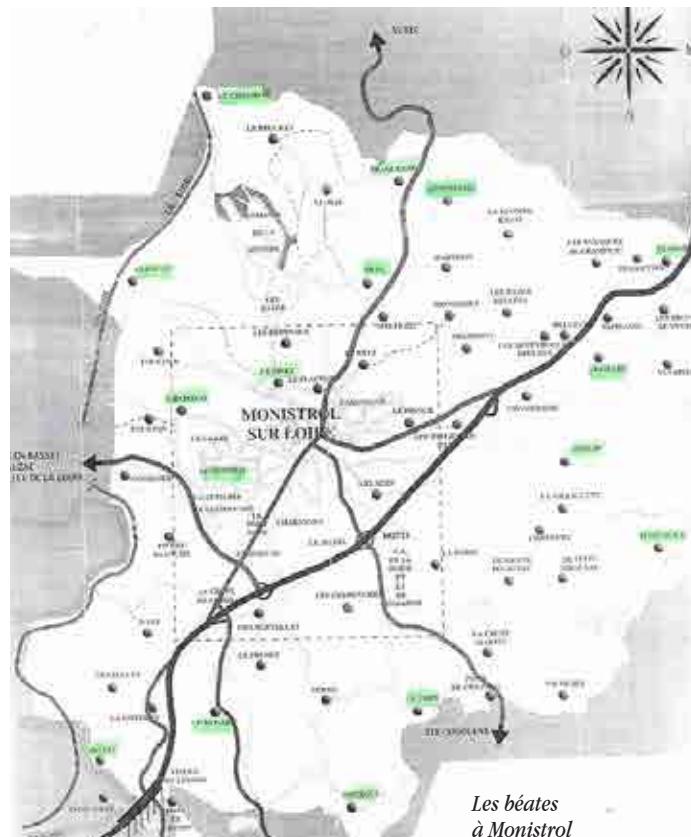
Témoignage de Jean Valour de Paulin dans les **Chroniques monistroliennes** en 2012.

Ce court propos est assez emblématique de l'histoire des béates. Les principales intéressées n'ont que rarement témoigné mais leur souvenir s'est transmis oralement de générations en générations. Bien après leur disparition, on continua de les évoquer à travers la permanence d'un bâtiment dans le paysage des villages : l'assemblée. Monistrol comme d'autres communes conserve encore ce type de maison mais comparé à d'autres localités, elles ne sont plus très nombreuses à être encore debout et surtout à appartenir à la communauté des villageois. Pour cette 2^e partie, nous allons présenter les lieux où des maisons d'assemblée ont été relevées. Nous nous appuyons beaucoup sur le travail remarquable effectué par une religieuse d'obédience protestante (diaconesse de Reuilly installée au Mazet-Saint-Voy), sœur Anne-Elisabeth qui depuis les années 1990 a entrepris un travail de recensement des maisons d'assemblée dans toute la Haute-Loire. Un 1^{er} tome publié en 2 volumes en 2015 a été consacré à l'arrondissement d'Yssingeaux avec de nombreux renseignements sur la commune de Monistrol. Un 2^e tome consacré à l'arrondissement du Puy est paru en 2022. Nous compléterons cette présentation par diverses sources locales issues de l'exposition de 2016 et de

nombreux documents fournis par Jean-Claude Tavaud (qu'il en soit ici remercié). Ce travail pourra être complété à l'avenir par d'autres recherches et d'autres témoignages.

Au gré des sources consultées, on constate des permanences sur l'existence de bées et d'assemblées dans les hameaux ou pour certains quartiers de Monistrol mais, comme elles sont souvent partielles, l'enquête se révèle compliquée. La mention d'une assemblée ne signifiait pas toujours qu'elle soit occupée en permanence, tout comme l'indication d'une bée dans un quartier du bourg comme le Monteil ne présageait pas de l'existence d'une assemblée car la bée pouvait-être hébergée chez un particulier. Elle pouvait également correspondre à une femme, célibataire ou veuve qui consacrait

les derniers temps de sa vie au service des autres. Portant un habit de deuil, les habitants pouvaient très bien l'assimiler à une béate. C'est ce que fit Jules Vallès dans son roman **l'Enfant** quand il décrivit une vieille tante veuve habitant au Puy chez laquelle, il se rendait fréquemment. Dans les recensements de la population qui intervenaient tous les 5 ans, les appellations « Fille de l'Instruction », « institutrice », « institutrice libre » faisaient souvent référence à des béates. On peut ainsi relever la présence de béates dans plusieurs villages ou quartiers de Monistrol sans que l'on ait noté



soeur Catherine

l'existence d'une maison d'assemblée. Au recensement de 1851, on notait la présence de personnes qualifiée d'institutrices à la Croix Saint-Martin (Marguerite Flotte, âgée de 26 ans), à Chazelles (Claudine Chapuzon, âgée de 57 ans) ou au Pinet (Marie Renjier, âgée de 50 ans). 5 ans plus tard, Claudine Chapuzon est indiquée pour le village de Grangevallat alors qu'on retrouvait au Pinet Marguerite Rouvier, âgée de 60 ans. Un autre exemple de confusion nous est connu pour le quartier du Monteil qui fut marqué au début du 20e siècle par l'activité d'une religieuse, sœur Catherine. Les habitants l'appelaient la béate bien qu'elle soit issue d'une autre congrégation installée à Monistrol, celle de Saint-Joseph !

Le tableau ci-dessous récapitule ce dont on peut être sûr dans le cas de Monistrol.

Délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 1857.	Présence de béates dans 11 localités: Antonianes, Chaponas, Cheucle, le Chambon, Grangevallat, le Monteil, Paulin, le Pinet, le Regard, Trevas, Tranchard.
Registre de 1881 aux archives départementales sur les béates	Présence de béates dans 10 localités : Chaponas, Cheucle, le Chambon, Le Cros, Nantet, Ollières, Paulin, Praisles, Pouzols, le Regard.
Recensement dans le livre de Sœur Anne-Elisabeth en 2015	Présence de béates dans 14 localités: Antonianes, Beau, Chaponas, Cheucle, le Chambon, le Cros, le Monteil, Nantet, Ollières, Paulin, Pouzols, Praisles, le Regard, Tranchard.
Recensement effectué pour l'exposition de 2016 à partir du cadastre de la société d'histoire.	Présence de maisons d'assemblée dans 14 localités : Antonianes, Beau, le Chambon, Chaponas, Cheucle, Nantet, Ollières, Paulin, Perpezoux, Le Pinet, Pouzols, Praisles, le Regard, Tranchard, Le Cros et Le Monteil.

Antonianes

Plusieurs béates sont connues pour la localité. À l'occasion du recensement de 1856, Marie Rose Vassal, âgée de 50 ans, fut notée comme institutrice du village. Quelques années plus tard, le 14 février 1882 une inspection fut diligentée dans le village où se trouvait une béate : Virginie Bonhomme. Agée de 44 ans, elle était native de Retournac. L'inspecteur nota qu'elle ne portait pas de costume, que l'école n'était pas déclarée officiellement et qu'elle n'avait pas de certificat d'obéissance ni de brevet de capacité pour enseigner. Il indiqua aussi qu'elle ne souhaitait pas passer d'examen pour se mettre en règle. On la retrouve encore mentionnée dans le recensement de 1886. Il existait bien une maison d'assemblée dans le village. Celle-ci avait été acquise par les villageois en février 1879 suite à une vente orchestrée par le curé de Monistrol, Hippolyte Fraisse pour la somme de 500 francs. D'autres témoignages apportent quelques compléments sur la localité. En 2015 dans le journal le Progrès, M. Marcel Saumet né en 1922 raconta ses souvenirs d'enfance dans le village. Ses parents étaient agriculteurs avec 3-4 vaches, leur ferme était située en face de la maison de la béate. Il fréquenta cette école jusqu'à 6 ans avant de rejoindre celle des Frères dans le bourg de Monistrol. La béate s'appelait Elisabeth ou Marie Eymaron. L'école était fréquentée par des enfants de Tranchard, de la Rivoire-Haute et du Petit Maisonnny. Mlle Eymaron était native de Retournac, elle avait exercé les fonctions de béate à Ollières où elle était notée en 1881 lors d'une inspection. Elle décéda le 12 février 1927 à l'âge de 86 ans dans le village de Tranchard avec la mention célibataire sans

profession. Sa nièce, Amélie Eymaron, âgée de 51 ans, signa l'acte de décès en mentionnant qu'elle-même, était institutrice à Antonianes. On la retrouve dans le recensement de 1931 sous la mention de «dentellièr» et dans celui de 1936 sous la mention «d'institutrice libre» du village. Lors de son décès le 9 décembre 1944 à l'hospice, elle avait 69 ans. Elle est notée comme étant célibataire sans profession ce qui laisse penser qu'elle était aussi béate. Dans l'**Écho paroissial** en date du 30 mai 1926, lors de la bénédiction d'une croix à l'entrée du village, les habitants se rassemblèrent dans la maison d'assemblée à l'occasion de la fin du Mois de Marie. Mlle Eymaron, «*la dévouée catéchiste du village, lut un compliment fort bien rédigé à Monsieur le Curé au nom de toute l'assistance*». La croix a disparu lors de travaux d'aménagement à la fin du 20^e siècle, la maison d'assemblée vendue plusieurs fois à des personnes privées n'est plus visible non plus.

Beau

Nous connaissons le nom de plusieurs béates pour le village. Pour le recensement de 1856, Jeanne Chevalier, âgée de 33 ans est notée comme institutrice. Anne-Marie Delolme, qui était originaire de Saint-Maurice de Lignon, occupa la fonction en 1870-1871 alors qu'elle était âgée de 35 ans. Elle fut remplacée par Catherine Laurent qui resta près de 8 ans en poste. Née à Boisset en 1843, elle exerça par la suite au hameau de Mayol sur la commune de Malvalette. Dans le recensement de 1886, c'est Agathe Ganivet, 56 ans, qui est notée comme institutrice du village. La maison d'assemblée de Beau



existe toujours. Elle servit d'abord d'école publique avant d'être vendue à une personne privée. Parfaitement rénovée, la maison conserve sa cloche et une niche oratoire avec une Vierge à l'Enfant. Face au bâtiment, on note la présence d'une croix en fer forgé sur un piédestal en pierre du pays.

Chaponas

En 1856, Marie Peyragrosse, âgée de 40 ans, est notée comme institutrice du village lors du recensement de la population. Quelques années plus tard, c'est Françoise Ollier qui occupa le poste. Lors d'une inspection en février 1882, elle indiqua les éléments suivants : elle était présente sur place depuis 1865, possédait une lettre d'obéissance et elle avait déclaré auprès de l'administration dès 1880 l'ouverture de son école. L'inspecteur jugeait son aptitude à enseigner passable, qu'elle portait un costume et qu'elle ne souhaitait pas passer d'examen pour obtenir le brevet d'aptitude. Lors de l'inspection, 12 enfants étaient présents : 8 garçons et 4 filles. 4 élèves lisaien assez bien mais personne ne savait écrire. Pour l'inspecteur l'assemblée ne pouvait pas être transformée en école car elle ne comportait que «5 mauvais bancs et une horloge comme mobilier». Le bâtiment avait été construit quelques années plus tôt si on se réfère à une délibération du conseil municipal en

date du 5 octobre 1862 : « Le communal de Gournier appartenant aux habitants de Chaponas étant improductif, a été aliéné au prix de 740 francs en 1860 pour être employé à la construction d'une petite maison d'école dans le village. Les travaux sont confiés au sieur Verdier qui estime la dépense à 886, 94 francs ». En 1864, le bâtiment semble achevé puisque l'on y installe un chemin de croix. Cette maison d'assemblée existe toujours aujourd'hui, propriété des habitants du village. D'après le bulletin paroissial, elle a été rénovée par les habitants du village en 1960 puis de nouveau dans les années 1980. Elle conserve aujourd'hui encore son clocher ainsi qu'un bâchat. Des célébrations religieuses y ont été organisées jusqu'à une époque récente. Cette maison a été ouverte à la visite à l'occasion des journées du patrimoine en septembre 2001. Les habitants du village ont restauré en juin 2004 le clocher et l'intérieur du bâtiment. À proximité, on trouve une croix en fer forgé très bien travaillée sur un piédestal en pierre du pays.



Cheucle

Les recensements de populations nous renseignent sur plusieurs béates : en 1846, c'est Julie Furnon, 26 ans, qui est notée comme Fille de l'instruction (cette mention est assez rare, on a en général celle d'institutrice). En 1851, Catherine Neboit, 30 ans est notée comme institutrice et en 1856, c'est Marie Pinatel, 49 ans qui est relevée. Lors d'une inspection en février 1882, Marie Pradon fournit les éléments suivants : native de Retournac, elle est sur place depuis 1879 et possède une lettre d'obéissance. L'inspecteur releva une assez bonne aptitude à enseigner en indiquant qu'elle pourrait diriger une école enfantine. La béate affirma souhaiter passer le certificat d'aptitude et être disposée à quitter son costume. Toutefois, l'inspecteur nota dans son rapport un paradoxe : les habitants souhaitaient conserver une béate et ne voulaient pas que Mlle Pradon devienne une institutrice laïque. Mais, en même temps, ils étaient disposés à céder l'assemblée pour en faire une école publique arguant du temps de trajet entre le village et Monistrol (35 minutes). Au moment de l'inspection, 25 enfants étaient présents : 10 garçons et 15 filles. 12 lisaien couramment, 10 savaient écrire dont 2 parfaitement. En 1886, une nouvelle béate est notée dans le recensement, Philomène Gay, âgée de 40 ans. La maison d'assemblée avait été construite en 1863 suite à une donation d'un prêtre,



le curé Etienne Bonnet (1823-1867) l'année précédente. Vendue par la suite à un particulier, le bâtiment existe toujours mais il a été largement remanié sans aucun élément rappelant l'architecture d'une assemblée. À proximité, on peut noter la présence d'une croix en bois récente sur un piédestal en pierre du pays avec la mention encore visible d'une date : 1886.

Le Chambon/Loire

Au recensement de 1856, Elisabeth Reymond, âgée de 40 ans est notée comme institutrice du village. En 1881, le recensement note 2 institutrices dans le village : Françoise Boucher (63 ans) et Philomène Roure (33 ans). Lors de l'inspection de février 1882, seule Philomène Roure fut notée. Elle apporta les précisions suivantes : native du village de Champravie en 1848, elle était présente sur place depuis 1874. Elle avait effectué sa déclaration d'ouverture en novembre 1880 et possédait une lettre d'obéissance. Elle avait exercé auparavant au village de Paulin. L'inspecteur eu un jugement très sévère à son encontre : «son aptitude à enseigner est nulle, elle ne veut pas préparer l'examen et elle en est incapable, son peu d'intelligence ne permettra jamais de lui confier une école publique». Au moment de l'inspection 10 enfants étaient présents : 6 garçons et 4 filles. Au recensement de 1886, une nouvelle bête est présente : Sophie Goudet âgée de 46 ans. La maison d'assemblée sembla exister à partir des années 1870. En décembre 1871, un propriétaire cultivateur du village, Marcellin Luranson, vendit à la section villageoise un bâtiment et un terrain devant servir d'école et de logement



Philomène Roure



à une demoiselle de l'Instruction. En 1875, une souscription auprès des habitants recueillit 300 francs pour clôturer cette vente. La maison d'assemblée fut par la suite revendue à un particulier, elle tomba en ruine. Accolée à un autre bâtiment, elle a fait l'objet au début des années 2020 d'une restauration totale dans un style moderne sans aucun rappel de son affectation ancienne.

Le Cros

En 1856, Jeanne Marie Godon, âgée de 50 ans, est notée comme Fille de l'Instruction au village.

Lors de l'inspection de février 1882, c'est Marie Carteron qui occupe le poste et apporte les précisions suivantes. Native de Beauzac (en 1835 ou 1836), elle est sur place depuis 1875. Elle a bien effectué sa déclaration d'ouverture d'une école en novembre 1880 et elle possédait une lettre d'obéissance. L'inspecteur estimait «à médiocres», ses aptitudes à enseigner. Elle ne souhaitait pas préparer d'examen et ne voulait pas quitter son costume. Au moment de la visite, 43 enfants étaient présents ! 22 garçons et 21 filles. Seulement 3 enfants savaient lire et 3 autres écrivaient un peu. L'inspecteur donna une description assez précise de l'intérieur de l'assemblée : 2 tables, 3 bancs, un poêle et une horloge. Il indiqua que les villageois étaient disposés à céder le bâtiment pour en faire une école publique et que celui-ci était en parfait état. D'après des témoignages, cette maison d'assemblée a été démolie au moins depuis 1943.

Le Monteil

Il s'agit ici d'une particularité puisqu'on se situe dans le bourg de Monistrol mais la présence d'une béate ne doit pas étonner car le quartier fonctionnait comme un village avec son identité propre du fait de sa position géographique décentrée et de ses activités particulières autour de la métallurgie. Lors des recensements de 1846, 1851 et 1856, Rose Exbrayat est mentionnée comme étant Fille de l'Instruction au Monteil, elle est née vers 1808 ou 1810. Une maison d'assemblée semble avoir existé jusqu'en 1896, date à laquelle elle aurait été détruite pour élargir un chemin. D'après un témoignage, la cloche du bâtiment aurait été donnée à l'école des garçons du Monteil par M. Victor Faure. Le quartier a également été marqué au début du 20^e siècle par l'activité d'une religieuse, sœur Catherine. Les habitants l'appelaient la béate bien qu'elle soit issue d'une autre congrégation installée à Monistrol, celle de Saint-Joseph ce qui montre bien les amalgames qui pouvaient être faits entre des véritables béates et d'autres religieuses !

Nantet

En 1856, Madeleine Chalendard est notée comme institutrice dans le recensement. Née en 1810 à Saint-Julien Chapteuil, elle resta très longtemps en place puisqu'on la retrouve au moment de la visite de l'inspecteur académique en mars 1882. Ce dernier nota qu'elle ne portait plus le costume depuis 2 ans, qu'elle n'avait pas fait de déclaration d'ouverture. Son aptitude à l'enseignement était passable et elle ne souhaitait pas passer d'examen pour se mettre en règle. Au moment de la visite, 12 enfants étaient inscrits dont 8 filles. L'année suivante, lors d'une nouvelle visite, elle put présenter une lettre d'obéissance et elle occupa le poste au moins jusqu'en 1886 où elle est notée dans le recensement communal. A la veille de la 2^e Guerre mondiale, une béate était toujours présente avec Marguerite Fayolle. Née à Yssingeaux en 1875, elle est notée dans le recensement de 1926 comme institutrice. La maison d'assemblée servait tous les jeudis à un prêtre de Monistrol pour des leçons de catéchisme. Un rapport d'inspecteur en 1939 suspectait la béate de tenir une école clandestine mais, il témoignait aussi de l'hostilité des habitants du village à céder leur assemblée pour en faire une école publique. Selon lui, cette question allait se régler avec le prochain départ de la béate et la construction d'une école publique dans le village proche de Confolent bien que situé sur la commune de Beauzac. Pour ce qui concerne la maison de l'assemblée aujourd'hui détruite, les archives municipales conservent un document daté du 6 septembre 1863 sur son origine : Jacques Mourier, propriétaire demeurant au village cède à titre gratuit à la commune de Monistrol une maison qu'il a fait construire sur le communal du village avec le concours des habitants à la seule condition que ce bâtiment «sera toujours destiné au logement de la Demoiselle de l'Instruction de ce village».

Ollières

Lors du recensement de 1851, Anne Hostin, âgée de 39 ans, est notée comme institutrice du village puis c'est Justine Gourgeon qui sembla lui succéder en novembre 1857 d'après un procès-verbal conservé aux archives municipales. L'existence de ce papier est assez étonnant puisqu'à priori, la

municipalité n'avait rien à voir avec l'installation d'une béate qui se faisait entre les habitants du hameau et la Supérieure de l'Instruction au Puy. L'affaire se compliqua encore plus puisque cette demoiselle était qualifiée « d'instituteur suppléant de 2e classe ». Elle avait donc un grade reconnu par l'administration ce qui ne pouvait être le cas d'une béate qui possédait juste une lettre d'obéissance pour tenir l'école. En fait, Justine Gourgeon n'était sans doute pas une béate liée à la congrégation de l'Instruction. Du fait de son statut, la position de la municipalité changeait car la question de son traitement devenait un enjeu. L'inspecteur académique souhaitait que la commune inscrive une somme de 287, 24 francs à son budget au titre d'une subvention pour assurer ce traitement auquel viendrait se rajouter les contributions des familles. Le conseil municipal réuni le 20 novembre 1859 refusa de prendre à sa charge ce financement. Entre temps, Justine Gourgeon avait quitté son poste et une nouvelle institutrice provisoire avait été nommée pour le village : Mlle Pestre. Le conseil municipal s'appuyait sur une délibération de septembre 1847 en arguant que les villages de Monistrol étaient dotés d'institutrices de l'Instruction : « *une nouvelle institutrice aux Ollières n'offre aucun avantage pour l'instruction des enfants de cette localité qui ont des Filles de l'Instruction dans les villages voisins et d'une maison d'éducation pour les filles au chef-lieu où elles reçoivent l'instruction gratuite* ». Dans son argumentaire, la municipalité relevait également que le village d'Ollières ne comprenait que 11 ménages et 9 filles de 3 à 15 ans, qu'il se situait à moins de 2 km du village de Paulin qui avait une Demoiselle de l'Instruction et que « *ce serait un fâcheux précédent qui absorberait à lui seul, toutes les ressources communales si tous les villages qui ont des Demoiselles de l'Instruction, demandaient une institutrice rétribuée par la commune* ». Derrière cette histoire dont on ignore la fin, on retrouve l'idée que pour les communes, les béates ont représenté pendant longtemps une institution aux multiples services qui ne coûtait rien et que cela justifiait de ne rien faire dans le domaine de l'éducation du fait de la faiblesse des ressources communales même si on pouvait exagérer un peu sur ce point-là auprès de l'administration préfectorale. On retrouve aussi peut-être la question du niveau d'enseignement des béates. Obtenir une institutrice ayant une aptitude officielle pouvait montrer le désir de bénéficier d'un enseignement de meilleure qualité pour les habitants du hameau mais les sources ne nous permettent pas de dire si c'est eux qui ont été à l'origine de cette demande auprès de l'inspection académique. Au recensement de 1881, Elisabeth Eymaron est notée comme institutrice du village. Il est également indiqué qu'elle vit avec 2 nièces, Marie âgée de 7 ans et Amélie, âgée de 6 ans que l'on retrouvera par la suite comme béates dans d'autres villages de la commune, en quelque sorte une dynastie qui peut avoir comme origine le décès prématuré des parents de ces 2 petites filles élevées par leur tante. En 1886, c'est Sophie Coudert, 33 ans qui est notée dans le recensement comme institutrice d'Ollières.



Paulin

Dans les recensements de 1846 et 1851, Jeanne Furnon est notée comme Fille de l'Instruction. En 1856, c'est François Fayolle qui apparaît comme Demoiselle de l'Instruction dans le recensement. En 1880, c'est Antoinette Borie, née en 1833 à Malvalette, qui fit une déclaration d'ouverture pour se conformer à la nouvelle législation. Lors de la visite de l'inspecteur le 15 février 1882, une nouvelle béate était présente depuis une année : Catherine Marnhac. Née en 1846 à Beaux, elle possédait une lettre d'obéissance et avait une certaine expérience en ayant été précédemment dans le village d'Ollières. Elle avait, elle aussi, déclaré officiellement l'école. L'inspecteur nota que son aptitude à

l'enseignement était passable mais qu'elle était disposée à préparer le certificat d'aptitude ainsi qu'à quitter son costume. Il indiqua aussi dans son rapport que la population l'accepterait bien comme institutrice laïque. 85 enfants étaient inscrits dont 49 garçons. Le jour de la visite, 35 étaient présents dans l'assemblée dont 15 filles. L'enseignement était qualifié de médiocre et pour l'inspecteur, il y avait urgence à créer une école dans le village compte tenu de l'éloignement du bourg, du nombre d'enfants scolarisés. Les habitants semblaient prêts à céder le bâtiment de l'assemblée pour en faire une école mais ils tenaient aussi à ce que la béate reste sur place avec ou sans costume. En 1886, le recensement note que Catherine Marnhac exerce la profession de « catéchiste » dans le village. (On la retrouve dans celui de 1921 habitante à Monistrol, place du marché, avec la mention « institutrice » ! Quelques années plus tard, au cours d'une nouvelle inspection en 1901 dans le village, l'inspecteur primaire d'Yssingeaux souligna que les habitants ne voulaient pas céder le bâtiment car la béate était présente depuis longtemps mais, en même temps ils souhaitaient l'ouverture d'une école publique dans le hameau. En 1903, ils adressèrent une pétition au préfet pour obtenir cette création. L'inspecteur soutenait cette initiative en soulignant que la béate ne devait recevoir que les enfants de moins de 6 ans et qu'elle ne devait enseigner que le catéchisme. Il soulignait aussi le peu d'empressement de la municipalité à résoudre ce problème car la dépense financière était importante. Finalement, il fallut attendre 1933 pour voir l'ouverture d'une école publique au village, la béate (Rosine Mounier née en 1878 à Grazac) fut déchargée de toute activité scolaire au moins pour les plus grands enfants. On conserve aussi pour Paulin, un témoignage sur les relations entre une institutrice laïque, qui œuvra dans le village au moment de la 2^e guerre mondiale en remplacement de l'instituteur mobilisé puis prisonnier, et la béate, Mademoiselle Chevalier. Interrogée au début des années 2000, Madame Bourzac en conservait un excellent souvenir : « *on se partageait les tâches. Elle s'occupait de la classe élémentaire unique tandis que la béate s'occupait des plus petits en maternelle* ». Derrière ce témoignage, on comprend une fois de plus toute la complexité et la diversité des relations sociales dans les hameaux bien loin des conflits nationaux autour de la question religieuse. La guerre entre les 2 écoles n'avait pas toujours lieu, en tout cas, il faut se garder de tout raccourci. La dernière béate de Paulin quitta le hameau vers 1958. Jeanne Granger, habitante du village, précisa en



1908



— Les enfants allant à l'école de l'assemblée.
... La béate : Mlle Mounier —

• Assis, de gauche à droite :

Louis Giraud (Paulin) Joseph Chevèle (Paulin)
René Maisonnial (Paulin) Marcel Béal, son frère Joseph (Paulin)
Michel Giraud (la Grangette) Jean Béal (Paulin) Jeanet Roger
Masson (Paulin)

• debout, de gauche à droite :

Anna Giraud (Ollières) Emile Masson (Paulin) Marcel
Giraud (la Grangette) Marie Giraud (Ollières) Pierre Chevèle
(Paulin) Jeanne Giraud (Paulin) Mlle Mounier (bête) Germaine
Rouze (les Murs) Eugène Giraud (la Grangette) Jean Chevèle
(Paulin) Jean Giraud (Paulin) Jeanne Bernard (Seignos)

Mlle Mounier 1930

2012 quelques anecdotes sur celle-ci : «*Je suis allée à l'école de Mademoiselle Chevalier jusqu'à l'âge de 6 ans, j'ai appris à lire, à écrire et à compter avant d'aller à l'école publique. Elle faisait de l'instruction religieuse jusqu'à midi tous les jours sauf le mardi où M. Roger Néron faisait le catéchisme en racontant une histoire. Le jeudi était jour de congé mais des prêtres venaient faire le catéchisme de 14 h à 17 h*». Là aussi, on voit que la bête pouvait toujours apprendre quelques rudiments d'instruction aux jeunes qui lui étaient confiés même si officiellement, ce n'était pas le cas. Sur la maison d'assemblée, sa date de construction semble remonter en 1879. Le 19 janvier, devant le notaire Vialleton, eut lieu la vente d'un bâtiment et d'un jardin de la section pour le prix de 4 860 francs. La somme fut versée sur la caisse communale afin de construire une assemblée (décision validée en conseil municipal le 13 juillet suivant). Auparavant, c'est un bâtiment cédé par le curé Etienne Bonnet qui servait d'assemblée du village. D'après le témoignage d'un habitant du hameau en 2016 (Jean Valour) l'assemblée a connu de nombreux travaux. En 1952, rénovation des enduits intérieurs et du chemin de croix ; en 1978, réfection de la toiture ; en 1980, remplacement des portes et des fenêtres et en 1988, rénovation du crépi extérieur. Il se rappelait également que l'assemblée servait de lieu de réunion pour la question du remembrement du village, pour la CUMA et de nombreuses pratiques collectives comme des séances créatives dans les années 1940, le feu de la Saint Jean en juin, les barricades quand une jeune fille du village se mariait ou pour une naissance : «*Ces diverses activités ont permis aux gens du village, anciens et nouveaux, de se rencontrer, de mieux se connaître et de nouer des relations ce qui ne peut être qu'un plus pour la qualité de vie*». La dernière rénovation d'envergure de l'assemblée semble remonter à 1999 avec des travaux menés par la municipalité de Monistrol, le syndicat intercommunal touristique Loire Aval (SIATLA) et le Conseil départemental de la Haute-Loire. L'assemblée est toujours la propriété des habitants du village. Le 1er étage a été aménagé pour une location de vacances mais le bâtiment conserve son clocheton ainsi qu'une niche oratoire avec une Vierge à l'Enfant.



Pouzols

En 1856, Marguerite Descours est notée comme Demoiselle de l'Instruction. Dans les recensements des années 1870, Sophie Coudert est notée comme bête dans le village. Elle est née en 1851 ou 1852 à Retournac. Lors de la visite de l'inspecteur en février 1882, elle déclara avoir respecté la législation sur l'ouverture de l'école en novembre 1880, elle avait une lettre d'obéissance. L'inspecteur nota que son aptitude à enseigner était passable mais qu'elle était disposée à préparer le certificat d'aptitude ainsi qu'à abandonner son costume. La population du village l'accepterait comme institutrice laïque. Elle pouvait céder l'assemblée pour en faire une école mais elle souhaitait conserver sa bête. Au moment de l'inspection, 43 enfants étaient inscrits dont 21 filles ; 20 enfants étaient

présents dont 8 garçons. 2 savaient lire correctement et 7 écrivaient en copiant. Au recensement de 1886, c'est Elisabeth Eymaron qui est notée comme catéchiste du village, elle vit toujours avec ses 2 nièces Marie et Amélie.

L'assemblée du village provenait d'un don effectué en 1878 par un habitant du village, Jacques Delage. Le bâtiment correspondait alors à une ruine mais le donateur souhaitait qu'il devienne une école avec un logement pour une béate. Ce dernier n'existe plus aujourd'hui.

Praisles

Aux recensements de 1846 et 1851, Agathe Peyrard est notée comme institutrice du village. En 1882, lors de la visite académique, la béate se nommait Marie Berger. Elle était née à Valprivas en 1843 et occupait le poste depuis 1878. Elle possédait une lettre d'obéissance mais pour l'inspecteur, son aptitude à enseigner était nulle. Elle ne souhaitait pas préparer d'examen et ne voulait pas non plus quitter son costume. Au moment de la visite, le 15 février, 38 enfants étaient inscrits dont 20 garçons. 25 étaient présents dans l'assemblée dont 15 filles. Pour l'inspecteur, l'enseignement donné est « presque nul ». Marie Berger resta en place au moins jusqu'en 1886 puisqu'on la retrouve dans le recensement. Au début du 20^e siècle, la question de l'ouverture d'une école publique devint prégnante car le nombre d'enfants dans le village et les environs était important. En



1903, le maire de Monistrol proposa que la future école soit installée dans la maison de la béate qui n'était plus occupée. Finalement c'est un nouveau et imposant bâtiment qui fut construit à proximité en 1907 pour abriter le nouvel établissement scolaire qui fonctionnera jusqu'en 1973. Quant à la maison d'assemblée, en mauvais état, elle fut démolie à la demande des habitants en 1985 par la municipalité. Sur des photos de cette époque, on remarque encore la présence du clocheton en façade ainsi que de belles pierres de taille utilisées pour réaliser les encadrements des portes et des fenêtres. La petite cloche est aujourd'hui conservée au château de Monistrol.

Le Regard

Ce village est un des rares à avoir conservé de nombreux éléments de la société rurale traditionnelle avec des parties communales bien visibles : 2 lavoirs, un oratoire dédié à Saint-Roch et bien sûr

une maison d'assemblée avec son clocheton qui appartient toujours aux habitants de la localité. La visite de ce village est donc très instructive pour qui veut comprendre le fonctionnement de cette société rurale disparue.

Dans le recensement de 1846, Agnès Bilhot, âgée de 54 ans, est notée comme institutrice et elle est encore présente 5 ans plus tard. En 1856, c'est Jeanne Furnon, 52 ans qui occupe ce poste. En 1881, la béate se nommait Marie Borie. Lors de l'inspection de février 1882, elle déclara être née en 1836 ou 1837 à Bessamorel et être présente au village depuis 1877. Elle avait fait une déclaration d'ouverture en novembre 1880, elle possédait une lettre d'obéissance. L'inspecteur fut une nouvelle fois sévère sur ses capacités à enseigner qui étaient «nulles». La béate déclara également ne pas vouloir préparer l'examen et ne pas quitter son costume. Au moment de l'inspection, 26 enfants étaient présents mais 43 étaient inscrits (22 garçons et 21 filles). L'inspecteur nota que 4 lisaients couramment et 8 étaient capables d'écrire. Marie Borie occupa la fonction au moins jusqu'en 1886. En novembre 1903 alors que les pouvoirs publics ont durci leur politique à l'égard des congrégations religieuses et des écoles de béates, un courrier de l'inspecteur d'académie au préfet traita du village du Regard et de la position de la municipalité : «*Monistrol est une commune très étendue (4792 ha) et peuplée par 4930 habitants. Les enfants des nombreux et importants hameaux dont les familles ne sont pas assez aisées pour les entretenir comme pensionnaires à Monistrol sont privés d'instruction*». L'inspecteur souhaitait la création d'une école publique dans le secteur du Regard mais, il soulignait aussi la position ambiguë de la municipalité qui était favorable à la création d'une école publique dans le secteur du Regard



Léontine Masson, en 1935

mais pas au village même ou d'après l'inspecteur, il existait une école clandestine de béate : «*Je suis même autorisé à croire que si la municipalité de Monistrol insiste pour qu'une école publique ne soit pas créée au Regard, c'est pour assurer le maintien de l'école de la béate*». À partir de 1906 et jusqu'en 1931, c'est Jeanne Marie Paranier qui occupe la fonction mais elle ne porte plus le costume. Au recensement de 1921, elle est notée comme institutrice née à Grazac alors que 5 ans plus tard, on a la mention «*institutrice libre*». Quand elle décède à 63 ans le 22 janvier 1931, l'*Écho paroissial* rendit hommage à la catéchiste du village : «*elle a rendu de précieux services pendant longtemps avec tant de dévouement et au prix de tous les sacrifices à la cause de l'instruction chrétienne des enfants, au soin des malades, au maintien des pratiques religieuses, elle mérite un témoignage public de reconnaissance et de regrets*». Quelques années plus tard, c'est Léontine Masson qui va clôturer cette longue histoire en occupant la fonction de 1935 à 1947. Native de Saint-Front en 1882, elle ne portait plus le costume et décèda en 1951 à l'hospice de Monistrol. Sur ces dernières béates du Regard, on conserve le témoignage de M. Alphonse Mogier au début des années 2010 dans la *Gazette* : «*la béate, on en avait un peu la crainte. J'étais un peu timide et parfois, je me faisais bien tirer les cheveux. Nous avions un poêle à bois dans l'école et des fois, on nous faisait fendre les bûches. Les gens du village allaient chercher un peu de bois dans les biens de section. On lui apportait aussi un peu de beurre*». Certaines pratiques ont perduré longtemps dans le village comme le mois de Marie, le chemin de croix pour Pâques ou bien le fait de faire sonner la cloche de l'assemblée quand il y avait un décès et d'accompagner le corps du défunt jusqu'à ce qu'il ait quitté les limites du village (pratique notée dans les années 1980).

En ce qui concerne la maison d'assemblée, elle daterait de 1843. Elle a subi différentes rénovations en mars 1961 puis en 1964. En 1984, l'ensemble de la charpente est repris en prenant du bois appartenant à la section du village. En septembre 2011, la maison d'assemblée est ravagée par un incendie, l'ensemble du mobilier intérieur disparaît. Après 3 ans de travaux assurés par les habitants, soucieux de préserver ce patrimoine, avec l'aide de la municipalité de l'époque et de la communauté de communes, l'assemblée peut rouvrir ses portes en février 2014.

Tranchard

En 1846, Marguerite Bergognon âgée de 21 ans est notée comme Fille de l'Instruction dans le recensement. Pour ceux des années suivantes, 1851 et 1856, la béate se nomme Marguerite Bruyère. Lors de la visite de l'inspecteur primaire en février 1882, c'est Claudine Charbonnier qui occupait le poste. Née en 1840 à Bas-en-Basset, elle était présente dans le village depuis 1866 mais ne portait pas de costume. Elle n'avait pas non plus de lettre d'obéissance. L'inspecteur nota que son aptitude à enseigner était bonne («*son école étant une des meilleures de l'arrondissement*») et qu'elle voulait bien préparer le certificat d'aptitude. 29 enfants étaient inscrits mais seulement 12 étaient présents lors de la visite.

Pour ce qui concerne l'histoire de la maison d'assemblée, on peut relever qu'en 1859 le curé Etienne Bonnet (déjà cité à Cheucle) fit une donation à la commune d'un domaine qui comprenait une petite maison où se trouvait déjà une béate. La municipalité céda ensuite le bâtiment aux habitants du village d'après une délibération du conseil municipal conservée dans les archives en septembre 1863. Une demoiselle Barbier léguait alors au village la somme de 3 000 francs pour «*le logement et l'entretien d'une béate*». La commune céda aux habitants «*une petite maison dépendant du domaine de Tranchard*» que l'on peut assimiler à celle de la précédente donation. Le traité accordait également une rente annuelle et perpétuelle à la béate de 80 francs versée par la commune qui s'engageait également à faire réparer le bâtiment. Cette assemblée fut rénovée en 1874 suite à la vente d'une partie du communal. Au début du 20e siècle, les villageois s'opposèrent à la cession du bâtiment pour en faire une école publique car il était occupé par une béate qui n'aurait plus de lo-

gement. 2 ans plus tard, une demande d'ouverture d'une école mixte dans cette maison est adoptée mais l'affaire sembla traîner puisque la même demande intervient en 1910. L'assemblée n'est plus visible aujourd'hui dans le village par contre, pour rappeler son souvenir, un petit oratoire avec une statue de la Vierge a été aménagé au milieu d'une composition végétale.



Épilogue : La béate ou l'esprit du village

«Les béates, c'était des sœurs sans instruction. Elle nous apprenait à lire à sa façon. A Monistrol, on entendait souvent dire que dans l'école à la campagne, l'enseignement n'était pas à la hauteur. Elle vivait pauvrement, de temps à autre, on la faisait dîner à la maison. C'est vrai que le village a changé mais pas toujours en bien. C'est plus la même vie. Avant, il y avait plus de liens entre les gens, ils se parlaient. Maintenant, ils sont tous devant leur télé ou leur écran d'ordinateur».

Témoignage d'Anaïs Moulin, 84 ans dans **la Gazette de la Haute-Loire** en octobre 2012 dans un article consacré au village du Regard.

Les béates sont un marqueur de notre identité culturelle et sociale. Discrète et dévouée, elles ont durablement marqué les esprits et elles se sont parfois retrouvées, à leur corps défendant, à la une de l'actualité. Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas que la politique scolaire de la 3^e République qui a entraîné le déclin des béates, celui-ci est plutôt multifactoriel. Les fonctions sociales et spirituelles de la béate n'ont jamais été remise en cause par les pouvoirs publics y compris ceux qui menaient une politique restrictive. De la même façon, les congrégations religieuses tenant des hospices, les orphelinats ou spécialisées dans les soins médicaux ne furent pas inquiétées par les lois anticléricales car elles rendaient bien des services à peu de frais et cette situation dura jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La disparition progressive des béates est d'abord liée au déclin de la dentelle à la main comme source de revenus avec la concurrence au début du 20^e siècle de la dentelle mécanisée. De façon plus large, l'industrie en plein développement à partir des années 1880 offraient de nouvelles opportunités avec un salaire plus conséquent y compris dans les campagnes notamment dans le secteur du textile. Il faut aussi le relier au développement de nouvelles congrégations féminines d'enseignement au 19^e siècle comme les sœurs de Sainte-Croix de Saint-Germain Laprade ou à l'extension territoriale des sœurs de Saint-Joseph et des Frères des écoles chrétiennes qui ouvrirent dans de nombreuses communes de Haute-Loire des établissements scolaires. Ces maîtres et maîtresses étaient mieux formés que les béates à l'enseignement qui était devenu un enjeu pour les populations, en tout cas pour celles qui désiraient confier leurs enfants aux écoles dites libres. L'amélioration des communications permit également de mieux relier les villages au bourg principal donc de scolariser les enfants dans ces écoles. De même, les efforts pour mieux former les enseignants des écoles publiques ne pouvaient jouer qu'en défaveur des

béates d'autant que des bâtiments scolaires furent aménagés à partir de la fin du 19^e siècle dans les hameaux les plus peuplés. Pour Monistrol, les pétitions d'habitants adressés aux inspecteurs d'académie pour les villages de Paulin et de Praisles en 1903 témoignent de cette volonté d'avoir un lieu d'enseignement digne de ce nom. Les municipalités continuèrent à rechigner évoquant des moyens financiers limités ce qui n'étaient pas faux mais elles durent souvent trouver une solution, un compromis avec les villageois impliquant indirectement la béate qui pouvait se retrouver sans logement pour peu que l'assemblée devienne la nouvelle école publique. Toutefois, des béates restèrent en place encore très longtemps, rendant encore de nombreux services à des habitants reconnaissants.

Après la 1^{ère} guerre mondiale, à l'initiative de l'évêque du Puy, l'institution fut relancée sous la dénomination de Petites sœurs des campagnes mais les temps avaient changé et cette fondation se développa beaucoup moins. Les dernières béates officielles disparurent au milieu des années 1960 dans la région de Sauges tandis que l'on retrouvait encore des Petites sœurs des campagnes à la fin des années 1990 dans l'Yssingelais comme sœur Sainte-Jeanne qui avait œuvré longtemps dans le village de la Freyde avant de s'occuper de la chapelle des pénitents à Yssingeaux jusqu'à son décès le 10 août 2000 (témoignage du père Pierre Trevet). Le souvenir de ces femmes perdura à travers la maison d'assemblée, lieu de rencontres spirituelles et conviviales au gré des saisons. Cet esprit du village que l'on peut encore retrouver aujourd'hui (ce qui assez remarquable vu les bouleversements sociaux, culturels et économiques qui ont eu lieu et qui sont en cours) est une continuation de cette longue histoire, sous d'autres formes bien sûr. Des publications historiques régulières, des travaux concernant des assemblées dont certaines sont devenues des musées (Reveyrolles sur la commune de Sainte-Sigolène pour la plus proche) ou des querelles autour des biens de sections font également resurgir ce passé. Anne Marie Martel, dont nous célébrons cette année 2023 le 350^e anniversaire de son décès, fait l'objet d'une procédure en béatification. Mgr Baugmarten, nouvel évêque du Puy, souhaite qu'elle devienne une figure majeure du diocèse. À la fois dépendante des habitants du village mais exerçant une forte influence sur eux, affiliées à une congrégation religieuse mais très autonome du fait de leur éloignement géographique, les béates n'ont pas fini de nous surprendre, de nous interroger sur la vie de nos ancêtres dans les villages, la place qu'ils accordaient aux femmes dans la vie communautaire, l'importance et la complexité des relations humaines dans une collectivité et finalement ce qui fait l'âme d'un territoire.

Bibliographie

Georges Perru-Coudert, *La béate fille du Velay*, 2020.

Sœur Anne-Elisabeth, *Les béates et les maisons d'assemblée dans le département de la Haute-Loire. Contribution à un inventaire régional*, tome 1 en 2 volumes consacré à l'arrondissement d'Yssingeaux, 2015.

Jeanine Martin-Fréry et Jeannine Gonon, « Souvenirs de béates », *Chroniques monistroliennes*, 2012.

Gérard Cholvy, *Le 19^e siècle, Grand siècle des religieuses françaises*, 2012.

Pierre Cubizolles, *Le diocèse du Puy-en-Velay, des origines à nos jours*, 2005.

Pierre Burger, André Crémillieux, Philippe Moret, Auguste Rivet, *Voyage au pays des béates*, 2003.

Philippe Moret, « Les écoles dans la tourmente (1886-1912) », *Chroniques monistroliennes*, 1999.

Robert Lagier, « Une institution vellave : les Béates », dans *Les Cahiers de la Haute-Loire*, 1979 (disponible en ligne)

Auguste Rivet, « Des ministres laïques au 19^e siècle, les Béates de la Haute-Loire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1978 (disponible en ligne)

Jean Merley, « Le mémoire Chévremont », dans *Les Cahiers de la Haute-Loire*, 1971 (disponible en ligne)

ENIGMATIQUES PIERRES GRAVÉES DANS LA COMMUNE DE LA CHAPELLE - D'AUREC

Jean-Marc GRENOUILLE

Dans nos villages du Velay, nous nous sommes souvent interrogés sur la provenance énigmatique de certaines pierres formant le bâti de quelques maisons, en particulier celles construites au XIXème siècle, après la Révolution, portant des sigles, des inscriptions, des petits bas-reliefs, des gravures. Elles proviennent probablement des réemplois d'un patrimoine détruit lors de ces périodes troublées. Elles ont souvent servi de carrière pour contribuer à l'aménagement de nouvelles habitations. Les autochtones trouvant là un matériau bon marché.

Pour ma part je vous en décrirai quelques-unes du village et des environs de la Chapelle - d'Aurec qui recèlent bien des mystères.

Tout d'abord nous commencerons par un linteau gravé encadrant un fenestron de cave où est gravé un prénom et un nom « michel erinieu » (Fig. 1 et 2.)



Figures 1 et 2.



Que diable vient faire cette inscription sur cette pierre ? Notre vice-président de la Société d'Histoire Yves Chavent m'a mis sur la piste des registres de l'état civil de la commune, disponibles sur le site des Archives Départementales de la Haute Loire, et là j'ai eu une agréable surprise !

En 1807 dans la rubrique des mariages le 13 octobre, un Michel Erinieu, maçon, demeurant au Pont-Neuf à Monistrol-sur-Loire, épouse une dame chapeloune dénommée Claudine Dupoyet « rubanière ». Vu la profession du dit Erinieu il semblerait que cette bâtie fut leur logis et mieux qu'elle fut construite par lui-même.

Extrait de l'acte de mariage. (écriture originale) ¹

« *L'an mil huit cens sept et le treize du mois d'octobre, par devant nous Benoit Pague, maire officier de l'état civil de la commune de La Chapelle Daurec, canton de Monistrol, Département de la Haute Loire, ont comparus michel eyrinieux, maçon du lieu du pont neuf, commune de Monistrol agé de vingt quatre ans fils legitime de jean eyrinieux et de catherine fournel du lieu dit pont neuf, presens et consentans et de Claudine Dupoyet agée de vingt deux ans, rubanière du bourg de la chapelle fille legitime de jacque Dupoyet du lieu dit bourg, serrurier... »*

Sur les registres d'état civil le nom Erinieu est orthographié différemment, Herinieux, Erinieu, Eyrinieux, Erinieux

Une certitude, le couple Erinieu habite le bourg de la Chapelle. Au gré de mon exploration du dit registre je trouve la naissance d'une fille Claudine en 1809 qui décédera en 1811, d'un Jacques en

¹ État civil de la Chapelle-d'Aurec année 1807 acte N°39_Archives départementales Haute Loire 6 E 62/1.

1812 qui décédera en 1823, viendra Catherine en 1814, puis un autre Jacques en 1818. En réalité il doit y avoir eu confusion, il a dû se prénommer Michel, car quelques décennies plus tard, je le retrouve avec cette même date de naissance pour son mariage. Il y a donc une véritable dynastie d'Erinieu, il en était de même du côté de son épouse avec «les Dupoyet» le père était bien installé à La Chapelle où il exerçait la fonction de «clair de la fabrique»² du village.

Sur cette même bâisse d'autres pierres gravées qui semblent être aussi de la récupération, notamment sur la gauche à mi-hauteur, un linteau semble avoir été retaillé. Il représente une fleur de Lys (fig. 4 et 5.) avec trois lettres, une coupée par la réduction de la roche, un A et peut être un U ou un O à la suite et celle coupée, peut-être un L.



Figure 3.



Figure 4.



Figure 5.

Sur la façade de l'édifice au-dessus d'une fenêtre (fig.3.) une autre pierre en position verticale semble être un linteau raccourci. Il comporte une inscription de cinq lettres, la première semble incomplète, les quatre autres «ChAR», peut-être un D qui précède le C?

Sur un bâtiment de l'autre côté de la rue de Bel-Air, une ancienne ouverture condamnée, porte l'inscription dans un cartouche de la date de 1817 (fig. 6 et 7) On remarquera que ce linteau ne couvre pas le montant droit, est-ce le fait d'un remaniement après l'obstruction de la porte?



Figure 6.



Figure 7.



Figure 8.



Figure 9.

Sur le côté droit de cette ancienne entrée figure une partie de pierre taillée, probablement le reste d'un autre linteau qui est inséré dans le bâti, (fig.8). Une carte postale du début du XXème siècle nous la montre encore ouverte, je l'ai indiqué avec une flèche rouge (fig.9).

À une vingtaine de mètres plus bas en descendant la rue qui mène au cimetière, sur la gauche,

² Trésorier de la paroisse.

derrière la maison «Michel Erinieu», il y a une imposante maison à deux étages et deux rangées de génoises, attenante à une écurie. La particularité de cet ensemble est un linteau sculpté de deux médaillons en bas-relief au-dessus d'une fenêtre (fig.10), malheureusement ils sont en état de décrépitude avancé. Le premier médaillon sur la droite représente peut-être une crucifixion avec deux silhouettes féminines représentées de chaque côté, le personnage principal ayant les bras levés en forme de V, la croix est absente derrière. L'autre bas-relief n'a qu'un personnage qui a aussi les bras levés en forme de V, il est dépourvu de croix. Serait-ce, un orant? L'autre partie du linteau est vide et très dégradée. Sur une autre pierre au-dessus d'une fenêtre, une petite croix de St André est burinée (fig.12), sûrement une marque de tailleur de pierre.

Sur la porte d'entrée figure la date de 1827 (fig.11), gravée un peu sommairement, dans le style de la porte précédemment citée.



Figure 10.



Figures 11 et 12.

Il semblerait que ce groupe de trois maisons a pu être érigé ou remanié dans la première moitié du XIX^{ème} siècle si l'on se réfère aux dates et à l'implication de Michel Erinieu qui aurait récupéré tous ces matériaux dans des bâtiments ruinés et abandonnés après les affres de la Révolution. Malheureusement je n'ai pas pu découvrir la genèse de ces constructions, ce qui m'aurait permis de reconstituer ce puzzle de pierres «orphelines».

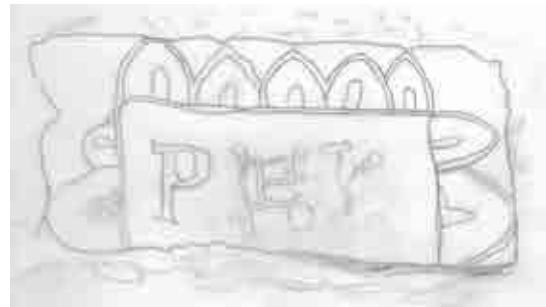
Je forme l'hypothèse qu'elles proviendraient des différents châteaux en ruines de la commune. Il y a une similitude entre la gravure de la fleur de lys citée plus haut et celle de la pierre installée dans un mur au hameau du Brouillis, dont je parle plus loin.

Au gré de mes recherches basées sur les renseignements d'une personne très observatrice, j'ai découvert dans le hameau de Chazelet, une autre pierre énigmatique de forme rectangulaire (fig. 13 et 14), malheureusement retaillée sur sa base inférieure, ce qui masque en partie la gravure qu'elle représente. Le propriétaire de cet ensemble construit en grès du Velay m'a informé qu'elle aurait été prélevée sur l'ancien château du même nom, ancienne seigneurie, qui est installé à quelques dizaines de mètres.

Je l'ai reproduite sur un calque pour avoir une meilleure vue sur les contours.

Que peut-elle représenter? Un motif décoratif avec des initiales, le cloître d'un couvent, les arches représentant la galerie? Ses mystérieuses initiales... un P très lisible, mais les deux autres? il semblerait que le nom PUY serait plausible, cette seigneurie ayant fait allégeance aux évêques du Puy.

Dans le hameau du Brouillis, un autre bloc en bas-relief (fig. 15 et 16), enchâssé dans un mur de



Figures 13 et 14.



Figures 15 et 16.

clôture fait un peu débat. Une date y figure « 1726 » dans un cartouche, précédée d'une croix latine. En dessous deux initiales F et M et une fleur de Lys similaire à celle de « la maison Erinieu » entre celles-ci, le tout encadré de feuilles de vigne se terminant par une grappe sur le côté droit. Certains y ont vu une borne marquant la route des vins, d'autres penchent pour une pierre prélevée au château du village du Chambon qui est plus loin sur le même chemin qui se dirige au bord de la Loire ? Je propose une autre hypothèse. Dans la dernière réédition de la monographie de 2004 « Histoire de la Chapelle d'Aurec et de ses environs³ » de l'instituteur érudit Paul Héritier, dans le chapitre « Seigneurie du Marais » page 29, il est fait mention d'un château, dont il ne reste plus rien, peut-être le vestige d'une tour.

Des notes nous conduisent à un additif édité en 1992⁴, la N°63 nous intéresse au plus haut point. « En avril 1726, Catherine Massard, fille de Jean Joseph Massard, seigneur de Montusclat⁵ et de Marie Anne du Fornel, épousa Scipion Appollinaire de Bens d'Arbouze⁶, chevalier⁷. Les Massard et les du Fornel, Famille de Saint Didier ».

Donc nous avons bien la date 1726 et les initiales F et M correspondantes, cette pierre a pu être sculptée pour cet évènement ? Du fait de la destruction de ce château elle a pu être récupérée pour sa qualité de pierre de taille et placée là où elle est actuellement.

³ Monographie de Paul Héritier instituteur érudit de 1930 à 1964, « Histoire de la Chapelle d'Aurec et de ses environs » Edition 2004, avec documents et commentaires de Catherine Gardès et Georges Dubouchet.

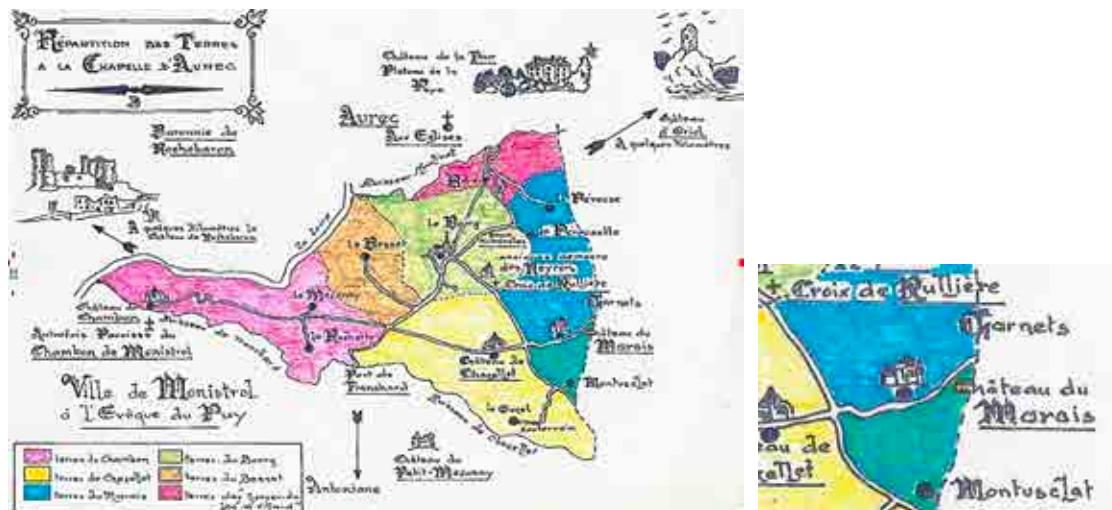
⁴ Additifs non répertoriés dans le premier cahier, page 77, 78 notes n°63, n°64..

⁵ Dans la note n° 64, le château se trouvait à l'emplacement de la première ferme, située au nord et habitée par un certain Mr Cuoq (les cahiers de Mr Paul Héritier ont été écrits entre 1933 et 1937).

⁶ Registres paroissiaux, St Didier la Séauve 1721-1730 : cote 3 Num 110/8 : pages 74,75. Archives Départementales de la Haute-Loire.

⁷ Le nom original écrit sur l'acte de mariage : Scipion Appollinaire Gaspard de Veny d'Arbouze chevalier et seigneur de Villemont.

Dans ma recherche je n'ai trouvé aucun autre évènement correspondant à cette date dans la région.



Carte dessinée par Paul Heritier dans sa monographie qui met en valeur les territoires des seigneuries de l'époque. J'ai mis en miniature le détail de l'endroit indiqué.



Encore trouvée au gré d'une balade aux alentours du village, sur un pilier de portail, une décoration de fleur de Lys, d'un ancien linteau retaillé et réemployé.



De nouveau un bel exemple de récupération, dans le village, d'un linteau décoré fin XIXème siècle, portant la date de 1883.

Au hameau du Brouillis, un linteau avec initiales S.G.J.B et la date de 1864 et un ornement se terminant en gland de passementerie de rideau dans un cartouche.



Encore une date gravée dans la pierre au-dessus d'une fenêtre au village de Lapeyrouse, «1711», mais le sept pose question car il possède pas la petite barre horizontale au milieu du chiffre elle était absente à cette époque.



Voilà une petite étude de ce que l'on découvrira au cours de promenades comme on visiterait un musée à ciel ouvert.

Le village de la Chapelle et ses hameaux environnants possèdent encore ce genre de petit patrimoine, sans parler des croix de chemins, de bâtisses très anciennes, de son église remaniée sur plusieurs périodes, de son cimetière qui a été installé après maintes péripéties, d'autres trouvailles qui pourraient faire l'objet d'un prochain article.

À suivre.

LES CHEMINS DE TRAVERSE DU PRÉVESCAL

Madeleine MORET

Une célèbre vue de Monistrol « prise au Levant depuis la route de Lyon » a été dessinée et aquarélée par Antoine Meunier pour le *Voyage pittoresque de la France*. Dans ce bel ouvrage de la fin du XVIII^e qui a eu l'ambition d'offrir la description de toutes les provinces, ce lavis a paru dans son tome III, Auvergne, en planche XVI, avec d'autres dessins de sites emblématiques du Velay en 1788. Nous dirions plutôt aujourd'hui que Monistrol est observé ici depuis Beauvoir qui est toujours le meilleur point de vue sur le vieux bourg.



Vue de Monistrol, lavis de Meunier à la veille de la Révolution.

C'est le panorama le plus ancien, daté de la veille de la Révolution, que nous ayons de notre cité. Le talent de l'artiste et la précision de son trait nous ont transmis un précieux rendu des lieux. Mais il n'est pas que le patrimoine bâti que nous pouvons y distinguer.



Vue générale de Monistrol autour de 1900

Arrêtons-nous un instant sur l'espace vert du premier plan qui est l'ancien *Pré vescal*, ou pré de l'évêque, actuelle place de Charbonnel encore appelée traditionnellement le *Prévescal*.

L'observateur ne manquera pas de remarquer le réseau de sentiers qui le traverse et qui est emprunté par quelques personnages.

C'est que les hommes ont su trouver des aménagements avec l'effort. Il est plus aisément de remonter la pente du terrain depuis le ruisseau de Saint-Marcellin, même si elle est douce, par des chemins de traverse qu'en ligne droite !

Gageons qu'ils l'ont toujours su et pour en trouver des illustrations, parcourons le temps. D'abord, après un saut d'un peu plus de cent ans on trouve une vue générale de Monistrol fixée sur une très ancienne carte postale, oblitérée en janvier 1903 et dont le cliché peut être daté autour de 1900. On y distingue toujours, sur la tache sombre du Prévescal un chemin transversal, mais semble-t-il un seul, montant de gauche à droite.



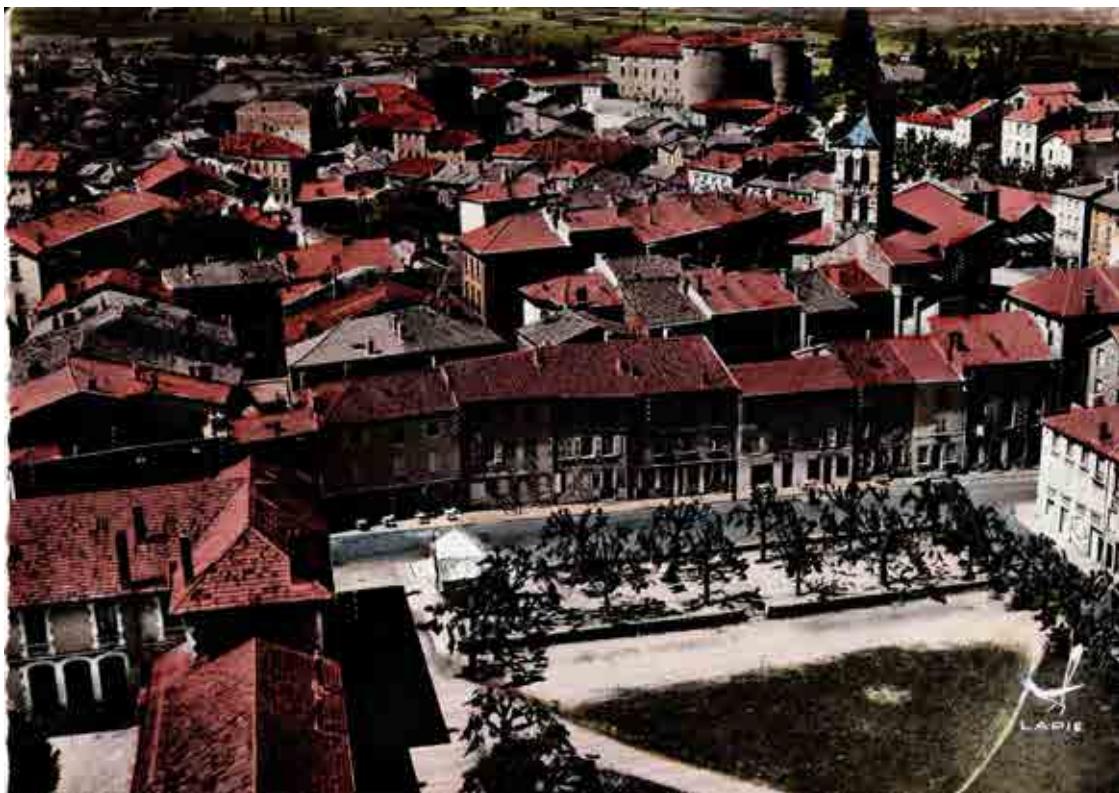
Vers 1913,
débouché d'un
chemin devant
l'ancien hôpital

Vers 1913, sur une vue de l'ancien hôpital voué à la démolition pour laisser la place au futur groupe scolaire, à l'angle du Prévescal et de la rue de Charbonnel, on distingue la trace d'un large sentier transversal, venant de droite à gauche et débouchant justement devant l'hôpital.

Puis quand la couleur anime une vue aérienne de 1959 qui a ciblé la place et la rue de Charbonnel sur fond du vieux bourg, nous retrouvons, creusés dans le vert du pré qui a été réduit, deux chemins qui se croisent. Deux chemins qui sont toujours là pour un parcours simplifié selon deux diagonales. Ce qui est frappant c'est la largeur de l'un par rapport à l'autre : le plus large est bien sûr celui qui est toujours le plus utilisé car il dessert le groupe scolaire et la mairie qui en occupe alors une aile, et même la bascule, un peu plus haut. Nous y verrons pour la dernière fois le Prévescal en herbe. C'est peu après en effet, en 1960, que le nouveau maire, Jean Vialatte, fera aménager la place qui sera désormais goudronnée.

Disparition, croyez-vous des «chemins en diagonales»... Pas vraiment, car quarante trois ans plus tard, vous pouvez toujours emprunter une allée plus minérale, de quelques mètres, en légère diagonale vers l'Est pour rejoindre, depuis l'immeuble « Dionysos », la rue de Charbonnel dans la direction de la place Néron.

Comme ici, le curieux a souvent recours aux représentations illustrées du passé, tableaux, gravures, photographies ou aux nombreuses cartes postales dont les collectionneurs sont friands et qui sont très riches d'enseignements. Selon la quête du moment, notre regard y déniche des informations insoupçonnées. Ainsi le célèbre dessin de Meunier à l'origine de ces observations, a justement de



Vue aérienne de Monistrol en 1959



En 2023, le dernier état du Prévescal et son allée dallée montant de gauche à droite (cliché Dominique Sabot)

multiples entrées possibles, toutes instructives, pour visualiser l'urbanisme de notre cité à la fin du XVIII^e siècle. Citons-en encore une, par exemple, qui ne nous éloigne pas vraiment du Prévescal : si nous levons les yeux sur la limite bâtie du pré, notre vue s'arrête sur ce qui nous apparaît nettement comme la barre de l'ancien mur de ville. Nous comprenons alors comment, en 1787, ce reste de fortification commence à se transformer avec le développement des percements d'ouvertures qui correspondent à la modernisation d'autant de maisons individuelles du bourg. Et ce sont ces maisons juxtaposées, que l'on retrouvera, sur la carte postale en couleurs de 1959, tellement individualisées qu'on en oublierait leur enracinement dans la continuité du mur de ville.

Si au Prévescal, notre attention portée aux chemins de traverse a pu paraître bien anecdotique, ce fut l'occasion de vous inviter à ce mode de recherche sur notre patrimoine pour ses surprises et la satisfaction qu'elles peuvent apporter.

AU BORD D'UNE ROUTE DES BORNES QUI TRAVERSENT LES SIÈCLES

Yves CHAVENT

À BELLEVUE, village de Monistrol sur Loire au voisinage immédiat de la Route Nationale 88, on peut voir dressée près de la croix une pierre imposante, qui marquait autrefois le carrefour entre la route dite de Lyon à Toulouse et la route départementale n° 12 de Saint-Didier en Velay à Saint-Pal en Chalencon.



Dimensions :

Hauteur au dessus du sol : 170 cm

Hauteur de chaque face : 160 cm

Section : 39 x 39 cm

Dimension des cartouches : 32 x 62 cm

(cette borne comporte quatre cartouches, dont deux seulement sont gravés)

1- Les bornes pouvaient avoir de multiples fonctions :

- délimiter des territoires
- indiquer des distances
- permettre aux voyageurs de se repérer

2 - Déjà les romains marquaient les grands itinéraires traversant la Gaule d'une succession de bornes en pierre.

Voici la borne milliaire romaine de Chaspuzac redécouverte en 2008 ... dans les réserves du Musée Crozatier du Puy en Velay.

«*Mise au jour peu avant 1864 sur la commune de Chaspuzac, au lieu dit "Fontannes" (ou "Fontanes"), cette borne est l'un des jalons de la grande voie romaine reliant la capitale des Trois Gaules, Lugdunum, à l'Aquitaine et à Bordeaux/Burdigala. Dans sa traversée du territoire vellave, ce tronçon de route est nommé voie "Bolène" par l'historiographie locale. Son inventeur, Auguste Aymard (1808-1889), archiviste départemental et membre de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, est traditionnellement considéré comme le fondateur de l'archéologie vellave* »⁵



1 *Imperator* [Caesar] *G(aius) N(atura) S(ubstrus)*
2 *Verus* *M(ja)l(i)im(i)us*
3 *P(ius) F(ilius) A(gustus) p(otens) f(lex)*
4 *maximus*, *tr(ib)un(a) p(otestate) III*
5 *co(n)sul), p(ati)er* [*p(ati)ris*, *ger(m)anicus*] *ma(s)im(i)us*] [*ea*] *G(aius) N(atura) S(ubstrus)* [*Verus* *M(aximus)*]
6 *[mobilitas] (Caesar) p(ri)nceps i(u)ventus) vias et*
7 *[potest] vetus*
8 *[tate] coniugias*
9 *[restituerunt]*

Elle a été érigée sous l'empereur Maximin le Thrace qui régna entre 235 et 238 après Jésus-Christ. Mais cette voie romaine ne passe pas à Monistrol!

3 - Avant la Révolution, la route de Lyon au Puy passe à Monistrol. Le « grand chemin » (aujourd’hui Avenue de la Libération et Avenue du 11 Novembre) est créé au XVIII^e siècle.

4 - Au XIX^{ème} siècle, le premier empire veut rationaliser le réseau des **routes impériales** et des **routes départementales**.

En 1812, les services du premier empire proposent¹ une classification des routes (départementales et impériales) et une nouvelle organisation de l'entretien :

- Art. 1^{er} À partir de 1812, toutes les routes de notre Empire seront divisées en routes impériales et routes départementales.
 - 2. Les routes impériales sont celles que leur importance et leur étendue rendent d'une utilité générale, et dont la réparation et l'entretien doivent être une charge de l'État.
 - 3. Les routes départementales sont celles qui, ne faisant communiquer que plusieurs départemens ou arrondissemens entre eux, doivent, pour leur réparation et leur entretien, rester à la charge des localités qu'elles intéressent.

La route « impériale » de Lyon à Toulouse portait le n° 106 en 1811.

(La même route «royale» de Lyon à Toulouse portait le n° 88 en 1824).

En Haute-Loire le Département propose² en 1812 le classement de 8 routes départementales :

« Loire (Haute).

Le conseil général du département de la Haute-Loire propose de fixer à huit, le nombre des routes départementales, savoir :

- N^o 1. *Route du Puy à Boëse, par Craponne et Montbrison ;*
 - N^o 2. *Route du Puy à Saint-Flour, par Saugues ;*
 - N^o 3. *Route du Puy à Aubenas, par le Monastier et Montpezat ;*
 - N^o 4. *Route de Brioude à Langogne et à Allais, par Langeac et Saugues ;*
 - N^o 5. *Route de Saint-Flour à Lyon, par Brioude, Champagnac et la Chaise-Dieu ;*
 - N^o 6. *Route de la Voute-sur-Rhône, à Saint-Rambert-sur-Loire, par Saint-Agrève, Tesne, Montfaucon,*

la Privaudière et Saint-Didier ;

N° 7. Route d'Yssingeaux à Tesne ;

N° 8. Route de Brioude à Allanche, par Paulins et le pont de Babory.

Ces routes, dont la longueur totale est de 298,477 mètres, appartenaient anciennement à la troisième classe. Elles exigent toutes de grosses réparations, et des constructions neuves sur cinq d'entre elles, soit pour élargir les lacunes qui ne sont qu'ébauchées, soit pour leur donner une meilleure direction. »

D'autres routes seront ultérieurement classées dans la voirie départementale.

La route départementale de St-Didier en Velay à St-Pal en Chalencon n'était pas encore mentionnée dans ce rapport de 1812. La route départementale n° 12 «*de Monistrol à Saint-Pol (!) en Chalencon*» est mentionnée dans une ordonnance du 26 Septembre 1836⁶, qui classe le chemin de Saint-Didier à Monistrol comme prolongement de cette route n° 12, et lui donne la dénomination de «*route de Saint-Didier à Saint-Pol en Chalencon par la Seauve et Monistrol*»

En 1866, dans son ouvrage «*Guide de l'étranger dans la Haute-Loire*», Hyppolite MALEGUE mentionne de nouvelles routes départementales et notamment celle portant le n° 12 «*de Saint-Didier à Saint-Pal*» .

5 - À Monistrol la borne de Bellevue, qui a été placée par des habitants au cœur du village (devant la parcelle AK 105), était à l'origine située au bord de la route 88 dont le tracé traversait le village (depuis le tracé a été dévié). Le hameau de Bellevue était aussi le point de jonction avec la route de Saint-Didier La Seauve .

Elle porte les inscriptions suivantes :

Sur une face dans un grand cartouche évidé : ROUTE (effacé au burin) DE LYON A TOULOUSE

Sur l'autre face :ROUTE DEPARTEMENTALE de St-DIDIER à St-PAL EN CHALENCON

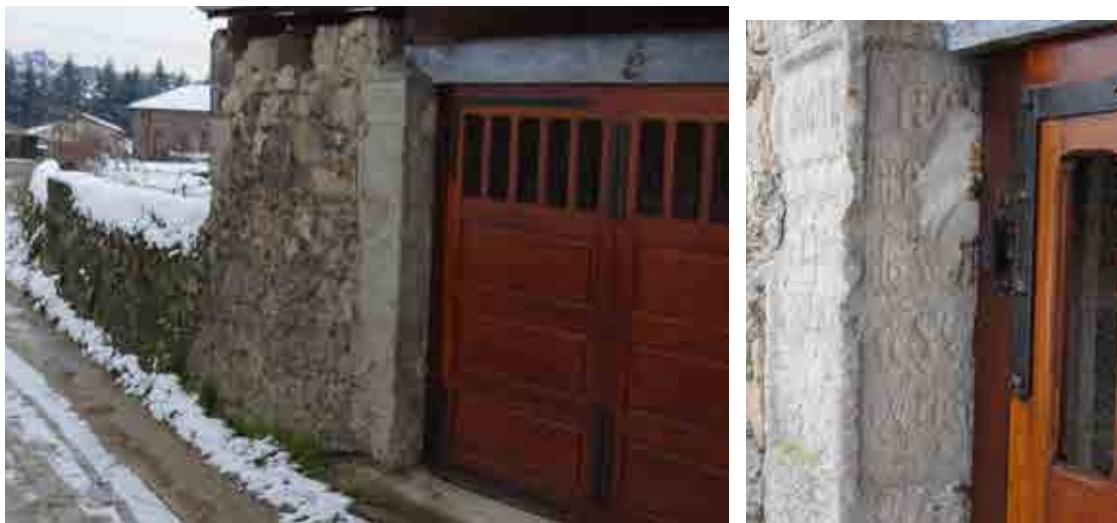
Le fait qu'une partie de l'inscription ait été effacée permet de penser que la borne a été implantée avant 1870. La mention «IMPERIALE» ou «ROYALE» a subi les conséquences des changements de régime.

La route de St-Didier joignait effectivement la route nationale à Bellevue (C'est seulement depuis la mise en voie express de la RN 88 que la route de Saint-Didier aboutit à Montusclat).

La dénomination «*route départementale de St-Didier à St-Pal en Chalencon*» est nécessairement postérieure à 1836 (voir ordonnance note 6). La borne est postérieure à cette date.



6 - À Monistrol, on connaît une borne identique qui semble porter exactement les mêmes inscriptions, qui se trouve au Pinet, en réemploi comme jambage de porte de garage (devant la parcelle CH 78)



Les inscriptions semblent identiques à celles de la borne de **Bellevue** (sous réserve de ce qui est occulté par la construction) :

ROUTE (effacé au burin) DE LYON A TOULOUSE

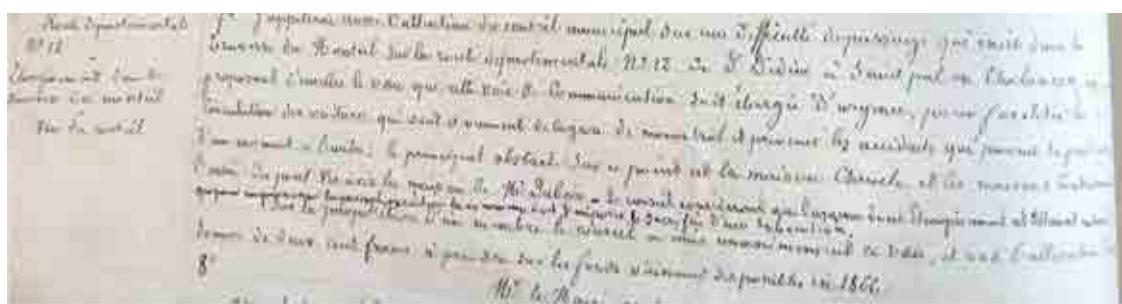
ROUTE DEPARTEMENTALE de St-DIDIER à St-PAL EN CHALENCON

(Comme pour la borne précédente, la dimension du mot martelé et effacé peut laisser penser qu'il s'agit du mot « *impériale* » et que la borne date du second empire).

Où pouvait bien être implantée cette borne aujourd'hui réemployée au Pinet, à un emplacement qui n'est certainement pas un carrefour de routes ? ³

7- La route départementale de St-Didier à St-Pal en Chalencon portait le n° 12.

C'est aujourd'hui le « CD12 ». Il traversait Monistrol. Il suivait la RN88 entre Bellevue et le bourg de Monistrol. Une délibération du **5 Septembre 1865** du Conseil Municipal de Monistrol montre qu'il empruntait la rue du Monteil, ce qui semblait déjà poser à l'époque des problèmes de circulation et de sécurité !



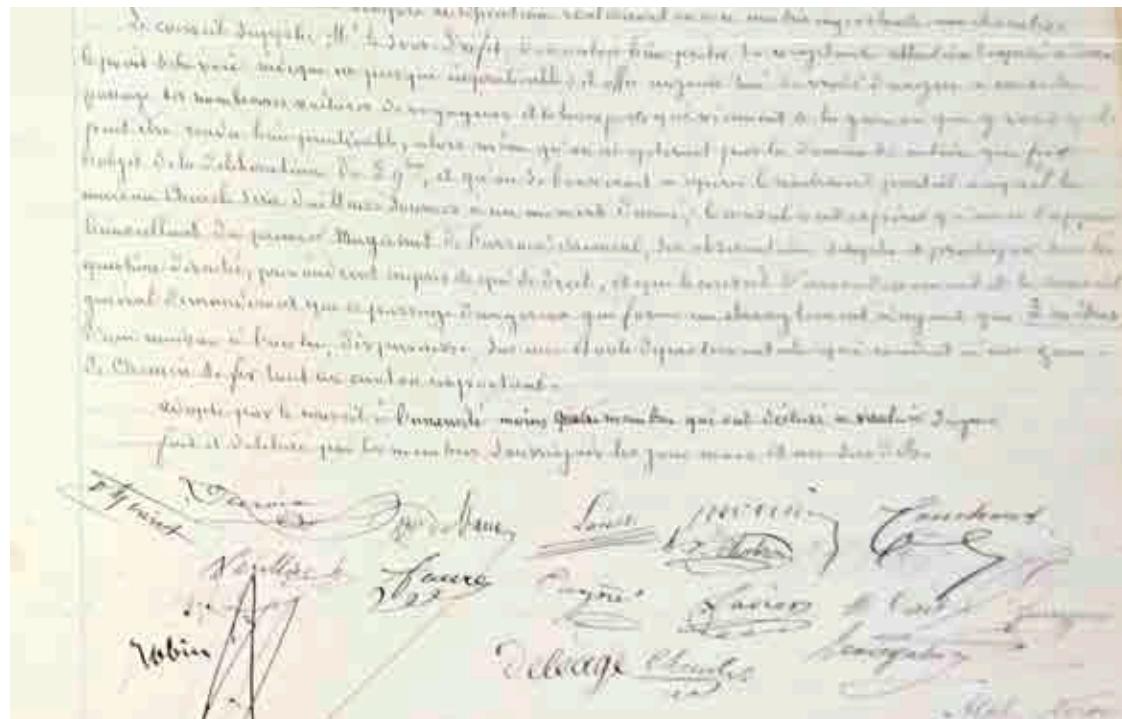
Route Départementale n° 12 Elargissement dans la traverse du Monteil Vœu du Conseil

« *J'appellerai aussi l'attention du conseil municipal sur une difficulté de passage qui existe dans la traverse du Monteil sur la route départementale n° 12 de St Didier à St Pal en Chalencon en proposant d'émettre le vœu que cette voie de communication soit élargie d'urgence, pour faciliter la circulation des voitures qui vont et viennent de la gare de Monistrol et prévenir les accidents* »

qui peuvent se produire d'un moment à l'autre : le principal obstacle sur ce point est la maison Cheucle et les maisons (construites à) l'entrée du pont vis-à-vis la maison de M Dubois. Le Conseil, considérant que l'urgence de cet élargissement est tellement (reconnu) que pour en provoquer la prompte exécution, la commune doit s'imposer le sacrifice d'une subvention.

Sur la proposition d'un membre, le conseil a émis unanimement ce vœu, et vote l'allocation d'une somme de deux cent francs à prendre sur les fonds vicinaux disponibles en 1866»

Quelques mois plus tard, la question est à nouveau soumise au Conseil Municipal de Monistrol, lors d'une délibération du **18 Février 1866**, où les élus locaux s'affrontent avec les techniciens du Département et des Ponts et Chaussées, chacun défendant «sa» solution : le conseil défend la démolition pure et simple de la maison Cheucle, pour faciliter le passage sur une route départementale qui «conduit à une gare de chemin de fer tout un canton important» :



«Le conseil supplie Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir prêter sa vigilante attention à l'exposé ci-dessus. Le point de la voie indiqué est presque impraticable ; il offre aujourd'hui de vrais dangers à cause du passage des nombreuses voitures de voyageurs et des transports qui viennent de la gare ou qui y vont ; il peut être rendu bien praticable, alors même qu'on accepterait pas la demande entière qui fait l'objet de la délibération du 5 Novembre, et qu'on se bornerait à opérer le recullement partiel auquel la maison Cheucle sera d'ailleurs soumis à un moment donné. Le conseil veut espérer qu'avec l'appui du premier Magistrat de l'arrondissement, ses observations simples et pratiques sur la question discutée prévaudront auprès de qui de droit, et que le conseil d'arrondissement et que le conseil général demanderont que ce passage dangereux qui forme un étranglement n'ayant que 3 mètres d'une maison à l'autre, disparaîsse sur une route départementale qui conduit à une gare de chemin de fer tout un canton important»

Les embarras actuels de la rue du Monteil ne sont guère différents !

Mais le CD 12 bénéficiera d'un itinéraire plus commode par l'Avenue Martouret.

Cette deuxième borne pouvait se trouver à l'intersection de la RN 88 (le Grand Chemin) et de la route départementale de Saint-Didier à Saint-Pal de Chalencon, c'est-à-dire au carrefour de la Madeleine. Mais aucune photo n'indique la présence d'une telle borne !

8 - Au long de la route départementale «de La Voute à St-Rambert sur Loire» on connaît des bornes présentant des caractéristiques analogues :

Au rond-point de LA SÉAUVE - SUR - SEMÈNE : la borne a les mêmes dimensions que les bornes de

Monistrol. Elle a sans doute été déplacée, mais les mentions sont cohérentes avec le carrefour où se trouve la borne. Les arêtes de la borne sont ébrèchées. Comme pour les autres bornes, celle-ci comporte à son sommet une pyramide aplatie. Les mentions sont les suivantes :

ROUTE DEPARTEMENTALE de St DIDIER à St PAL EN CHALENCON

ROUTE DEPARTEMENTALE de la VOUTE à St RAMBERT (le texte semble avoir été passé à la peinture blanche)



À SAINT-DIDIER-EN-VELAY: au carrefour de la route de Firminy et de la route de Saint-Genest Malifaux : la hauteur est moindre mais la section est identique. La pyramide au sommet est très aplatie. Les mentions sont les suivantes :

CHEMIN VICINAL

de St DIDIER AU RHÔNE

ROUTE DEPARTEMENTALE de la VOUTE à St RAMBERT

Ces deux bornes mentionnent la «*route départementale de St-Rambert à la Voute*». Une telle route est mentionnée dans le rapport précité² de 1812, soumis au Conseil d'Etat, qui réunit les propositions des Départements pour le classement des routes départementales. Le Département de la Haute-Loire a proposé huit routes dont celle-ci :

N° 6. Route de la Voute-sur-Rhône, à Saint-Rambert-sur-Loire, par Saint-Agrève, Tesne, Montfaucon, la Privaudière et Saint-Didier ;

(Tesne, c'est sans doute Tence ; La Privaudière n'est pas mentionnée dans «La toponymie du Velay», mais le «*Dictionnaire topographique de la Haute-Loire*» (1820) mentionne «*la Privodièr*» à St-Didier-la-Séauve ; le «*Dictionnaire topographique du département de la Haute-Loire*» (1907) mentionne «*La Prévaudière*» comme un écart de la commune de St-Didier-la-Séauve ; «*La Prévaudière*» est mentionnée sur les cartes IGN actuelles au 1/25000^{ème}).

Ce rapport mentionne également : les routes qui ne sont pas qualifiées de départementales sont des «*chemins vicinaux*», comme l'est la route en direction de St-Genest Malifaux, sur la borne de Saint-Didier-en-Velay. Le chemin «*de Saint-Didier-la-Séauve au Rhône*» est mentionné dans MALEGUE (Eléments de statistique générale du Département de la Haute-Loire, 1872 : chemins vicinaux d'intérêt commun, n°1 de l'arrondissement d'Yssingeaux, page 115)



9 - Il existe encore à Monistrol-sur-Loire,

devant les bureaux de la DIR Massif Central (Direction interdépartementale des routes) sur la zone d'activité de La Borie, une borne semblable provenant d'un carrefour de la «**route départementale de la Voute à St-Rambert**». Elle a bien sûr été déplacée.

Elle était placée au carrefour de cette route départementale (portant en 1812 le n° 6) et du «**CHEMIN VICINAL D'YSSINGEAUX A St-JUST-MALMONT**».

Des bornes analogues sont encore visibles à de nombreux carrefours des routes de la Haute-Loire, par exemple au Mazet-Saint-Voy, à Araules, à Pradelles, à Retournac, à Saint-Victor-Malescours.

10 - Conclusion :

Ces bornes sont implantées le long des routes départementales. Elles ont donc été vraisemblablement érigées par le Département, Maître d'ouvrage de ces voies. Il en existe sans doute d'autres aux nombreux carrefours des routes départementales.

À quelle époque ont-elles été érigées ?

Qui les a façonnées et avec quel matériau ?

Toute information sur ces bornes ou des bornes analogues sera la bienvenue. Merci d'avance

NOTES

¹ «SECTION de l'intérieur.

M. le Comte R. de Saint-Jean-d'Angely, Rapporteur.
Épreuve. N.o 28,971.

RAPPORTS ET PROJET DE DÉCRET

Relatifs à un nouveau Système d'entretien des Routes. RAPPORT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
Sur le site napoleonica.org : <http://www.napoleonica.org/gerando/GER02589.html>

² RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET

Relatifs à la Perception de Centimes additionnels pour la réparation et l'entretien des Routes départementales dans cinquante-trois Départemens. RAPPORT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.
Du 4 Novembre 1812.

Sur le site napoleonica.org : <http://www.napoleonica.org/gerando/GER02589.html>

³ La RN 88 est dénommée sur les plans cadastraux de 1810 : «*grande route du Puy à Lyon*» ou «*grand chemin du Puy à Lyon*». La RD12 passant par le pont du Piat et la rue du Monteil, la borne ne pouvait se trouver qu'à l'entrée du Faubourg Carnot. Aucune confirmation n'a pu être trouvée.

⁴ «*Guide de l'étranger dans la Haute-Loire*», Hypolite MALEGUE, 1866, reprint 2001, page 416

⁵ Marion DACKO* avec la collaboration de Laurent LAMOINE** Redécouverte d'un milliaire romain.

La borne de Chaspuzac (Haute-Loire), cité des Vellaves (province d'Aquitaine) *Revue archéologique du centre de la France*, Tome 49, 2010 : 351-356

⁶ Bulletin des lois 1836 2^{ème} semestre n° 463 p 463

LES MINES DE FER DE NAVÉ ET NAVOGNE AU XIX^e SIÈCLE SUR LA COMMUNE DE BAS-EN-BASSET

Yves THEILLÈRE

Ces mines ne sont pas d'une grande extension mais elles sont les seules officielles du département pour le fer. Il y a bien eu dans le département quelques recherches sur Sainte Florine, Saint Geneys-près-Saint Paulien et Vézézoux mais sans résultat vraiment significatif.

À partir de 1830, le développement de l'industrie sidérurgique s'accélère énormément. Le besoin en mineraux ne cesse de s'accroître mais l'approvisionnement se heurte aux difficultés d'acheminement et aux coûts du transport. La matière première provient beaucoup de l'étranger. Le bassin de Firminy reçoit surtout du mineraux d'Algérie.

Autour des années 1860, l'achèvement des grandes lignes ferroviaires, grandes consommatrices d'acier, tend à favoriser les échanges. Des lignes secondaires sont construites reliant les lieux d'extraction directement aux lieux de transformation.

Avec le manque de mineraux de fer sur le sol national, quoi de plus normal que de vouloir exploiter cette ressource locale proche des centres industriels de la vallée de l'Ondaine, de Saint-Etienne et de la vallée du Gier.

Contexte, formation et analyse du mineraux

Pour François-Hubert Forestier, professeur de pétrologie et minéralogie à l'Université de Nantes, il s'agit d'un gisement sédimentaire dans des grès tertiaires difficilement datables avec précision. Aux alentours de 43 à 49 millions d'années (communication personnelle).

«*Les parties riches en mineraux se présentent sous forme de rognons irrégulièrement distribués et aucun plan de stratification n'y est nettement visible. La puissance de la zone exploitée va de quelques centimètres à 80 centimètres*»¹.

Le mineraux se compose soit de jaspe jaune clair ou brun soit d'arkose cimentée par de l'argile imprégnée d'oxyde de fer, soit encore de limonite avec grains de quartz.

Au début de l'année 1872, la société d'agriculture du Puy publie les résultats d'une analyse effectuée par M. Duranton, professeur au lycée du Puy sur des échantillons provenant de la mine de Nave. «*Cette analyse a donné, sur 10 grammes de mineraux, 4 gr 62 de fer, 1 gr 98 d'oxygène, le surplus étant une substance quartzeuse. Ce qui correspond à 46,2 % en fer du poids du mineraux, et à 19,8 % d'oxygène*»².

En 1873, c'est au tour du mineraux de la mine de Navogne d'être analysé par Henri Amiot, ingénieur des mines. Suivant la nature des échantillons le rendement varie de 20% à 30% et quelquefois 40% mais cela est rare. Une disparité existe entre les deux zones d'exploitations distantes d'environ 500 mètres avec un rendement supérieur de l'ordre de 10 à 15% pour le secteur de Nave.

Historique des mines

Les premières traces de recherche datent des années 1840. Le gisement fut découvert par le sieur Zénon Fayolle de Mans, originaire de Beauzac et Maître de Forge au Chambon (Loire). La zone minéralisée est située en partie sur la propriété de Frédéric de Morgues de Saint Germain à Navogne

d'une superficie d'environ 40 hectares et sur des terrains voisins appartenant à différents propriétaires³.

En 1845, un accord est rédigé entre les deux parties, inventeur du gisement et propriétaire du sol. L'acte est officialisé devant notaire en octobre 1847. Sous l'impulsion de Fayolle de Mans, Morgue de Saint Germain forme une demande en concession en 1846 mais sans résultat⁴. Malgré ce refus, les recherches se poursuivent et de nouvelles découvertes sont réalisées.

En 1852 Frédéric Morgues de Saint Germain décède à l'âge de 48 ans. Il est marié à Sylvie de Colomb de la Tour de Bauzac avec laquelle il a deux filles, Joséphine et Sophie. Son épouse décide la mise en vente aux enchères de la propriété de Navogne au prix de départ de 45 000 francs. La vente à la bougie se déroulera au Puy le 12 août 1852⁵. La transaction revint à Claudius Marcius Chaney-Duplay (Marius dans la vie courante), Maître de Forge à Firminy et unique enchérisseur⁶.

En 1853, Fayolle de Mans, qui a poursuivi ses recherches sur les terres du nouveau propriétaire du domaine de Navogne, dépose une nouvelle demande en concession englobant des terrains appartenant à la municipalité où il vient de découvrir une couche de 2 mètres de puissance. Sa demande reçoit l'approbation du conseil municipal conscient de l'intérêt économique pour la commune dont les principales ressources reposent uniquement sur l'agriculture et l'artisanat⁷. Pour lui, la présence d'un gisement exploitable ne fait aucun doute et il envisage la construction de 4 hauts-fourneaux et d'une forge pouvant traiter jusqu'à 1200 tonnes de minerais. Sans attendre une réponse officielle d'importants travaux de recherches sont entrepris sur le versant nord de la côte Saint-Martin à proximité du ruisseau de la Bloue sur une parcelle de terrain appartenant au sieur Chaney. Une galerie principale est creusée sur 25 m de long environ sur laquelle se greffent plusieurs galeries de recherches secondaires. Cette demande en concession est rejetée par arrêté préfectoral en décembre de la même année.

Dans ces petites exploitations que l'on peut qualifier d'artisanales, les ouvriers n'avaient pas toujours les compétences nécessaires. Un rapport du 11 janvier 1854 de l'ingénieur des mines de Clermont-Ferrand indique que le sieur Cossange a failli être victime d'un accident mortel à cause «*d'un coup de mine, qui avait manqué deux fois son effet et a fait explosion au moment où l'ouvrier revenait pour tenter une troisième fois d'y mettre le feu. Les malheurs qui arrivent en pareils cas doivent presque toujours être attribués à l'imprudence des mineurs*»⁸.

Les archives n'ont pas permis d'établir quels étaient les rapports entre le nouveau propriétaire du domaine de Navogne et Fayolle de Mans mais ils devaient être bons puisque l'accord passé en 1845 est reconduit sans modification.

En juillet 1854, c'est autour de Marcius Chaney de déposer une nouvelle demande en concession. On peut supposer que Fayolle de Mans, fatigué des refus successifs, abandonne son projet. La nouvelle demande couvre une surface d'environ 20 km² sur les communes de Bas et de Valprivas, nouvellement élevée au rang de commune depuis 1850. Comme précédemment elle est rejetée faute de renseignements suffisants. Ces refus provenaient souvent d'un manque de connaissance des techniques minières ou d'une insuffisance financière pour l'établissement d'une telle activité.

Le 21 mai 1856, Marcius Chaney s'associe à Claude Chauffriat, Maître de Forge demeurant à Saint-Étienne et fonde «La compagnie métallurgique des trois bassins réunis de Saint-Étienne de la Loire, de Saint Étienne de la Basse-Navarre, des mines de fer de la Haute-Loire». La raison sociale sera Chauffriat, Chaney et Cie au capital de 20 millions de francs représenté par 80 000 actions au porteur⁹.

Le potentiel industriel de la compagnie est constitué des hauts fourneaux, forge et fonderie de Baïgorry, de la concession des mines de Banca de Baïgorry dans les Pyrénées-Atlantiques, «des mines de fer de Navogne en partie sur l'une des propriétés de M. Chaney», de l'usine Chauffriat à Saint-Étienne, de 5 brevets d'invention et d'une clientèle existante.

Quelque mois plus tard, pour assoir le potentiel financier de la société, une deuxième émission

d'actions est ouverte relayée dans la presse régionale et nationale.

À Navogne, malgré le refus par la Préfecture d'accorder une concession, les travaux de recherches se poursuivent sur le suc Richard. En 1859, une galerie d'une centaine de mètres est percée confirmant la minéralisation de la zone¹⁰. Ces travaux préliminaires devaient employer du personnel local ayant en général pour métier de base l'agriculture. Cela semble se vérifier d'après les recensements de population où aucun ouvrier mineur n'est mentionné pour la commune de Bas. De même, le nombre de terrassiers qui peuvent éventuellement participer à l'aménagement du chantier n'est pas significatif.

Le mineraï entreposé dans une zone dédiée à cet effet devait être ensuite acheminé vers les hauts fourneaux de Firminy. Au début de l'exploitation, le transport se faisait avec des chars tirés par des bœufs puis par voie fluviale sur la Loire. Le temps de transport et de transbordement rendaient l'opération peu rentable. Après plusieurs revers économiques, la Compagnie cesse d'exister en 1862.

En 1863, la mise en service du tronçon ferroviaire de Pont-de-Lignon à Firminy et l'ouverture de la gare Bas-Monistrol par la «Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée» (PLM) ouvre de nouvelles perspectives.

En mars 1866 une nouvelle mine est ouverte près de Nave sur le versant nord du suc Richard par le sieur Jean Darles. «*Le banc qui est exploité a une épaisseur de 2 mètres environ, sa largeur est illimitée, la couche a une inclinaison de 8 à 10 centimètres par mètre*»². D'après la mémoire populaire (renseignement pris il y a plus de 50 ans) l'exploitation se faisait à partir d'un puits incliné (descenderie) d'où partait une galerie relativement importante.

L'exploitation est assurée par la société Micol¹¹ et compagnie qui paye au propriétaire le mineraï 10 centimes les 100 kg. En 1872, les travaux d'extraction emploient 6 ouvriers. Avec l'ouverture de la ligne ferroviaire, le mineraï est acheminé à Givors aux hauts fourneaux de la société Ferdinand de la Rochette. «*Le chemin de fer a permis ces exploitations qui, auparavant, étaient presque impossibles, à cause des difficultés de transport*»².

Comme pour la mine de Navogne, Benoit Nicol désire étendre l'exploitation sur un terrain appartenant à la municipalité. Toutefois, celle-ci se réserve le droit d'établir une nouvelle convention si «*il venait à découvrir un filon quelconque de galène de plomb argentifère ou non*» d'une bien meilleure rentabilité⁸. La mine de Nave est exploitée par la société Micol de 1866 à 1875.

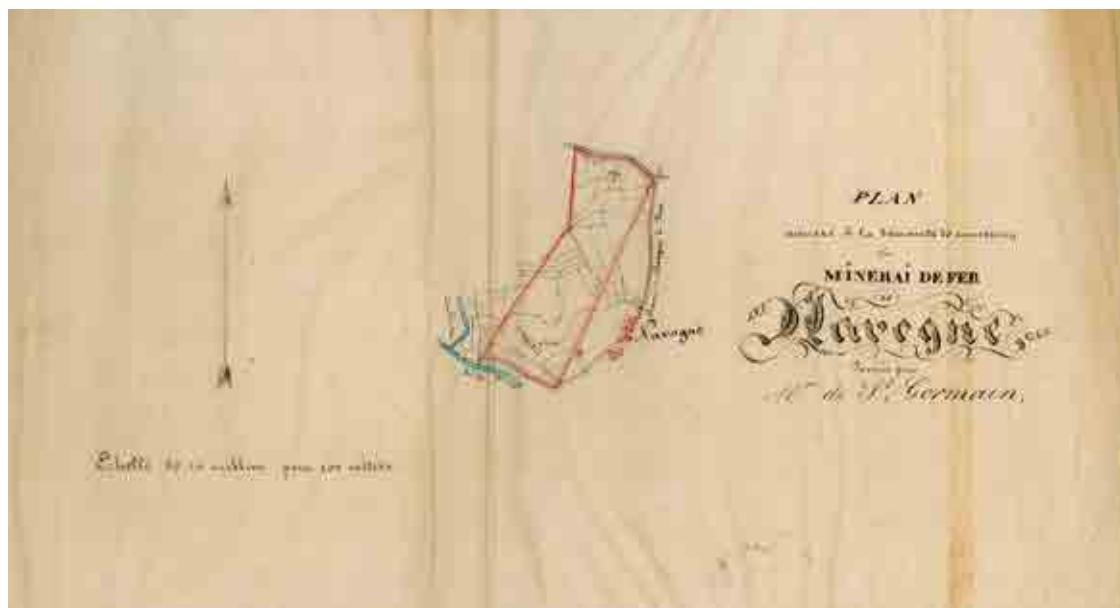
Ces deux mines, Nave et Navogne ne rentraient pas vraiment dans un cadre administratif légal car depuis la loi de 1810 sur les mines, il fallait l'obtention d'une concession délivrée par l'Etat pour avoir ensuite le droit d'exploiter.

En novembre 1872 François Félix Verdier, originaire de l'Ariège, directeur de la société anonyme des aciéries et forges de Firminy forme une nouvelle demande en concession. Conformément à la loi, des affiches sont placardées pendant 4 mois sur les portes de la «maison commune» et de l'église de Bas-en-Basset et Valprivas ainsi qu'à Yssingeaux, le Puy, Firminy résidence du sieur Verdier, Saint-Étienne et Lyon siège de la société. Pour informer plus largement le public et suivre la procédure administrative, l'annonce est publiée dans la presse «Le Journal de la Haute-Loire, Le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire, Écho du Velay....»

Après plusieurs relances dues aux lenteurs administratives, la concession est accordée par décret présidentiel le 18 août 1876 sous l'intitulé de «concession de Navogne»⁴. Sur les 18 articles du décret, trois concernent les accords entre propriétaire du sol, inventeur du gisement et concessionnaire.

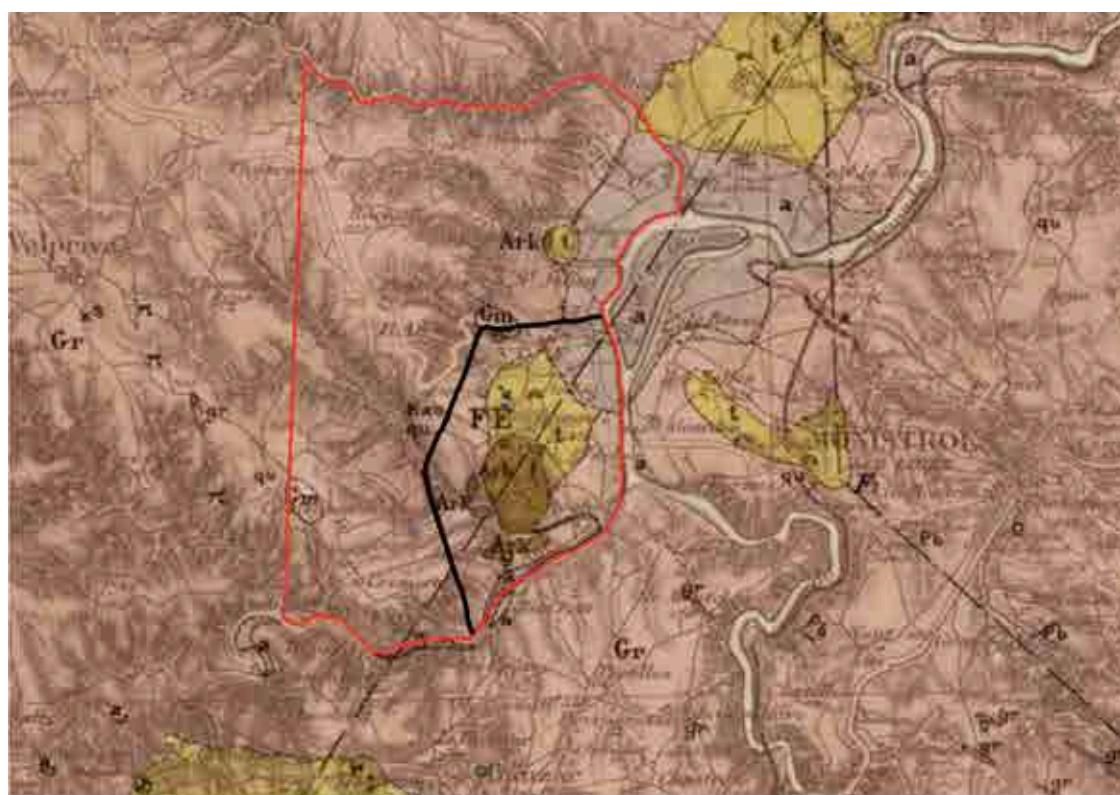
«*Le mineraï proche de la surface susceptible d'être exploité à ciel ouvert reste à la disposition du propriétaire du sol s'il le désire*».

Demande de concession par Mr. de St Germain en 1846



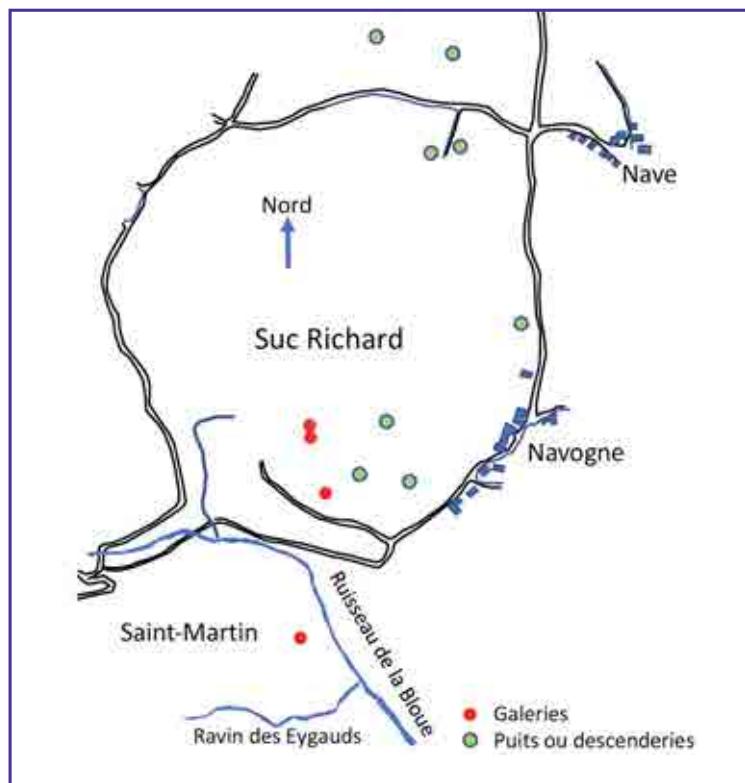
Archives Départementales de la Haute-Loire. Cote S 653

Extrait de la carte géologique de Tournaire 1880

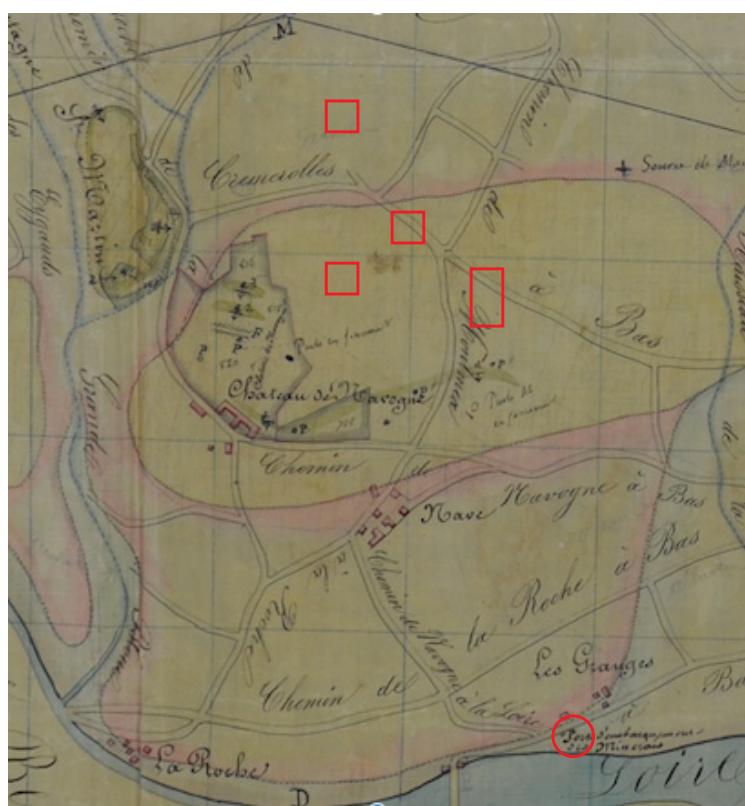


Limite de la concession demandée en 1854
Concession de 1876

Carte des principaux travaux miniers



Concession de Navogne 1876.



Archives Départementales
de la Haute-Loire.
Cote S 653

- Port d'embarquement des minerais
- Affleurements minéralisés

Le Charivari, 19 juin 1856 (Gallica)



La galerie aux chauves-souris



«Les propriétaires des terrains sur lesquels aura lieu l'extraction toucheront une rétribution de 10 centimes par mètre cube de minerai de fer exploité et expédié».

«Le concessionnaire paiera à la dame de Clérico en exécution de l'article 16 de la loi du 21 avril 1810, et à titre d'indemnité pour l'invention des mines de Navogne la somme de 200 francs». La dame de Clérico, Joséphine, est la fille de Frédéric et Sylvie de Morgues de Saint Germain mariée en deuxième noces à Charles Marie de Clérico (1839 – 1902).

L'année 1876, marque véritablement le début de l'exploitation à l'échelle industrielle. Deux galeries sont percées avec des ramifications secondaires à la recherche du secteur le plus riche. La zone d'abattage du minerai laisse de grands vides qui sont comblés avec la roche stérile pour éviter l'effondrement du plafond. Cet empierrement rend difficile l'évaluation de la profondeur de la zone d'extraction mais une note de 1878 estime la production à 650 tonnes ¹². Les travaux ont laissé sur les parois des galeries quelques traces de pointeroles, principal outil du mineur, sur lequel on tape avec une masse pour faire éclater la roche. Une forge était installée à proximité, alimentée en eau par des tuyaux en terre cuite de production locale. De tout temps Bas a été un lieu de production d'ustensiles et d'éléments de construction en terre cuite. En 2014, un four de tuilier a été mis au jour daté du début de l'occupation romaine.

En 1877 Auguste Aymard (1808 – 1889), Président du comité départemental, préhistorien, paléontologue, archiviste départemental, conservateur du musée du Puy sollicite la municipalité pour demander au directeur Verdier que soit présentés des spécimens de minerai de Navogne à l'exposition universelle de 1878 pour le rayonnement du département ⁸. Cette manifestation au prestige international se déroula du 1^{er} mai au 31 octobre et attire environ 52 000 exposants dont 25 000 Français et 16 000 000 de visiteurs.

Deux ans plus tard, malgré d'importantes recherches, un douloureux constat s'impose, la mine n'est pas rentable. L'espoir de trouver une zone fortement minéralisée et d'un bon rendement a disparu. Pour l'ingénieur des mines de Clermont, le gisement est épuisé ¹³. Bien que quelques voies s'élèvent contre cette conclusion, le bruit des chariots transportant le minerai à la gare est terminé. La société Verdier reste propriétaire de la concession jusqu'à sa renonciation officialisée par décret en 1919 ¹⁴.

Aujourd'hui une des galeries, fermée par une grille ajourée, sert de dortoir pour les chauves-souris pour le plus grand malheur des moustiques.

Compléments d'informations

Le canton de Bas n'a jamais été un grand secteur minier mais quelques tentatives d'exploitations sont mentionnées par l'abbé Theillière «on parle de mine de plomb à Valprivas, à Pisay, paroisse de Bas et à Jaland sur les bords de l'Andrable» ¹⁵.

Un lieu-dit «les mines» proche de l'Andrable et à 500 mètres de Châles (commune de Tiranges), figure sur la carte IGN 2834 SB. D'après le cadastre napoléonien de 1843, section C et la matrice cadastrale, une seule parcelle (n° 703) est attachée au lieu-dit les mines.

Le toponyme «les minayres» orthographié aussi «la mineyre» a été relevé sur la matrice cadastrale de Bas de 1841, l'un proche de Pizet et l'autre près d'Émilieux.

Les points communs entre ces trois secteurs sont la situation géographique, terrains escarpés et parcelles cultivées ou plantées de bois. S'il y a eu des petites exploitations il est possible qu'elles remontent à la période 1740 – 1800 où la galène est activement recherchée. Les prospections sur le terrain pour retrouver les éventuelles zones d'exploitations sont restées infructueuses mais le temps qui passe a peut-être effacé toute les traces d'activités. Un échantillon de galène cristallisée, provenant de la collection Blumenstein, est conservé par l'école des mines de Paris avec pour indication

de provenance Lacombe. Ce village est distant d'environ 1,2 km de Pizet et 1 km du lieu-dit «Les Minayres». Étienne François de Blumenstein est le concessionnaire qui exploite sur la commune de Monistrol-sur-Loire les mines de la Borie et de Nant au milieu du XVIII^e siècle.

¹ Annales des mines 1874. Revue de géologie p. 489

² Annales de la société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy. Tome XXXII – 1872 à 1875. Séance du lundi 8 avril 1872.

³ Frédéric de Morgues de Saint Germain (1804 – 1852) naît et meurt à Saint Germain-Laprade au château familial.

⁴ Archives de la Haute-Loire, cote S653

⁵ La vente à la bougie est une coutume très ancienne. Au moment de la dernière enchère on allume une bougie qui se consume et laisse le temps de surenchérir. Après son extinction on allume une deuxième puis une troisième bougie. Si aucune nouvelle enchère ne survient pendant la combustion, l'adjudication revient au dernier enchérisseur.

⁶ Archives de la Haute-Loire, cote 3E500/354.

⁷ Registre des délibérations du conseil municipal, année 1853.

⁸ Archives privées.

⁹ Annuaire de la bourse et de la banque. 1857

¹⁰ Ch. Vialaron. Le Fer. <https://geol-43.asso-web.com>

¹¹ Benoit Micol exploite des carrières de feldspath à La Terrasse-sur-Dorlay (Loire) destiné aux industries du verre de Rive-de-Gier.

¹² Département de la Haute-Loire. Conseil général. Rapports du Préfet et annexes. Procès-verbaux des délibérations. 1878.

¹³ Département de la Haute-Loire. Conseil général. Rapports du Préfet et annexes. Procès-verbaux des délibérations. 1880.

¹⁴ Bulletin des Lois de la République. Deuxième semestre de 1919.

¹⁵ Étude historique sur le canton de Bas-en-Basset par l'abbé Theillère. 1883.

Je remercie beaucoup Monsieur Alloin des archives départementales pour son aide et sa disponibilité qui m'a été d'un grand secours ainsi que le BRGM et la DREAL pour leurs informations.

1923, L'ÉCHO PAROISSIAL DE MONISTROL DÉFEND LE DROIT DE VOTE POUR LES FEMMES !

Richard CRESPY

La question du droit de vote pour les femmes prend de l'ampleur à partir de la fin du 19^e siècle avec les actions de militantes comme Hubertine Auclert qui diffuse en France les idées des associations féministes anglo-saxonnes (les suffragettes) et les premières autorisations de voter en Nouvelle-Zélande en 1893 puis en Australie 9 ans plus tard. En 1901, un député de Vendée, Jean Ferdinand Gautret dépose la 1^{ère} proposition de loi en faveur du vote des femmes à l'assemblée nationale. La question revient par la suite régulièrement dans l'actualité y compris pendant la 1^{ère} guerre mondiale qui a vu une mobilisation sans précédent des femmes aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie de guerre ou dans l'administration pour pallier aux départs des soldats sans oublier bien sûr leur rôle essentiel dans les soins médicaux. En 1918-1919, de nombreux pays européens accordent le droit de vote aux femmes comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Russie soviétique, la Pologne, les Pays-Bas ou la Suède.

En mai 1919, la Semaine d'Yssingeaux, qui est le principal hebdomadaire de l'arrondissement, consacre un long article à ce sujet suite au dépôt à l'assemblée nationale d'une nouvelle loi et à son adoption par 329 voix contre 95. Intitulé « Le vote de la femme », il est signé par des initiales « PP », voici ces principaux extraits : « ... il s'agit d'introduire plus de justice dans la façon de permettre à la nation d'exprimer sa volonté... la femme est moralement parlant la moitié du genre humain... on attribue à la femme un cœur et une âme tout comme à l'homme. Les femmes ont bien montré que cette opinion était la vraie et la guerre leur a fourni la dure occasion de leur prouver une fois de plus. Il y a eu des défaillances mais des 2 côtés. L'homme était au loin mais la femme était là. Quand les agriculteurs étaient dans les tranchées, que les champs étaient déserts, que le fret se faisait de plus en plus rare et que le régime des restrictions devenait de plus en plus rigoureux. Les bons bourgeois lisaient avec des yeux pleins de larmes, les appels de leurs journaux aux femmes françaises. Qu'elles prennent la charrue et la faucale, qu'elles nous donnent du pain et jamais on n'oubliera leur dévouement. La paysanne française à creusé le sillon, a poussé le blé de la Victoire et elle a peiné à tel point qu'un démobilisé nous a dit dernièrement : *Nos femmes en 4 ans ont vieilli comme en 10 années normales*. Quand dans les villes de nombreux magasins avaient laissé leur devanture avec l'écriteau fatidique : *Fermé pour cause de mobilisation* », que le commerce était dans le marasme, les femmes prirent place au comptoir et assurèrent dans la mesure du possible la reprise de la vie économique. Combien d'entreprises furent sauvées ou même relevées par l'énergie et le savoir-faire d'une femme ! Quand vint la crise des effectifs, qu'il fallut au fond du dernier bureau prélever l'avant-dernier homme, on appela les femmes. Il en faudra 2 pour remplacer un homme disait-on. Les femmes remplacèrent les hommes et on fut surpris de constater que beaucoup de femmes remplaçaient les hommes avec avantage. Maintenant on a oublié tout cela. On nie l'action évidente de la femme pendant la guerre et on fait prévaloir le principe féodal de la force physique : tous les droits au soldat le plus fort. D'autres, prétendent que la femme a assez à faire, à raccommoder le linge, moucher les marmots et faire bouillir le pot-au-feu. Les élections ne sont pas si fréquentes que le devoir électoral puisse empêcher la femme de remplir tous ses devoirs sociaux. Et s'il se trouvait parmi nos aimables compagnes, quelques hurluberlues politiques, je répondrais qu'il s'en trouve pas mal parmi nos estimable concitoyens auxquels on ne songe pas à retirer le droit de vote. La femme s'est montrée généralement digne de l'homme. Sur elle, les charges pèsent comme

sur l'homme. Pourquoi n'a-t-elle pas les mêmes droits? On donne pour expliquer cette anomalie beaucoup de raisons, la plupart ne sont pas raisonnables».

En juin 1919, le pape Benoît XV se prononce en faveur du vote des femmes, selon lui «elles portent les valeurs de la démocratie et de la chrétienté» ce qui a pour effet en France de braquer les élus républicains laïcs qui craignent un retour des ennemis de la République: «les femmes écouteront les curés avant de voter» argument-ils, repoussant la discussion sur cette loi. Celle-ci intervient finalement en novembre 1922 avec un refus pas aussi net que cela au Sénat: 156 voix contre et 134 pour. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre l'article paru dans l'Écho paroissial de Monistrol. Il n'est pas signé, il est possible qu'il provienne d'un autre diocèse ou d'un journal catholique car très régulièrement, le bulletin de la paroisse reprend ce genre d'articles pour compléter le livret qui fait une dizaine de pages. Il s'intitule: «Le vote des Femmes». Il commence d'abord par rappeler le vote négatif du Sénat: «Le vote des femmes est une grosse question! Il a des partisans et des adversaires dans tous les camps. Mais dans un avenir prochain, la question sera tranchée. L'Écho paroissial a le droit de mettre ses lecteurs au courant de la question en appréciant les débats et en donnant franchement son opinion».

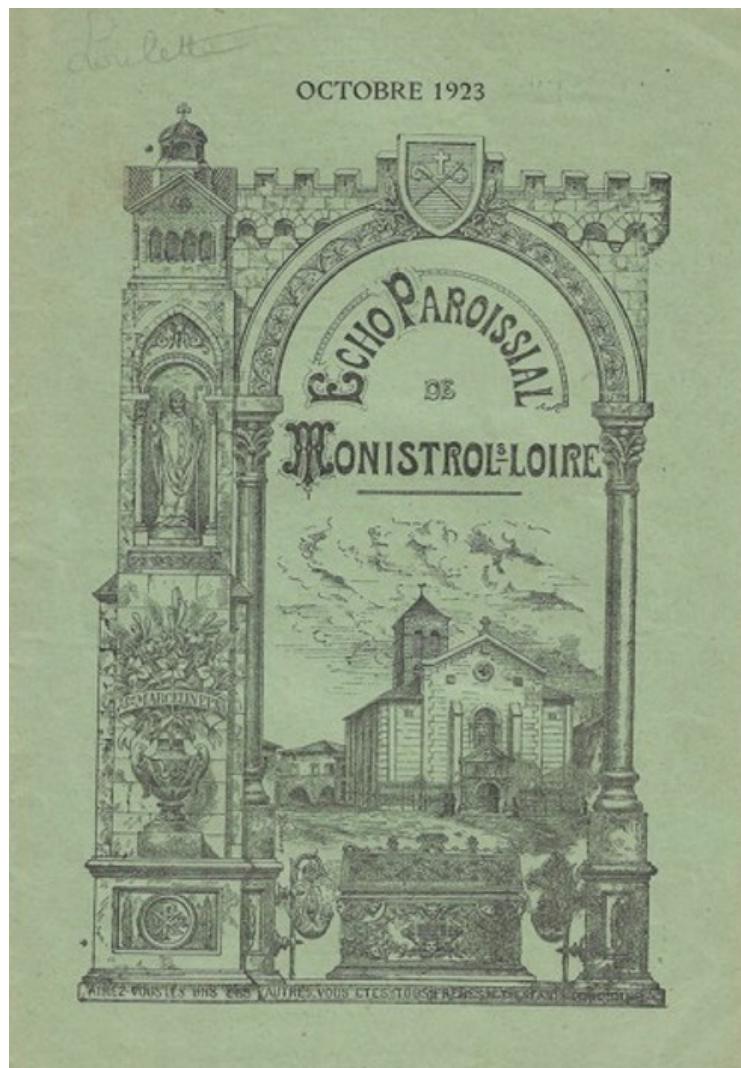
L'article présente d'abord les arguments des adversaires à ce droit de vote en les réfutant avec l'argument suivant: «ils ont peur». «Que le droit de vote n'amène la femme à sortir de son intérieur et à négliger sa maison. Crainte puérile car la femme ne votera pas tous les jours et les réunions qui précèdent les élections ne sont pas très suivies. Que la diversité d'opinion n'engendre la division entre le mari et la femme. Il y a beau temps qu'ils ne sont pas toujours du même avis quand il s'agit de religion, de l'éducation et de la profession des enfants, de l'orientation du travail et des affaires. Que les femmes ne subissent l'influence des catholiques au moment du vote ou que les sectaires ne s'attachent à pervertir les opinions des femmes. Mais, celles-ci ont plus de caractère qu'on ne pense! Que la femme ne s'occupe trop de la politique. C'est cependant son droit et même, dans une certaine mesure son devoir. Qu'une tête de femme ne soit pas apte à bien envisager la portée d'un vote. Oh! Oh! Les électeurs hommes sont-ils tous des génies? Leur œuvre depuis 50 ans est-elle une merveille et un bienfait?». Le rédacteur termine par «Etc...etc...etc» comme s'il considérait par le dédain les autres arguments hostiles à ce vote à qui il n'accorde pas de crédit moral.

Il passe ensuite aux arguments des partisans du vote: «La société évolue, elle n'est plus comme jadis, dirigée par une seule tête. L'autorité se répartit entre ses membres. Il est inacceptable et injuste qu'une moitié de l'humanité soit traitée comme un zéro et laissée à la merci de l'autre moitié. Les femmes sont épouses et mères, et leur dévouement à la famille dépasse souvent celui du père. Les enfants se passent presque toujours mieux de leur père que de leur mère. Pourquoi la femme alors ne peut-elle rien quand il s'agit des lois concernant ses enfants et ses propres droits? Les femmes ont des intérêts matériels à sauvegarder. Si les ouvrières avaient eu en main un bulletin de vote, leur sort eût préoccupé les législateurs autant que le sort des ouvriers. Le jour où les femmes voteront, les guerres seront plus rares et moins longues, car les mères pousseront vigoureusement au règlement des conflits nationaux par la voie de l'arbitrage. Les femmes sont aussi intelligentes que les hommes et souvent plus instruites. Sans compter que leur cœur les pousse à réfléchir peut-être plus que les hommes qui, avant tout, voient le parti, au lieu d'envisager le bien général».

L'article se termine par une note encourageante pour l'avenir: «Du reste, quoi qu'on dise ou qu'on fasse, les femmes de France voteront demain. 24 États ont donné le droit aux femmes, 138 millions de femmes sont électrices. Il y a là un mouvement que n'arrêteront pas deux douzaines de sénateurs français. Préparez-vous, Mesdames, à bien voter, afin de prouver une fois de plus aux hommes que la Providence a eu pitié d'eux en vous mettant sur leur chemin».

Malgré le poids des arguments et plusieurs votes favorables à la Chambre des députés dans les années 30, le Sénat n'inscrira plus à son ordre du jour la question du droit de vote des femmes. Il faut attendre le 21 avril 1944 pour que le Gouvernement Provisoire de la République Française,

installé à Alger et dirigé par le général de Gaulle, prévoit dans une ordonnance sur l'organisation des pouvoirs publics en France après la Libération que « les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes ». À Monistrol, la période qui suit la libération est incertaine comme dans le reste du pays (on peut rappeler l'exécution sommaire par un groupe de maquisards du maire André Néron-Bancel). La volonté du gouvernement provisoire est d'assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire libéré alors que le conflit continue, la nomination rapide de nouveaux préfets est donc une priorité mais ces derniers doivent composer avec une administration qui a servi le régime précédent et des groupes de résistants qui entendent peser sur les décisions locales. Le 28 septembre 1944, le préfet Clément Charbonnier dissout les conseils municipaux existants en Haute-Loire. Le lendemain, il valide l'installation d'une délégation municipale proposée par le comité local de Libération de Monistrol composée de 17 membres dont une femme Mme Maret, institutrice en retraite. Cette délégation a pour but de gérer les affaires courantes dans l'attente des prochaines élections municipales prévues en avril 1945. Toutefois, cette 1^{ère} délégation ne siégera pas suite à l'intervention du même préfet en octobre qui semble se méfier de l'influence communiste qui y prévaut. Une 2^e délégation est donc nommée directement par le préfet début novembre : on y retrouve 2 femmes. Mme Palisson qui devient 1^{ère} adjointe et Mme Laforge. À l'issue des élections du 29 avril 1945, Camille Pernel est élu maire de Monistrol, 3 femmes sont représentées dans un conseil municipal qui comprend une vingtaine de membres : Marguerite Fayolle, Marie-Louise Marey et Maria Veyrot. Toutes ces pionnières sont aujourd'hui largement oubliées pourtant, elles représentent un changement important dans le fonctionnement démocratique communal.



CONCOURS DE PÊCHE DE MONISTROL - GOURNIER

Jean-Pierre CIZERON

L'Amicale des Pêcheurs de Monistrol-Goumier a été fondée le 19 octobre 1924. Elle comptait au départ 23 adhérents (on ne parlait pas à cette époque de cartes de pêche !) sous la houlette de son premier président Monsieur Vittone employé des PTT à Saint-Etienne (son prénom n'est pas mentionné dans les archives car à cette époque on appelait les gens par leur nom de famille).

Pour souder l'équipe fondatrice il a été tout de suite décidé d'organiser un concours de pêche entre sociétaires suivi d'un repas pris en commun avec les familles au siège de l'association le café restaurant Berger route de la Gare, devenu actuellement le restaurant des Bruyères à Gournier.

Cette manifestation se déroulera bien sûr à Gournier (la Mecque locale de la pêche à la ligne), le 12 juillet 1925 de 14h à 19h. La pesée des prises se fera à 20h au siège et sera suivi du banquet. Le prix de l'inscription est fixé à 1 franc. L'organisation sera renouvelée chaque année en août avec des fortunes diverses. Stoppé en 1942 en raison de la guerre, il sera de retour en 1947, toujours à Gournier, à l'initiative du président de l'époque Marcellin Civier.

Les meilleurs étaient récompensés par des lots achetés par l'association ou offerts par des mécènes, démarchés par les bénévoles, notamment la maison BALP qui fut en quelque sorte la première grande surface chasse et pêche de la région située en centre ville de Saint-Etienne. Pour honorer la mémoire de son cher mari défunt la veuve d'un pêcheur avait même offert sa montre de valeur au vainqueur d'une édition !

La publicité pour le concours était faite par le tambour de ville : le garde champêtre déambulant

Le Concours de pêche de Monistrol

L'Amicale des Pêcheurs de Gournier-Monistrol (Haute-Loire) donnait, le dimanche 1^{er} août, son troisième concours de pêche. Une quarantaine de sociétaires avaient répondu à l'appel et s'alignaient sur les bords du fleuve. La pêche ne fut pas miraculeuse ; voici le classement aux points des dix premiers :

1. M. Rabeyrin, de Monistrol, 244 ;
 2. M. Meunet, de Monistrol, 201 ;
 3. M. Civier père, de Saint-Etienne, 168 ;
 4. M. Rochette, de Monistrol, 162 ;
 5. M. Faure, de Saint-Etienne, 152 ;
 6. M. Civier fils, de Saint-Etienne, 150 ;
 7. M. Rabeyrin fils, de Monistrol, 130 ;
 8. M. Faure de Saint-Etienne, 128 ;
 9. M. Aufagnier fils, de Monistrol, 124 ;
 10. Hivers, de Monistrol, 121.

Un casse-croûte champêtre réunit, sait les amicalistes et leur famille.

Après la distribution des prix aux lauréats, une collecte, pour le Bureau de Bienfaisance de Monistrol-sur-Loire, a produit la somme de 24 francs.

Puis, chacun se retrouva enchanté de cette agréable réunion, se donnant rendez-vous pour la prochaine.

Une mention toute spéciale aux dames qui, nombreuses, avaient tenu, par leur présence, d'affirmer qu'elles n'étaient pas des profanes en matière de pêche.

Merci à nos braves pêcheurs pour ce beau geste.

19 août 1927

Un beau concours de pêche à Monistrol-sur-Loire

Monistrol-sur-Loire, 20 août.

La Société de pêche, l'Amicale des Pêcheurs de Gournier-Monistrol, organisait, dimanche dernier, 18 coups, son concours annuel de pêche.

Le rendez-vous en avait été fixé à 6 heures du matin à Gournier, à l'endroit, appelé « le Passeur ». Nombreux étaient les sociétaires, qui avaient répondu à la convocation, aussi est-ce avec entrain et dans l'espoir de décrocher un des superbes lots, offerts soit par la Société ou divers commerçants, qu'ils commençaient à tremper leur fil !

Après une lutte épique, où devaient se distinguer dans l'ordre suivant : MM. Ronchouze, Quillard, Marconnet Cl., Proriol, Giraud, Soulier, Alvergant, Méalier, Beraud et Béal, emportaient de haute lutte les premiers prix, pour ne citer que ceux-ci, car ils étaient au nombre de 50.

Le concours terminé nos chevaliers de la gaulle, l'appétit aiguillé, reprenaient le chemin de Monistrol, où les attendait un excellent banquet, savamment préparé par l'hôtel Naquin, où durant quelques heures, tout en faisant honneur au menu, ils révèlent entre eux leurs derniers exploits.

Une quête faite au profit du Bureau de Bienfaisance produisit la somme de 51 fr. qui a été remise en Mairie tandis que sept livres et demie de poissons, victimes du matin, allaient améliorer l'ordinaire des vieillards de l'Hospice.

Merci à nos braves pêcheurs pour ce beau geste.

21 août 1935

A MONISTROL-SUR-LOIRE

Le concours de Pêche de l'Amicale de "Gournier"

Monistrol-sur-Loire, 26 août.

Dimanche 25 août, a eu lieu le concours de pêche organisé par l'Amicale de Gournier-Monistrol. Dès 7 heures du matin, le clairon résonnait dans les gorges de Gournier pour annoncer le début du concours. Et c'est alors que les hommes plongèrent avec un ensemble parfait.

Hélas ! le temps n'était pas de la partie et un vent froid et violent venait gêner la pêche miraculeuse. Pourtant quelques goujons ou ailettes furent capturés par les plus malins. Au bout d'une heure et demie, le clairon sonna la fin de tout combat.

Ensuite le classement des concurrents fut fait en présence d'une foule nombreuse, sur la charmante place du Montral.

Voici le palmarès : 1. M. Vial Marcel ; 2. Denis Marcel ; 3. Civier Jean ; 4. Grand Marcel ; 5. Proriol Jean ; 6. Quillard ; 7. Teyssier ; 8. Joubert ; 9. Denis Jean. Plus de 5 livres de poissons furent remis à l'Hospice de Monistrol.

Après la remise des nombreux prix nos pêcheurs se rendirent à l'Hôtel Allier où les attendait un excellent banquet. La galéa ne cessa de régner, nombreux furent les chansons et discours de monologues amusants.

A signaler le dévouement de MM. Beraud, Proriol Baptiste et de comique « Charlie » qui ne se ménagèrent pas pour distraire nos banquiseurs.

Une quête faite au profit du Bureau de Bienfaisance, réunit la somme de 45 fr. 50 et une pour le cou de l'Ecole a produit la somme de 35 fr.

L'Amicale de Gournier-Monistrol remercie tous les généreux donateurs qui ont offert des prix pour le concours et, particulièrement les commerçants de Monistrol, ainsi que tous les généreux donateurs de lots.

27 août 1936

dans les rues pour annoncer les nouvelles à forte voix « AVIS A LA POPULATION »

Entre temps la carte de pêche obligatoire a été instaurée et les associations de pêcheurs s'appelleront désormais des APP (Association de Pêche et de Pisciculture) et de nos jours des AAPPMA (Association Agréée de Pêche et Protection du Milieu Aquatique) .

C'est en 1950 que le concours deviendra un véritable évènement folklorique. Il fallait se lever tôt: départ des hostilités 7h 30 à Gournier sous le contrôle des commissaires pour 2 heures de pêche. Les postes étaient espacés d'une dizaine de mètres, et selon le nombre d'inscrits (quelquefois plus d'une centaine) s'étaisent du bas du courant de Beneji jusqu'à l'enclose en passant par les pierres ébouillées soit environ 2 km et même par manque de places quelquefois une barque était prévue pour installer des participants sur la berge d'en face. Beneji était le nom de l'exploitant des terrains de bord de Loire (paturages pour les vaches et quelques chèvres) de son vrai nom Bénézit prononcé Beneji en patois. Les pierre ébouillées étaient un amas de grosses pierres jetées dans la pente vers le lit du fleuve lors du creusement d'une trémie au milieu du 19^{ème} siècle pour le passage de la voie ferrée. Les emplacements étaient tirés au sort. Bien sûr le résultat était très aléatoire en fonction de l'endroit, ce qui créait quelques tensions entre les concurrents lorsque l'un deux empiétait sur la zone plus propice de son voisin. Pour sa première participation mon ami Jean-Pierre Teyssier, adolescent à l'époque, m'a raconté qu'étant 2^{ème} il fut déclaré vainqueur après le déclassement d'un « cador » qui avait négocié avec un commissaire pour obtenir une place plus productrice par rapport à celle attribuée par le tirage au sort. Pour ne pas être soupçonné d'être intervenu en faveur de son fils, son père André Teyssier secrétaire et membre éminent de l'APP fit reculer les juges et Jean-Pierre reprit sa deuxième place : déception !

Au son du clairon annonçant la fin il fallait remonter à la ville à pied, mais les plus malins grimpait dans la benne du camion du marchand de charbon conduit par leur complice Jean Rabu qui les attendait à la croix de Gournier. Rassemblés à l'entrée du bourg les pêcheurs parfois déguisés avec femmes et enfants défilaient canne haute dans les rues de Monistrol précédés de la fanfare municipale. Sur la photo du défilé (1950) Jean-Claude Tavaud, passionné de l'histoire de la ville a reconnu certaines figures locales de l'époque : Jean Faure ancien garde champêtre, Pierre Mourier, casquette



Pêcheurs à la tête du Gour (près des arches)



Pêcheurs en haut du courant de Bénezit (prononcé Beneji) sous la maison du passeur



Descente du camion du marchand de charbon revenant de Gournier avec à son bord les moins vaillants!

de travers, celui qui avait trouvé le fameux trésor de Tranchard constitué de pièces d'argent dont il avait récupéré la moitié comme il se doit, l'autre moitié est conservée au Donjon. On distingue aussi M. Grousson saxophoniste (et pêcheur !) ainsi que Jean Berthoix correspondant de la presse locale et joueur de foot émérite à l'USM .

Lors d'une édition le vainqueur Martinez ayant capturé un énorme barbeau (ou brème selon les dires) fut contraint de défilé avec son monstre pendu au bout de la ligne !

Arrivés place de l'église c'était le moment de la pesée des poissons et la remise des prix devant le café Ponchon sous les vivats de la foule et la musique de la fanfare, suivis d'un vin d'honneur. L'arrosage des prises pouvait se prolonger un certain temps. On murmure que pour certains après les chansons, les danses et quelques libations la fête se terminait tard dans la soirée !

Les dernières années jusqu'en 1963, date de la dernière édition, les festivités se déroulaient dans les cafés de la place du Monteil (le quartier des pêcheurs) chez « le sergent », son surnom, dû à son grade lors de son service militaire de son vrai nom Saumet et au café Laurenson.

Dans les années 1970 un nouveau concours fut remis sur pied à Berry plus sportif mais ayant perdu son côté festif et son folklore.

Un grand merci à mes sources : Nanou Saumet une mémoire du Monteil, Marcel Garnier ancien administrateur de l'APP, Jacky Marcon fils du meunier de Bilhard et grand pêcheur depuis son plus jeune âge, Jean-Pierre Teyssier, Jean-Claude Tavaud et les autres.

Les articles de presse du journal Le Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire viennent des archives de la Bibliothèque Nationale de France.

Les photos sont de Léo Leponce et viennent des archives municipales de Saint-Étienne (début années 50).



Défilé des pêcheurs à l'entrée de Monistrol où se situait la ferme l'Hermet (maintenant débit de boisson: « Autour d'un verre ») avec en tête le Maire de la commune.



Le cortège précédé de la fanfare

DE BRUNELLES AU PRÉVESCAL, DES LAVOIRS ET DES HISTOIRES

Richard CRESPY

En contrebas du pont de Brunelles, quelques pierres de taille inclinées le long du Saint-Marcellin, recouvertes par la mousse attirent l'œil du passant. Leur disposition peut interpeller, elles ne sont pas là par hasard. Quelques centaines de mètres plus haut, en bordure de la place du Prévescal, un petit panneau annonce un parking du lavoir. Drôle de dénomination pour un parc de stationnement ! Explorons les vestiges d'un passé pas si lointain.



Un lavoir au 21^e siècle ?

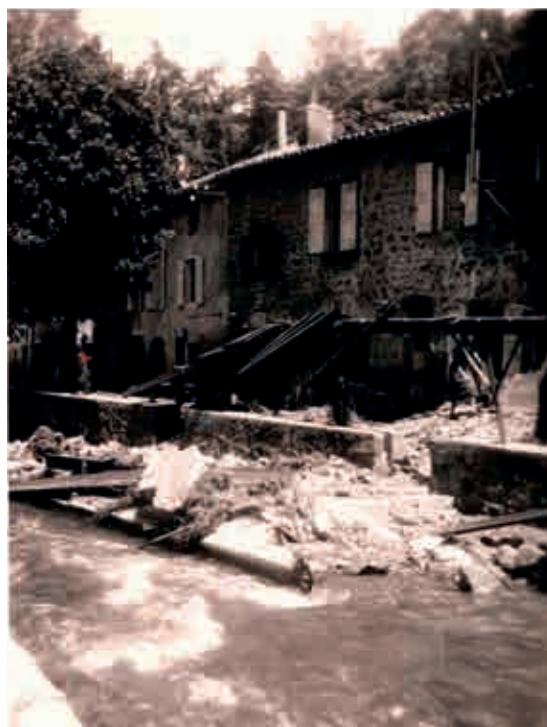
Malgré la généralisation des lave-linges dans les maisons, lavandières et lavoirs perdureront jusqu'au début des années 2000 à Monistrol. Nécessité matérielle pendant plusieurs siècles mais aussi pratiques sociales et culturelles, cette activité marqua des générations. En septembre 1996, le Progrès consacra un article aux lavoirs encore en activité. Celui du Prévescal était fermé pendant la période hivernale pour éviter les dégâts du gel, une cinquantaine de personnes l'utilisaient régulièrement. Le lavoir municipal était alors ouvert le lundi toute la journée, le mardi après-midi, le mercredi matin et le samedi matin. L'article signalait en outre que des réparations de la toiture s'avéraient



nécessaires dans les plus brefs délais. Quelques années plus tard, c'est la Gazette en avril 2003 qui s'intéressa à 2 lavandières monistroliennes, Mmes Pinto et Saumet qui continuaient à fréquenter ce lieu de vie communautaire. L'état du lavoir s'était dégradé et nos lavandières s'insurgeaient sur sa possible destruction : « il y a des travaux à faire, il est en mauvais état. Le démolir ? Pour faire un autre parking et mettre 15 voitures, ça ne sert à rien mais s'il arrivait un accident, c'est pas pareil... ». Avisée, la municipalité de Guy Granger s'interrogeait sur le devenir du lieu, le lavoir connaissait des fuites répétées, le coût de la rénovation s'avérait important pour une fréquentation en déclin et sa valeur historique était faible. Ce lavoir n'était, il est vrai, pas très ancien. Son portail en fer forgé indiquait la date de 1950 pour sa construction et son origine était liée au destin funeste de celui de Brunelles.



La « tornade » de mai 1948 et la fin du lavoir de Brunelles



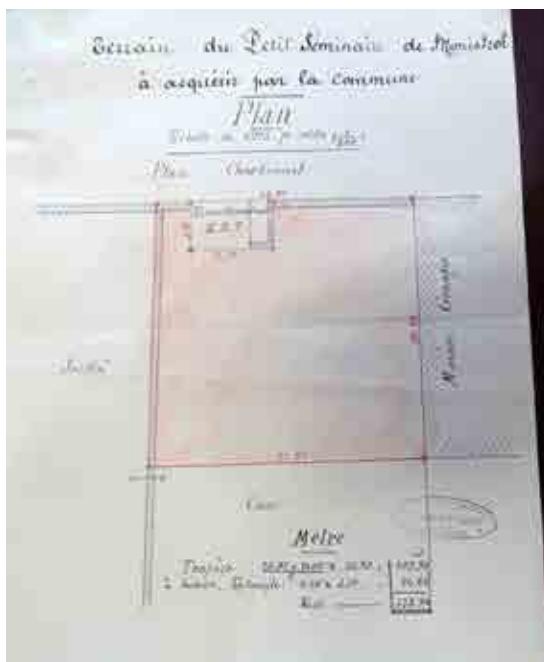
Le ruisseau Saint-Marcellin avait connu plusieurs lavoirs le long de son tracé. Les archives témoignent d'une structure aménagée mais sans couverture Chemin des Ages, une autre se situait en contrebas de la perception actuelle vers le « Pras Dessous ». Le plus important lavoir du ruisseau, celui de Brunelles, fut immortalisé par le peintre Marc Bouchacourt au début du 20^e siècle. Ce lavoir fut entièrement détruit par une crue dévastatrice dans la nuit du 13 au 14 mai 1948 qui resta longtemps dans les mémoires. Consécutive à de violents orages qui touchèrent l'ensemble du département pendant plusieurs jours, les dégâts furent considérables dans plusieurs communes comme Pont-Salomon, Aurec et Bas-en-Basset. La voie ferrée entre le Puy et Saint-Etienne, endommagée par des éboulements en plusieurs endroits, fut impraticable pendant plusieurs

semaines. À Monistrol, le pont de Tranchard en direction d'Aurec fut emporté par des flots en furie, les villages d'Antonianes et de Nant se trouvaient isolés, les chemins d'accès ne pouvant plus être utilisés. À Gournier, les vignes à flanc de coteau furent emportées. Venant de la colline du Calvaire, l'eau envahit de nombreuses maisons de la rue Chaussade dont le mur de soutènement céda sous la violence des flots. Dans le quartier du Monteil, on comptabilisait de nombreuses caves inondées ainsi que des rez-de-chaussée. Les pompiers monistroliens durent faire appel à leurs homologues du Puy qui disposaient d'une moto pompe pour évacuer les eaux des habitations. Dans le quartier de Brunelles, M.Durieux, alité dut être transporté en urgence avec son lit dans l'atelier d'ébénisterie voisin, les enfants Rozier furent tirés de l'eau de justesse. Mais la situation la plus dramatique se trouva au village du Chambon/Loire. La ferme occupée par la famille Bonnevialle fut en grande partie détruite, l'étable s'effondra avec les animaux emportés par les flots soit 2 bœufs, 8 vaches, 95 moutons et 12 porcs. Le conseil municipal, présidé par M.Guillaumond, créa dans les jours suivants un comité de secours pour venir en aide aux personnes sinistrées dont la famille du Chambon et ses 5 enfants qui avait tout perdu. Le 15 mai dans l'après-midi, le préfet de la Haute-Loire, M.Bailly vint constater les dégâts à Monistrol puis à Pont-Salomon. Il ne put toutefois rencontrer le maire, qui du fait du surmenage en lien avec les évènements, avait dû s'aliter. 70 militaires de Saint-Etienne vinrent en renfort dans les jours suivants pour procéder au déblaiement : 20 à Aurec, 30 à Pont-Salomon et 20 à Monistrol La municipalité fit un emprunt de 2 millions de francs (60 000 euros) pour réparer les dégâts causés par la crue.

Un nouveau lavoir plus sécurisé au Prévescal

Quelques mois après la catastrophe, le conseil municipal décida de reconstruire un nouveau lavoir qui ne serait plus soumis aux aléas climatiques. Le 19 avril 1950, une délibération fut prise en ce sens. Le 1^{er} adjoint, Pierre Clémenson, exposa la situation : le lavoir de Brunelles desservait 1/3 de la population de la commune. Depuis la crue, les personnes étaient obligées d'aller aux lavois du Chemin des Ages, du Pras Dessous et du Pinet. Ces installations étaient rudimentaires, ne pouvant recevoir que quelques personnes à la fois. Elles étaient en outre éloignées du bourg et d'accès difficile sinon impossible. En outre, durant la période estivale, le ruisseau étant à sec, elles étaient fréquemment inutilisables. « Le lavoir de Brunelles était le plus agréable à tous points de vue même s'il avait quelques inconvénients comme un accès difficile, le déversement d'une partie des égouts

à proximité ce qui rendait parfois l'atmosphère irrespirable en été». La recherche d'un nouvel emplacement fut rapide. La parcelle choisie en bordure de la place Charbonnel faisait 380 m². Elle était très bien située et d'un accès facile. Traversée par une conduite des égouts, elle comportait une prise d'eau sur la canalisation



Le lavoir des années 2000 (cliché Olivier Pietroy)



de la ville ce qui rendait son approvisionnement régulier tout au long des saisons. Dépendance de l'ancien petit séminaire, elle appartenait à l'association diocésaine. Le départ de Mgr Martin pour l'évêché de Rouen retarda la transaction. Profitant d'une visite pastorale du nouvel évêque du Puy, Mgr Chappe, le 15 avril 1950, un compromis fut rapidement trouvé pour un prix de 70 francs le m² soit 26 526 francs (aux dires des témoins, le prix de vente était très avantageux pour la commune). Les travaux furent effectués à l'automne 1950 pour la partie maçonnerie par l'entreprise Ouillon frères de Saint-Maurice-de-Lignon et pour la partie plomberie par l'entreprise Saby-Mallet de Monistrol. Le 26 décembre 1950, la municipalité procéda à l'inauguration du nouvel équipement communal dont on saluait la modernité. On y trouvait d'une part des bacs pour le lavage et d'autres pour le rinçage avec une toiture qui limitait les conséquences des intempéries pour le séchage. Des étendages complétaient l'aménagement ce qui n'était pas négligeable puisque comme on le voit sur la toile de Bouchacourt les lavandières disposaient bien souvent à même le sol, les draps pour un séchage qui n'était pas sans risques pour peu qu'il y ait du vent ou des actes malveillants. Une certaine surveillance était donc de mise.

Le lavoir, un lieu de sociabilité



Le lavoir était au cœur des pratiques collectives. On en trouvait non seulement à Monistrol mais aussi dans les villages environnants et certains ont été conservés jusqu'à aujourd'hui à Paulin ou encore au Regard. Le lavoir était un lieu de rencontres, on y apprenait les nouvelles du bourg. À Monistrol, on le surnommait « le parlement ». À proximité du lavoir du Prévescal, on trouvait un autre lieu communautaire important du bourg avec la bascule ou poids de ville qui pouvait être fréquenté tous les jours. Au

lavoir, les propos médisants n'étaient pas rares tout comme les intrigues amoureuses bien qu'il soit essentiellement fréquenté par des femmes. Certaines lavandières étaient des professionnelles, les dernières monistroliennes à exercer ce métier s'appelaient Mmes Ravel, Chanon et Ganon dans les années 1950-1960. D'après un témoignage de Jean Sabot, ancien employé communal, elles allaient chercher le linge avec des brouettes dans les différents quartiers du bourg. Elles faisaient chauffer l'eau dans des grandes cuves de 150 litres pour mettre le linge à tremper ce qui n'était pas si simple. Dans le cadre du réaménagement de la place Néron, le lavoir du Prévescal fut déconstruit à la fin de l'été 2014 et un parking d'une dizaine de places fut aménagé quelques mois plus tard.



Démolition du lavoir (cliché Lucien Soyere).

Cette disparition ne fit pas la une des journaux pourtant elle clôturait une histoire ancestrale, une histoire de la vie communautaire du bourg qui existait autrefois autour de lieux emblématiques comme la bascule ou les lavoirs. Le temps des lavandières avaient vécu, les berges des ruisseaux de Monistrol sont aujourd'hui occupées par quelques pêcheurs mais surtout par des promeneurs ou des sportifs (à pied ou à vélo) mais, qui ne font que passer.

Sources :

Archives départementales : série O (Monistrol/Loire), l'Eveil de la Haute-Loire et le Renouveau (mai 1948), la Gazette (avril 2003) ainsi que Jean-Claude Tavaud

1958, MONISTROL, LA VILLE LA PLUS CIVIQUE DE FRANCE, ENFIN PRESQUE !

Richard CRESPY

La société d'histoire de Monistrol conserve dans ses locaux un diplôme surprenant. Celui-ci honorait la commune pour son civisme à l'occasion du référendum de septembre 1958 sur la constitution de la 5^e République. Longtemps resté dans la salle du conseil municipal, ce document particulier, rappelle une histoire qui value à Monistrol la une de l'actualité nationale.

Le 28 septembre 1958, à l'initiative du général de Gaulle revenu au pouvoir au mois de mai, une nouvelle constitution est soumise au peuple français par la voie du référendum. L'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait ni plus ni moins que de rebâtir des institutions républicaines pourtant récentes (1946), qui avaient réussi à assurer la reconstruction du pays après la 2^e guerre mondiale mais, qui s'étaient révélés incapables à faire face aux conséquences du conflit en Algérie. Afin d'inciter la population à se mobiliser pour voter, une association, le Front d'Action Civique Contre l'Abstention (FRACCA) fut créé au début du mois de septembre 1958. Elle bénéficiait de la bienveillance des pouvoirs publics qui lui accordèrent des subventions ce qui lui permit de mener des actions d'envergure avec une campagne d'affichage national ou de proposer un transport gratuit vers les bureaux de vote pour les électeurs âgés et malades. Elle mit également en place un trophée de la commune la plus civique pour la prochaine échéance électorale (les communes de plus de 1500 habitants étaient concernés). Les opposants au gouvernement et à la nouvelle constitution au premier rang desquels on trouvait le parti communiste, des radicaux-socialistes comme Pierre Mendès-France, des indépendants comme François Mitterrand et les partisans de Pierre Poujade dénoncèrent bien sûr un outil de propagande au service du régime.



Le référendum du 28 septembre 1958

Au niveau national, 26,6 millions d'électeurs étaient appelés à se prononcer sur 2 questions : l'approbation du projet de nouvelle constitution et la création d'une communauté française qui marquait une 1^{re} étape vers la voie de l'émancipation des colonies. La participation fut très importante avec près de 85 % de votants. 304 479 votes furent considérés comme blanc ou nuls. Le oui l'apporta largement avec 80 %

des votants. Le général de Gaulle se voyait donc conforté dans ses choix. La nouvelle constitution qui créait donc la 5^e République entra en vigueur le 5 octobre.

En Haute-Loire, la participation fut élevée mais en dessous du niveau national : sur 142 501 inscrits, 116 978 votent furent comptabilisés (82 % de participation). Le quotidien *l'Éveil*, qui avait mené campagne pour le oui, salua dans son édition du 29 septembre une participation historiquement élevée, la plus forte depuis 1945. Le département arrivait en 2^e position nationale après la Vendée pour le vote en faveur du oui (88%). Son rédacteur en chef, Louis Rabaste trouvait même des excuses aux abstentionnistes qui étaient « soit malades, trop âgés ou impotents ». D'après les résultats publiés dans la presse, qui reprenaient ceux de la préfecture, Monistrol se singularisait par une participation exceptionnelle : sur les 2 447 inscrits dans la commune, 2 428 personnes avaient mis un bulletin dans l'urne ce qui donnait une participation à plus de 99%. Seuls 19 monistroliens ne s'étaient pas déplacés. Les suffrages exprimés s'établissaient à 2 392. Le oui l'emportait avec 2 107 voix contre 285 pour le non.

Monistrol honorée comme la commune la plus civique de France

Le 11 novembre 1958, en complément des cérémonies commémoratives de l'armistice, une cérémonie officielle fut organisée à Monistrol pour la remise du diplôme de la commune la plus civique de France. Malgré un temps peu engageant avec des températures bien basses et des averses de neige, la population vint en grand nombre assister à l'évènement qui bénéficia d'une couverture nationale aussi bien par la presse écrite que par la radio ou la télévision. Pour l'occasion, le bureau de poste fut transformé en centre de communication névralgique. Parmi la trentaine de journalistes présents, on pouvait noter la présence de Philippe Bouvard qui travaillait alors au *Figaro* ainsi qu'un représentant du journal *le Monde* et des principales radios de l'époque (radio d'État, Europe N°1, radio Luxembourg). La municipalité avait fait disposer aux entrées de la ville des panneaux indicateurs avec la mention : « Monistrol, 1^{re} ville civique ». Toutefois aucune personnalité politique du département n'avait fait le déplacement. Il en allait de même pour les autorités préfectorales car on se trouvait alors en pleine campagne électorale pour les législatives.



Le Front d'Action Civique Contre l'Abstention avait dépêché un de ses représentants, M. Raymond Offroy, un diplomate qui fut par la suite élu député sous les couleurs du RPR. Le maire de Monistrol était alors Jean Guillau-mond. M. Offroy fut d'abord reçu à l'Hôtel de ville puis, il participa aux cérémonies commémoratives avec un défilé jusqu'à l'église où il assista à l'office en l'honneur des soldats morts pour la France sous la direction de l'archiprêtre M. Cuoq. Les journalistes ne manquèrent pas de souligner la tenue d'apparat des pompiers locaux qui défilèrent en tenue d'empire avec des bonnets à poils sur la tête et un tablier en cuir. Cette pratique d'un autre temps semblait perdurer à Monistrol alors qu'elle avait disparu ailleurs depuis bien long-temps. À l'issue de la cérémonie religieuse, le



cortège se reforma en direction du cimetière pour le dépôt des gerbes. On notait dans le défilé la participation des enfants des écoles, des scouts, des diverses sociétés locales ainsi que de la fanfare. Du fait du mauvais temps, la remise du prix du civisme fut organisée dans la halle (aujourd'hui la médiathèque). Affaibli par la maladie, le maire de Monistrol ne put y participer. Outre le diplôme conservé par la société d'histoire, M. Offroy remit à la ville un Livre d'or «en maroquin bleu de France avec des filets d'or». Un grand V de la victoire ornait la couverture. À l'intérieur, on retrouvait des citations de personnalités connues comme le maréchal Juin, Jules Romain, Jean Rostand qui constituaient «chacune une réflexion sur le civisme ou la nécessité de voter». Des illustrations de divers artistes comme Jean Cocteau ou Yves Bayer très connus à l'époque ornaient également l'ouvrage. Un fanion brodé en lettre d'or avec la mention «Monistrol sur Loire – 28 septembre 1958» fut également remis au 1er adjoint. La cérémonie se termina par la remise de décorations à 2 monistroliens : Pétrus Tavaud reçut la médaille du mérite agricole et Gabriel Geyssand, la médaille d'argent du travail. Les invités se rendirent ensuite à l'hôtel restaurant de la Madeleine pour un grand banquet. M. Offroy salua le conseil municipal «dont l'éventail politique très large, a su dépo-



litiser tous les problèmes pour le bien commun ». Il précisa aussi que le fanion ainsi que le Livre d'or seraient remis en jeu pour les prochaines élections législatives. Il prononça un très long discours que nous reproduisons en annexe.

Les journaux locaux consacrèrent une large place à l'évènement mais ils précisèrent aussi que les résultats du référendum avaient fait l'objet d'une méprise sur la transmission des résultats. L'abstention à Monistrol avait été en fait bien plus importante que les chiffres ne le laissaient penser. 319 monistroliens ne s'étaient pas déplacés le 28 septembre au lieu de 19. La participation réelle avait donc été de 87% ce qui en soit était un très bon résultat mais la commune ne pouvait pas se prévaloir du titre de la plus civique de France. La méprise fut reconnue mais la cérémonie fut quand même maintenue. L'affaire fit sans doute sourire les personnes présentes mais, elle n'entraîna pas de polémiques particulières au niveau local. La cérémonie sous la halle et le défilé au cimetière furent télévisés ce qui étaient sans doute une première pour la ville. Pendant la semaine qui précéda la remise du diplôme, un concours de rédaction sur le civisme fut organisé dans toutes les écoles. Les lauréats furent récompensés par des livres d'arts. D'après plusieurs témoignages de l'époque, il y avait une certaine fierté parmi la population d'être ainsi mis à l'honneur par la télévision et la radio d'autant que ces moyens de communication étaient très peu répandus. Le bulletin paroissial de décembre 1958 résuma l'évènement comme « un conte de fée vécu à Monistrol », saluant le bon esprit, le civisme des habitants et les appelant à être digne de leur nouvelle réputation : « Monistrol pourrait facilement obtenir un renom qui lui rendrait les plus grands services. Unissons nos efforts pour garder notre fanion et notre livre d'or ». Il dédouanait aussi les responsables locaux sur l'erreur de transmission des résultats électoraux et affirmait : « on ne retire pas un prix d'excellence à la légère, pas plus qu'on ne découronne une reine après son élection ». Dans un entretien postérieur réalisé en 1983, le 1^{er} adjoint de l'époque Paul Bonche rappela « l'ambiance extraordinaire d'une cérémonie qui célébrait notre petite cité et sortait de l'ombre un Monistrol inconnu pour la majorité des Français ». Il se souvint aussi « avoir été très étonné d'entendre à midi, sur radio-Lyon, le reportage avec les cloches de l'église et le sermon du père Cuoq prononcé une heure plus tôt ». Toutefois, Monistrol retomba rapidement dans l'anonymat médiatique d'autant que de nouvelles élections nationales se profilaient quelques semaines plus tard.

Épilogue

Le Front d'Action Civique Contre l'Abstention connut une brève existence. Dès 1961, il fut remplacé par une autre structure publique, le Centre d'Information Civique qui mena des activités en faveur de la participation aux élections jusqu'en 1999, date de sa disparition suite au désengagement financier de l'État. Aujourd'hui, c'est un réseau associatif, le CIDEM (civisme et démocratie) qui mène des projets sur la promotion du civisme et de la citoyenneté auprès du grand public et des scolaires. Pour les législatives de novembre 1958, la participation à Monistrol resta très élevée mais en dessous d'autres communes du département : au 1^{er} tour le 23 novembre 2 470 personnes se déplacèrent sur 2 733 inscrits soit une participation de 90%. Le 2^e tour qui voyait s'affronter le démocrate-chrétien Noël Barrot finalement élu et l'indépendant Paul Antier fut moins mobilisateur avec 2 380 votants (participation 87%). Toutefois, au regard des évolutions récentes, ces chiffres peuvent laisser rêveur. On peut facilement constater l'érosion du civisme dans la population monistrolienne sur la participation aux élections quelles qu'elles soient. Érosion qui n'est que le reflet d'un mouvement d'ensemble où la citoyenneté s'exprime beaucoup moins à travers la participation électorale ce qui est pourtant un de ses éléments constitutifs et qui interroge sur la perception du bien commun par nos contemporains.

Les documents proposés en annexe sont en relation avec la journée du 11 novembre 1958 à Monistrol. Le 1^{er} document reprend en intégralité le discours prononcé par le représentant du FRACCA, Raymond Offroy, lors du banquet à l'hôtel restaurant de la Madeleine. Ce discours peut paraître aujourd'hui excessivement long et stéréotypé mais, il doit être replacé dans son contexte afin de mieux appréhender l'état d'esprit de l'époque. Nous nous situons au début de la 5^e République voulue par le général de Gaulle. Les partisans du nouveau régime souhaitent que la population adhère pleinement au changement institutionnel qui marque une rupture majeure dans l'histoire de la République en France. La volonté de développer le civisme chez les Français en fait partie à la fois en mettant à l'honneur la participation aux différents scrutins, mais aussi des actes particuliers au service de l'intérêt commun. Le 2^e document est un témoignage d'un acteur monistrolien de cette journée, Paul Bonche, qui rappelle 25 ans après les faits dans un entretien ses souvenirs personnels. On y ressent une certaine fierté malgré les années, fierté d'un homme attaché à sa « petite patrie ».

Annexe 1

« Il me faut dire tout d'abord à quel point nous sommes touchés de la qualité de l'accueil que Monistrol a tenu à nous réservé. Au nom du comité du Front d'Action Civique contre l'Abstention, j'exprime la fierté que nous ressentons de nous trouver dans une de ces communes de France qui représentent si justement le pays tout entier, et qui peuvent être citées en exemple aux correspondants étrangers qui participent aujourd'hui à ce déplacement.

Vous savez ce que le Front d'Action Civique contre l'Abstention ? C'est une association qui a été créée à la fin du mois d'août dernier pour développer et favoriser le civisme en France, notamment dans sa 1^{ère} forme, à savoir la lutte contre l'abstention. Je précise tout de suite qu'il s'agit de l'abstention civique sous toutes ses formes et non pas seulement de l'abstention électorale. Nos amis journalistes ont connu ce matin quelques difficultés provenant de certaines contestations sur des chiffres. **Je ne veux pas éluder le problème. Il est certain qu'il y a eu à l'origine quelques erreurs de chiffres qui ont été rectifiés par la suite. Cependant, le Front d'Action Civique a décidé que Monistrol sur Loire méritait le titre de la Commune la plus civique de France.**

Pourquoi cette décision ? Je vais vous le dire.

Vous m'excuserez peut-être de remonter un peu loin mais, je suis de ceux et j'espère ne pas être le seul, qui considèrent que la France est issue de 3 grandes traditions : il y a d'abord la monarchie des Capétiens et des Bourbons, ces 40 rois qui, en mille ans, firent la France, la France des Croisades, la France de l'honnête homme du 17^e siècle, cette France qu'aucun de nous ne songe plus à renier. Il y a en second lieu, l'épopée napoléonienne grâce à laquelle la France des Droits de l'Homme et du Citoyen, les grands principes de 1789 ont été très largement répandus dans le monde et sont devenus la Charte des hommes libres. Diplomate de carrière, j'ai pu voir, dans les 5 continents, ce que représentaient, pour tous les peuples épris de liberté, la triple invocation : liberté, égalité et fraternité. Ces mots créés par la Révolution française et transmis au monde par les soldats de l'Empire. Enfin, les grandes traditions de la France débouchent sur la République, cette République dont un orateur qui n'était pas républicain a dit que c'était finalement le régime qui nous divise le moins, cette République à laquelle nous sommes attachés parce que nous considérons qu'elle reste le meilleur garant de nos libertés, de notre indépendance et de notre démocratie. Cette République à laquelle, je vous demanderai tout à l'heure de lever mon verre.

Et bien Messieurs, si vous admettez comme moi que la France est la résultante de ces 3 grandes traditions : la monarchie, Napoléon et la République, vous constaterez avec moi que Monistrol sur Loire est une commune qui réunit, dans une synthèse exceptionnelle, ces 3 grandes traditions dont la France est issue.

La monarchie, pourquoi ? Parce que celui qui a construit le château que vous admiriez tous à l'heure s'appelait Jean de Bourbon. Celui qui l'a terminé, Armand de Béthune, était le petit fils de Sully et

si tout à l'heure j'ai remis la Croix de Chevalier du Mérite Agricole à M.Tavaud, j'ai été particulièrement fier de le remettre dans une commune qui vit sous l'égide de Sully, qui disait que labourage et pâturage sont les 2 mamelles de la France. Par ces grands noms de Bourbon et de Sully, Monistrol se rattache à la tradition de la monarchie capétienne.

Je passe maintenant quelques siècles, l'arrive à l'acquisition de la Corse par la France. Vous savez qu'en 1768 le roi Louis XV achète l'île de la Corse à la République de Gênes mais les Corses sont des gens difficiles à manier. Ils n'aiment pas beaucoup faire l'objet d'une vente. Ils se révoltent et dans l'hiver 1768-69, certains disent au vieux roi Louis XV : abandonnez cette île, pourquoi s'encombrer de ces sujets turbulents ? Le roi Louis XV veut cependant s'efforcer de pacifier la Corse et il y envoie le Maréchal de Vaux. Le Maréchal de Vaux est un enfant de Monistrol, il débarque le 2 mai 1769 et en 3 mois, il y ramène la paix. Au début d'août, la Cour de Versailles décide que la Corse restera française. Il était temps, Messieurs car le 15 août 1769, Napoléon Bonaparte naissait à Ajaccio. C'est donc au Maréchal de Vaux, qui a ici sa place et son avenue, que nous devons peut-être que Napoléon Bonaparte ait été Français.

Je passe un siècle. Les rigueurs de la guerre de 1870-71 ont amené la chute du Second Empire ; l'assemblée élue en 1873 hésite entre la Monarchie et la République puis vote sur l'amendement Wallon qui institue la République. À ce moment, comme vous le savez peut-être, ceux qui votaient pour, montaient à la tribune et ceux qui votaient contre, restaient dans la salle. A six heures, heure qui est prévue pour la fermeture du pointage, le nombre des voix est exactement égal, pour et contre. Le Président décide de prolonger le scrutin jusqu'à six heures et quart, et les Républicains font dans les couloirs une intense campagne pour trouver de nouvelles voix en faveur de l'amendement Wallon. Ils rencontrent le député de Monistrol qui s'appelait le général de Chabron. Le général de Chabron s'était couvert de gloire en Algérie et pendant la guerre de 1870. Il était monarchiste mais il se rend compte que l'intérêt de la France est d'accepter cette République qu'il n'aimait pas et entre six heures et six heures un quart, le général de Chabron monte à la tribune et apporte le vote qui nous donne la 3^e République.

Je considère, Messieurs, qu'une commune qui est liée à ce point à la monarchie des Bourbons, à l'épopée napoléonienne et à la 3^e République, a des mérites spéciaux sur le plan de l'action civique. Est-ce que la commune de Monistrol s'est depuis lors contentée d'avoir été ainsi à l'origine de grands événements de l'histoire ? Non, car si nous passons à la fin du 19^e siècle où la France s'équipe lentement, nous voyons que dans toute la région la première commune électrifiée s'appelle Monistrol-sur-Loire et, alors que la plupart des pays voisins se contentent de tirer leur eau des puits, Monistrol a déjà l'eau courante. Et la tradition continue, c'est dans cette région qu'est né Jules Romain, qu'Hubert Beuve-Méry, directeur du Monde, termine ses études à la fin de la 1^{re} guerre mondiale, que bien d'autres ont passé tandis que la tradition d'action civique se continue dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne cette maternité moderne en voie d'achèvement, amplement justifiée par le fait que Monistrol est l'une des communes de France où le taux de la natalité est le plus élevé.

En effet, bien qu'il n'y ait pas de collège secondaire pour les garçons à Monistrol, ce qui oblige beaucoup de jeunes garçons à finir leurs études ailleurs, il y a dans cette commune de 4 000 habitants, 850 enfants scolarisés ce qui implique que plus de 25% de la population de la commune est une population jeune. Messieurs les correspondants étrangers, vous entendez dire souvent dans votre pays que la France était un pays de vieux. Si vous restez tous à l'heure au goûter que nous offrons aux jeunes enfants de Monistrol, vous verrez que Monistrol symbolise la volonté de la France de devenir le pays le plus jeune d'Europe. **On pourrait multiplier les exemples mais ceux-ci doivent suffire pour montrer pourquoi, en dépit de certaines erreurs de chiffres, nous avons choisi Monistrol sur Loire pour être le point où, le 11 novembre 1958, nous lançons à la France le grand appel du civisme.**

Tout à l'heure, M. l'Adjoint au maire a cité d'autres exemples. Il faut actuellement lutter contre la désertion des campagnes et bien Monistrol sur Loire a pris sa place dans cette lutte en équilibrant sa population entre la campagne et l'industrie ainsi Monistrol se trouve être une des rares communes rurales qui ait augmenté de population dans les dix dernières années. Et ceci mérite d'être noté au moment où nous voulons rendre à la France cette stabilité qui a été une de ses vertus dans toute l'histoire et qui doit rester une de ses qualités maîtresses dans l'avenir.

Telles sont, Messieurs les Monistroliens, Messieurs les journalistes, les raisons pour lesquelles le Front d'Action Civique contre l'Abstention a décidé que tout compte fait, quelles que soient les discussions entre statisticiens, Monistrol méritait d'être considéré comme la commune la plus civique de France et de recevoir, pour la 1ère fois, le fanion du civisme. À Monistrol, il appartient maintenant de le garder. Il y a un défi lancé par d'autres communes. J'espère et je souhaite que Monistrol relève ce défi le 23 novembre et conserve, de manière incontestable, ce beau titre de commune la plus civique de France.

Si nous avons choisi Monistrol pour être cette commune, c'est aussi parce que nous voulions qu'en ce 11 novembre 1958, en ce 40e anniversaire de l'Armistice, au moment où nous pensons tous à ce grand sacrifice qu'évoquait tout à l'heure l'archiprêtre, le renouveau du civisme soit lancé d'un lieu où la concorde règne à l'état pur. Aussi n'ai-je pas été étonné de voir en arrivant ici, le conseiller municipal communiste et le curé de la commune discuter en toute cordialité des intérêts communs. Le fait que ces deux hommes, qui ont des fois différentes, puissent se retrouver sur le plan du civisme, n'est-ce pas la justification de l'œuvre que nous entreprenons sous le signe du FRACCA? N'est-ce pas la preuve que l'on peut réunir des Français de bonne volonté, sans porter atteinte à leurs croyances et à leurs convictions, pour des tâches d'intérêt général?

C'est à ces tâches que je voudrais maintenant convier nos amis de la presse, car il est bien évident que notre appel restera vain s'ils n'acceptent pas d'y faire écho. Nous sommes ici une centaine de Français de bonne volonté, mais il y a 43 millions de citoyens en France. Comment ces Français de bonne volonté peuvent-ils espérer atteindre le reste des Français sinon par les grands moyens d'information des masses? Nous sommes dans votre main, Messieurs de la presse, de la radio, du cinéma. Nous essayons de lancer un renouveau du civisme, c'est de vous que dépend sa réussite ou son échec. Quel sera ce renouveau? Ce matin, je vous ai parlé du fanion du civisme, du livre d'or du civisme, de cette compétition que nous essayons d'organiser entre les communes de France pour savoir quelle sera la plus civique. Je compte et j'espère que cette compétition continuera car il y a d'autres communes qui se sont signalées à l'attention de la nation. Ce matin même, je leur ai envoyé un télégramme au nom du comité d'action du FRACCA, pour leur indiquer que le FRACCA leur décernait le brevet du civisme en raison de leur attitude le 28 septembre. Mais notre action serait limitée si nous ne cherchions qu'à lutter contre l'abstention électorale. Nous voulons élargir le débat et c'est pourquoi nous avons choisi à la fois le 11 novembre, dont on rappelait ce matin à l'église le sens profond sur le plan à la fois religieux, national, civique. Nous avons choisi le 11 novembre et la commune de Monistrol pour lancer un grand appel à la nation.

Tout d'abord, nous voulons que la jeunesse se penche sur ces problèmes civiques et pour cela, nous avons décidé de créer un concours entre tous les étudiants de France. Bientôt partiront de Paris des lettres pour nos universités, indiquant que tous les étudiants sont invités à nous envoyer une monographie sur l'abstention, ses causes, ses conséquences, les moyens d'y remédier. Nous récompenserons les lauréats et nous assurerons la publication de leurs études. Ainsi, nous espérons attirer vers notre action cette jeunesse qui pense et qui travaille, et qui constitue la principale richesse de la France. Nous voulons aussi attirer l'attention de l'opinion dans son sens le plus large. Pour cela, nous avons demandé à la radiodiffusion télévision française d'organiser à partir de la semaine prochaine, dans le cadre de la télévision, le concours de l'homme d'Etat modèle. Il est en effet essentiel de marquer que la France reste attachée au régime représentatif et n'entend pas se soumettre à une

dictature, qu'elle soit de gauche ou de droite. Puisqu'il faut que nous ayons un parlement, ce parlement doit être respecté par l'opinion et pour y contribuer, nous rappelons aux Français quelques-unes des qualités marquantes de très grands parlementaires des cinquante dernières années, en un éventail aussi large que possible, qui ira sans doute de Léon Daudet à Gabriel Péri. Dans le cadre de ce concours, qui sera doté de prix, j'espère qu'un certain nombre d'habitants de Monistrol y participeront. Il sera demandé aux téléspectateurs de classer les qualités les plus importantes pour un parlementaire et pour un homme d'Etat. Le classement final sera celui qui correspondra au sentiment de la majorité. Les lauréats recevront des prix importants.

Nous envisageons aussi d'autres initiatives. Nous avons demandé aux journaux de Paris et de province de nous faire connaître les plus remarquables manifestations du civisme en France et nous allons établir un tableau d'honneur du civisme. Il s'agira d'abord de rendre hommage à ceux qui se sont sacrifiés pour la communauté. Nous avons l'intention notamment d'entreprendre des démarches pour que le souvenir de tous les actes de civisme portés au tableau d'honneur soit conservé par une plaque de marbre apposée dans les écoles où ces jeunes gens ou ces jeunes filles ont fait leurs études. Nous voulons montrer à la jeunesse que le civisme est réhabilité en France et que s'il s'agit de publicité, elle peut aussi bien porter sur les actes héroïques que sur les turpitudes de quelques dévoyés.

Messieurs les journalistes, certains de nos anciens ont affirmé que pour qu'un journal se vende, il fallait qu'il y ait du sang à la une et bien, moi je viens vous demander qu'il y ait maintenant du civisme à la une. Pour y parvenir, nous allons lancer un concours entre tous les reporters de presse de façon à récompenser ceux qui feront les meilleurs récits d'actes civiques accomplis en France depuis le 28 septembre dernier. Ces reportages seront ensuite édités sous le patronage de grands écrivains français et je ne doute pas que notre Président, M. André Maurois, ne soit d'accord pour patronner et pour présenter le premier ouvrage civique ainsi publié en France. Ces ouvrages serviront de lecture civique dans les écoles ou de livres de prix et ainsi nous espérons donner aux jeunes gens un idéal plus exaltant que celui qu'on leur présente habituellement. Enfin, comme il faut commencer par un cas concret, je vous indiquerai que le congrès du Front d'Action Civique, après avoir étudié les principales manifestations d'action civique intervenues depuis le 28 septembre, a décidé d'accorder la prime du civisme individuel au lieutenant Salmon. Le lieutenant Salmon est cet aviateur qui se trouvait au-dessus de Strasbourg lorsque son avion prit feu. Il se rendit compte dès l'abord qu'il ne pouvait maîtriser cet incendie et qu'il n'y avait pour lui qu'une solution : sauver sa vie en sautant en parachute et abandonner l'avion. Mais, il se trouvait alors au-dessus d'une école de la banlieue de Strasbourg ; il a compris que s'il agissait ainsi, il risquait de tuer des écoliers. Il a donc continué jusqu'à ce qu'il se trouve au-dessus d'un champ mais il était alors trop tard pour qu'il puisse sauver sa vie et il périt carbonisé (*l'accident eut lieu le 23 octobre 1958, une plaque dans la rue du général de Gaulle sur la commune de Eschau rend hommage aujourd'hui encore à Roger Salmon*).

Messieurs, cet acte de civisme vaut d'être porté à l'ordre de la Nation. Le FRACCA a donc décidé d'ouvrir un livret de caisse d'Épargne au profit de l'enfant de ce lieutenant Salmon ; cet enfant Marc Salmon est né le 3 mai 1958, c'est-à-dire qu'il a maintenant 7 mois. A ce livret de caisse d'Epargne, le FRACCA va déposer la somme de 100 000 francs, et il demande à tous les journaux ici représentés de faire connaître qu'une souscription nationale est organisée en faveur du jeune Marc Salmon, à tout le pays que la Nation se sent solidaire de cet acte de civisme et entend réparer les conséquences de cette tragédie, dans la mesure hélas où elles sont réparables.

Messieurs, Mesdames, je vous demande de vous associer à cette initiative et à celles qui suivront. Nous espérons provoquer ainsi un renouveau du civisme en France. Nous sommes très nombreux à penser que si la 4e République n'a pas eu le destin qu'elle aurait pu avoir, c'est en grande partie parce que les Français manquaient d'esprit civique. Il est dans les intentions du gouvernement – les

rapports que j'ai depuis de très longues années avec le général de Gaulle me permettent de vous dire en effet que le chef du gouvernement soutient entièrement notre action – de favoriser par tous les moyens la renaissance de l'esprit civique afin que cette renaissance soit une des marques les plus caractéristiques de ce renouveau qui doit être le symbole de la 5^e République.

C'est ainsi que les deux éléments de mon exposé se rejoignent : d'un côté il y a Monistrol dont la tradition civique est difficilement égalable ; de l'autre il y a le FRACCA dont l'idéal est difficilement contestable. Cette tradition et cet idéal se retrouvent ici, au 40^e anniversaire de l'armistice de 1918. **Si mes espoirs sont réalisés, si plus tard on dit, c'est à Monistrol le 11 novembre 1958, qu'est né le renouveau du civisme en France, vous aurez tous, Mesdames, Messieurs, la fierté de dire : j'y étais.**

Annexe 2

« Le 11 novembre 1958 a été une journée faste pour Monistrol qui était proclamée solennellement : PREMIERE COMMUNE CIVIQUE DE France pour avoir voté à plus de 90% lors du référendum du 28 septembre parmi les villes de plus de 1 500 habitants. Elle recevait aussi le fanion et le livre d'or du civisme, des mains de monsieur l'ambassadeur Raymond Offroy. Monistrol a vécu ce jour-là un véritable conte de fée, et si tous les monistroliens d'alors se souviennent des cérémonies qui ont marqué cet évènement exceptionnel, il est bon de rappeler aux plus jeunes et aux nouveaux, l'ambiance extraordinaire régnant ici, après la lecture de la presse nationale toute entière qui célébrait notre petite cité et sortait de l'ombre un MONISTROL inconnu pour la grande majorité des Français ».

Paul Bonche cite alors un extrait de son discours de l'époque : « C'est une joie immense qui comprimait le cœur de tous les Monistroliens et flattait le sentiment qui domine en nous tous les autres, l'amour du sol natal. Cet amour éclatait dans les correspondances pleines d'enthousiasme parvenues en mairie des divers coins de France où la vie a placé de nombreux enfants du pays dont certains n'avaient pas revu Monistrol depuis des lustres tous, à quelques conditions sociales qu'ils appartiennent, sont fiers de leurs origines et clament leur appartenance à la communauté monistrolienne. Mais, combien touchantes sont les lettres de nos jeunes compatriotes qui accomplissent leur devoir de soldat en Afrique du Nord. Avec une joie juvénile, ils ont lu en première page de leur journal, jusque dans les coins reculés du désert, le nom de leur petite patrie à l'honneur. Nous sommes persuadés que cette information leur a procuré une joie profonde que la plus belle lettre d'amour ».

Retenant ensuite le fil de ses souvenirs, il décrit le déroulement de la journée : « malgré la neige qui tomba toute la journée, une animation extraordinaire a régné partout ici, ce 11 novembre 1958. La télévision, la radio, la grande presse étaient présentes ; plus de 20 journalistes et parmi eux, le Monde et le Figaro avec Philippe Bouvard, jeune journaliste peu connu à l'époque. Pour comprendre cet engouement, il faut se reporter 25 ans en arrière, il y avait très peu de postes de télévision à Monistrol, seulement des appareils de TSF et personnellement j'avais été très étonné d'entendre à midi, sur Radio-Lyon, le reportage avec les cloches de l'église et le sermon du Père Cuoq prononcé une heure plus tôt à Monistrol. Pour cette transmission, on avait mobilisé le hall des PTT qui était alors à la place de la Société Lyonnaise. C'était le quartier général des journalistes et j'y voyais pour la première fois, fonctionner le magnétophone et les appareils de transmissions qui, aujourd'hui, n'étonnent plus personnes. Mais en ce temps-là, la cérémonie sous la halle et le défilé au cimetière furent télévisés et c'était bien la première fois, je crois, que Monistrol avait cet honneur. Les sapeurs de l'Empire, avec leur bonnet à poil et leur tablier de cuir furent largement filmés, ainsi que les scouts, les enfants des écoles. La fanfare, les diverses sociétés et toute la foule en liesse.

Le Front d'Action Civique contre l'Abstention avait bien fait les choses pour que le maximum de publicité entoure ce grand appel (à l'initiative du général de Gaulle) au renouveau du civisme qui était lancé à toute la France et pour la 1^{re} fois de Monistrol. Aux différentes entrées de la ville, sur

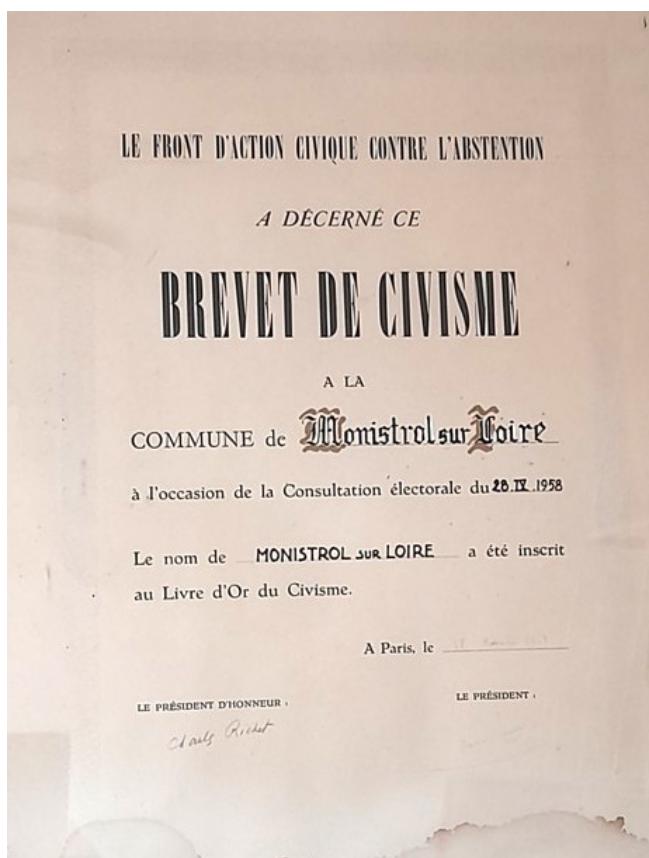
les routes, les panneaux indicateurs avaient été repeints et portaient la mention « MONISTROL, PREMIERE VILLE CIVIQUE ». Pendant toute la semaine précédente, un concours de rédaction sur le civisme avait été organisé entre toutes les écoles et il y a certainement beaucoup de Monistroliens ou de Monistroliennes qui possèdent encore les livres d'art qui ont été distribués aux lauréats en récompense de leur copie.

À midi un grand banquet réunit toutes les personnalités locales autour de l'Ambassadeur Extraordinaire, des envoyés parisiens du FRACCA ainsi que les nombreux représentants des médias, à l'hôtel de la Madeleine. À 4 h, les nombreux enfants des écoles étaient eux conviés à un goûter des plus animés. Au cours du banquet, Monsieur Offroy sut avec beaucoup d'esprit glorifier Monistrol et souligner sa participation aux 3 grandes traditions dont la France est issue :

- La Monarchie avec le château bâti par Jean de Bourbon
- L'Empire de Napoléon avec le Maréchal de Vaux pacificateur de la Corse
- La République instituée grâce à la voix du général de Chabron.

Le fanion portait brodé en lettres d'or, à la 1^{ère} ligne, le nom de MONISTROL/LOIRE ; il devait être transmis, lors d'une prochaine consultation électorale à la ville qui aurait le moins d'abstentions. Il en était de même du Livre d'Or, véritable trophée du Civisme, cet ouvrage présenté par André Maurois de l'Académie Française, contenait des pensées autographes de très nombreuses personnalités dont le général JUIN, Jules ROMAIN, Jean ROSTAND, Pierre GAXOTTE, la duchesse de LA ROCHEFOUCAULT.... décoré par d'illustres peintres et dessinateurs tels Jean COCTEAU, PEYNET, NAKACHE, BRAIG.... Ce livre, Trésor inestimable, fut exposé à la mairie où chacun put l'admirer et le feuilleter pendant quelques jours.

Quel dommage qu'il n'ait pu y rester définitivement. Qu'au moins le souvenir de cette belle journée reste dans l'esprit de nos concitoyens».



Sources :

Illustrations extraites par Lucien Soyere du film tourné à cette occasion par René Déléage

L'Éveil de la Haute-Loire, le 12 novembre 1958

Hebdomadaire de la FRACCA le 13 novembre 1958

Le Progrès, 8 avril 2016

La Gazette de la Haute-Loire

UNE JEUNE FILLE DE QUINZE ANS EN 1961 CHEZ MARTOURET

Souvenirs recueillis par Madeleine MORET

On dit que l'on n'oublie jamais son premier jour à l'usine...

Ninon, elle, n'oubliera jamais ses dix huit mois à l'usine Martouret.

L'année de ses quinze ans, sa vie est bouleversée par le déménagement de ses parents. La famille quitte un coin de la Haute-Loire pour un autre mais pour Ninon, c'est une rude entrée dans la vie d'adulte.

À Polignac près du Puy, il faut laisser tous ses souvenirs d'enfance, son passé d'écolière à l'école de village de Madame Ravel où elle vient d'obtenir le certificat d'études en 1960, pour aider ses parents, quelques mois plus tard, à s'installer dans une ferme à côté de Paulin, près de Monistrol. On s'est déplacé de cinquante kilomètres, d'une exploitation rurale à une autre, mais tout change ! Les paysages ne sont pas les mêmes, la petite ville et le hameau ne sont pas familiers et on se sent un peu étrangers.

Ninon s'active à la ferme, mais cela ne suffit pas car à la maison tout le monde doit travailler. Et quel est le débouché dans le Monistrol des Trente Glorieuses ? C'est l'usine.

En septembre 1961, Ninon qui n'a que quinze ans, entre chez Martouret. Elle est mineure mais est recrutée en catégorie « O S1 », ouvrier spécialisé niveau 1, et affectée sans problème à l'atelier des presses où ne travaillent que des femmes. Quatorze ans était alors l'âge de la fin de la scolarisation obligatoire et donc aussi l'âge légal d'admission à l'emploi.



L'entrée des bâtiments administratifs de l'usine Martouret en janvier 1989, juste après la fermeture.

À l'usine

À 7 h 10, la sirène de l'usine «cornait». Les horaires étaient 7h-12h et 13h30-18h. On pointait en arrivant le matin, en sortant à midi et de même pour l'après-midi.

En entrant dans un immense atelier à l'éclairage tout juste suffisant, on distinguait deux domaines, celui des presses et au fond celui des paumelles. On était saisi par le nombre de machines qui allaient, dès leur mise en marche, déclencher un fond sonore assourdissant. Mais qui aurait alors songé à proposer des protections auditives ? ! Sans vêtement de travail (un «bleu» sera distribué après 1968) on se protégeait comme on pouvait. Et dans cette «cathédrale industrielle» on redoutait le froid de l'hiver et la chaleur de l'été.

Les contremaîtres ainsi qu'à l'occasion différents représentants de la direction allaient et venaient pour veiller à la bonne marche de la chaîne et surveiller les ouvrières. C'étaient «les chefs», indifféremment appelés ainsi. Ils étaient craints chacun pour leur personnalité ou tel comportement connu, et, comme dans tous les lieux de travail, on savait qu'il y avait des «favorites».



Vue aérienne de l'ensemble de l'usine dans un article de presse des années 1930.

Ninon était toujours postée au même type de machine, pour un travail aux pièces. Une place qui supposait qu'on aille vite pour produire le plus de pièces possible ce qui poussait à la concurrence entre les ouvrières devenues rivales. C'était un poste consacré aux premiers traitements à pratiquer sur de simples plaques de métal pour les transformer en éléments de serrures.

On y disposait d'un stock de ces plaques métalliques gluantes d'huile, et même collées les unes aux autres quand le thermomètre descendait au-dessous de zéro, à -4° souvent l'hiver. Alors comme il était difficile de les détacher les unes des autres ! C'est là qu'on commençait à façonner, à la chaîne, chacune de ces plaques de tôle qui deviendraient plus loin, après pliage, des boîtiers de serrure.

Le travail pour Ninon était de «piquer» sur ces plaques, à plat, l'entrée de serrure puis de procéder à l'emboutissage.

Cette opération à la presse lui faisait très peur et elle eut la hantise d'avoir des doigts mutilés comme elle en voyait trop souvent autour d'elle. Il ne fallait pas une seconde d'inattention quand on faisait avancer la plaque de tôle avec les doigts gras exposés, s'ils glissaient un peu, à la chute inexorable de la lourde machine. Il n'y avait pas encore chez Martouret, en 1961 et 1962, le système de sécurité élémentaire permettant de maîtriser la presse, ce qui sera imposé peu d'années après. Et on ne portait pas non plus de gants de protection.

Elle pense encore «au jour où elle a vu tomber trois doigts»... Un «accident» finit bien par lui arriver et fut consigné dans le carnet de l'atelier, à la date du 3 novembre 1961 à 9h du matin. On y lit

qu'elle fut soignée par le docteur Garet qui prescrivit un arrêt de 23 jours. Par chance, elle ne garda que la trace d'un ongle abîmé. C'était faire beaucoup endurer à une frêle jeune fille.

Et la vie à côté...

Être ponctuelle à 7h tous les matins en toutes saisons et par tous les temps en venant de Tirepeyre était la règle. De dures journées bien remplies qui avaient commencé à l'aube pour compter le temps du trajet à pied bien sûr, par les Âges et en courant le long du Grand Chemin.

Au bout de la première année, la maman de Ninon reconnut la rigueur de cet emploi du temps et l'on se résolut à une formule de pension chez les Sœurs de Saint Joseph, rue de Chabron. Ninon apprécia l'accueil bienveillant qu'elle trouva dans ce pensionnat dont elle franchissait tous les jours la porte surmontée de la statue de Saint Joseph pour accéder à une chambre bien à elle. Elle y prenait aussi les repas. Le repas de midi y était animé car il était partagé par d'autres jeunes filles qui travaillaient aussi et elle put, là, avoir des échanges de son âge. D'anciennes pensionnaires se souviennent de sa fatigue et des récits de ses journées éprouvantes au retour de l'usine.

La jeune ouvrière trouva surtout, rue de Chabron, le calme et l'écoute attentive dont elle avait besoin auprès de Sœur Marie-Etienne, la bonne conseillère dont elle garde le meilleur souvenir. En contrepoint un autre nom lui revient, celui de Mère Fulbert, la supérieure qui avait un abord sévère et qui représenta, aux yeux de l'adolescente, une autorité plus rigide. Mais c'est là que Ninon fragilisée avait trouvé, au bon moment, le refuge où ses révoltes s'apaisaient un peu.

La rudesse des gens et l'univers déshumanisé du travail à la chaîne décourageaient la jeune fille chaque jour un peu plus. Il fallait trouver un autre travail, un emploi où on lui reconnaîtrait d'autres capacités et d'autres compétences...

Une proposition arriva en avril 1963 et Ninon s'empressa de quitter l'usine Martouret.



Registre des accidents et maladies, la page de l'automne 1961.



«Martouret : Les dernières heures» (cliché Lucien Soyere)

LES TRENTÉ ANS DU GROUPE FOLKLORIQUE « LOUS PASTOURIOS »

Marcelle LAURENSON

Les origines

Le groupe est né en novembre 1990 avec comme président Dany Lauranson. La passion de l'accordéon et de la danse nous est venue lorsque nous étions encore enfants. On se souvient des veillées que l'on faisait l'hiver près de la cheminée, nos parents se racontaient les histoires du village tout en faisant cuire la bonne soupe aux choux et griller les châtaignes. Au cours des soirées un peu arrosées, après les pénibles journées de batteuse, tous les voisins se retrouvaient autour d'un copieux repas et l'on se mettait à chanter. Il y avait toujours un amateur de musique pour sortir l'accordéon ou l'harmonica et l'on « tapait » la bourrée à quatre : la « quadrette ».

Par la suite les dimanches après-midi, nous nous retrouvions entre jeunes pour préparer des saynètes et des danses pour les « Coupes de la Joie » que nous présentions à nos familles dans la salle du cinéma. Le père de Dany nous entraînait pour apprendre le pas de la bourrée et la fameuse « Crouzade » (bourrée croisée). Que de dimanches après-midi passés à « potasser » les pas de danses et les chorégraphies ! Quelle ambiance ! Bien plus sympathique que les bals populaires de l'époque ! Ensuite ce fut la période où nous nous sommes dispersés pour les études, le travail ; nous avons



fondé nos familles mais notre passion sommeillait toujours en nous. Toutes les occasions étaient bonnes pour danser la bourrée : anniversaires en famille, mariages, fougats, fêtes de village. Nous avons recherché des costumes d'époque et chaussé les sabots pour animer ces soirées sur des musiques enregistrées tandis que notre fille Patricia prenait goût à son tour à la musique ; dès l'âge de sept ans elle a suivi les cours d'accordéon.

La fondation du groupe folklorique

Puis nous avons eu envie de retrouver l'ambiance de notre jeunesse et nous avons décidé de réunir quelques couples qui souhaitaient apprendre à danser. Nos garages servaient de salles d'entraî-

nement. Nous avons commencé à animer quelques fêtes, accompagnés du jeune accordéoniste Laurent Liogier (fête d'ACE, fêtes d'école...) Un jour un couple de danseurs (Françoise et Marcel Demars) a émis l'idée de monter une association. Il existait déjà d'autres groupes folkloriques dans le département. Alors pourquoi pas nous ? Dany en a pris l'initiative suivi d'une bonne petite équipe avec laquelle on a pu former un bureau et ce fut la naissance de « Lous Pastourios ». Il fallait trouver des musiques de bournées et des chorégraphies. Nous avons consulté des livres (Chants et Danses

Une nouvelle association: Lous Pastourios



Lous Pastourios vous connaît-il ? Non, dans quelques jours, voire quelques mois vous entendrez parler d'eux. En effet, ce dernier mardi est né un groupe folklorique à Monistrol.

Tous les passionnés de bournées ou danses auvergnates étaient au rendez-vous autour de fondateur Dany Lauranson.

Il commence par retracer l'historique : la fête de famille,

du village, des écoles et voilà comment le futur groupe a démarré et a grandi.

M. Lauranson expliqua ensuite le but de cette nouvelle association, apprendre aux jeunes et adultes danses, bournées et folkloriques auvergnates et donner des spectacles. Des statuts ont été élaborés, et bien sûr un bureau formé, dont voici la composition : président d'honneur M. Granger (maire), pré-

sent-actif Dany Lauranson; vice-président Marcel Demars, secrétaire Marie-Jo Abrial; secrétaire adjointe Marie-Antoinette Merle.

Suite à cela, tout le monde se donne rendez-vous pour ce prochain mardi 21 novembre, à 20 h 30, salle du château.

Et vous qui êtes également mordu (e) de danses, ce rendez-vous est également le vôtre.

du Massif Central, Haute-Loire d'Autrefois, Danses Populaires d'Occitanie) mais surtout nous nous sommes inspirés de tout ce que nos parents et grands-parents nous ont raconté sur leur manière de danser et la façon dont se déroulaient les veillées et les travaux des champs. L'une de nos premières danses a été la bournée des Bâtons en hommage au temps où l'on gardait les vaches avec les bâtons de berger (en patois les Pastourios étaient les pâtres ou les bergers, d'où le nom du groupe). Puis



Stéphane et Patricia ont remplacé Laurent à l'accordéon ; plus besoin de cassettes, nous avions 2 jeunes musiciens. Le groupe démarre donc officiellement le 13 novembre 1990 avec une trentaine d'adhérents (danseurs adultes et jeunes, musiciens et sympathisants). Le maire de l'époque Guy Granger (président d'honneur) laisse à notre disposition une salle du château pour nos entraînements une fois tous les 15 jours. Il a fallu mettre au point un programme de danses (bourrées, polkas, mazurkas, scottishs) en adaptant des chorégraphies diverses ; quelques danseurs étaient choisis pour travailler les danses et ensuite les apprendre au reste de la troupe.

Le groupe se structure

Et nous avons commencé nos représentations. La toute première a eu lieu le jour même du 13 novembre au château pour les Gastrôleries ; puis le 27 décembre à la maison de retraite de St-Maurice-de-Lignon et là nous avons réalisé que nous avions notre place pour apporter un peu de bonheur aux anciens qui revivaient quelques bons moments de leur jeunesse à travers nos danses au rythme de l'accordéon. Très vite, les demandes se sont enchaînées pour animer différentes fêtes de quartiers, de villages, d'écoles, de la paroisse... à Monistrol et dans les communes voisines. Pendant un temps Isabelle a renforcé le groupe de musique, et nous avons investi dans l'achat d'une cabrette. Il a fallu aussi s'équiper d'une sono et préparer une bannière (Francette Schulze se propose alors pour peindre sur tissu un couple de danseurs avec le nom du groupe «Lous Pastourios»).

Pour les costumes, les femmes ont fait des recherches auprès des anciens et récupéré certaines tenues d'origine : robes, jupes, jupons, grandes culottes, chemisiers et surtout les coiffes en dentelles propres à la Haute-Loire et pour les hommes : pantalons, gilets, foulards, chapeaux. Certaines ont pu être utilisées, d'autres trop fusées par le temps, ont servi de modèles. Au fil du temps, les entraînements chaque mardi ont été bénéfiques pour nous perfectionner, augmenter notre répertoire, varier les chorégraphies et arriver à créer un spectacle d'une trentaine de danses, partagé en deux parties : une en rapport avec les travaux des champs en utilisant le matériel d'autrefois (râteaux, fauilles, bâtons, fléaux ...) et une deuxième évoquant le temps des veillées près du «cantou» .





Les animations se multiplient

Dans nos premières années, les fêtes du terroir (batteuse, moissons...) auxquelles nous participions à Monistrol, dans la Haute-Loire et autres départements voisins, attiraient du public, ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. C'est pourquoi nous recherchons maintenant des fêtes en montagne où l'on reste davantage fidèle aux traditions. En 1990, il existait une dizaine de groupes folkloriques sur la Haute-Loire et en 1992, nous avons été invités au 1^{er} rassemblement de groupes folkloriques auvergnats du département à Rosières, et l'année d'après à Sansac-l'Église. À ce moment-là nous avons été sollicités pour en organiser un à Monistrol mais, nous trouvions qu'un spectacle avec seulement des groupes auvergnats (mêmes costumes, mêmes musiques) était plutôt monotone pour le public.

Nous avons laissé passer quelques années et avons organisé en 2004 un 1^{er} rassemblement folklorique inter-régional avec différents groupes de France (Dauphiné, Bourgogne, Provence, Portugais du Puy) avec succès. Il a donc été décidé de renouveler cette manifestation



tous les 3 ans jusqu'à ce que le confinement coupe notre élan. Ces rencontres ont permis des échanges très intéressants avec plusieurs régions de France : Landes, Pyrénées, Provence, Normandie, Hautes-Alpes, Savoie ...et jusqu'à Monistrol - de Monserrat en Espagne (dans le cadre du jumelage de la commune).

Notre popularité a grandi et nous étions de plus en plus demandés (environ une vingtaine de représentations par an). Des jeunes ont intégré le groupe, certains sont restés plus longtemps que d'autres, mais à l'adolescence préférant choisir d'autres loisirs ou pris par leurs études, ils nous quittaient et il fallait en former de nouveaux ce qui était décourageant ; alors que les enfants étaient très appréciés dans les maisons de retraite.



Un groupe tourné vers l'avenir

Au cours des années, des changements ont eu lieu au niveau du bureau. Dany était bien parti pour être président pendant de nombreuses années mais il nous a quittés subitement en 2004 en nous laissant désesparés. Il tenait tellement à son groupe que nous avons dû faire face. Yvette Demars a assuré l'intérim puis j'ai été fortement encouragée et soutenue par la famille des Pastourios pour prendre la succession et poursuivre le chemin tracé par Dany. À chaque représentation, nous lui rendons hommage avec une danse à laquelle il tenait beaucoup le «Meunier» qui rappelle la roue du moulin qui écrasait le grain.

Le renouvellement du tiers sortant tous les 3 ans a apporté des changements de personnes dans les différents bureaux qui se sont succédés. La présidence n'a pas changé depuis 2005 et Gilles le trésorier est fidèle à son poste depuis 1996. En ce qui concerne les musiciens, Patricia n'a jamais lâché le groupe : Sylvain Tamier, Damien Gatel l'ont accompagnée pendant quelques années et ensuite Damien Lyonnet mais pris par leurs études, puis le travail, ils ne pouvaient plus suivre. Ensuite ce sont Chantal (à la vielle) et Monique (à la cabrette) qui ont renforcé l'équipe et depuis quelques années nous avons un deuxième accordéoniste avec Alain Buisson.



En 1996 nous avons lancé un thé dansant animé par les musiciens du groupe, avec une partie spectacle et une partie bal (au gymnase du Monteil). Forts du succès obtenu nous en avons organisé un autre l'année d'après à Confolent : grosse déception (lieu, époque mal choisis). Par la suite il a été décidé de ne pas mélanger les deux de faire seulement le bal avec des orchestres extérieurs. Depuis, chaque année, le thé dansant a lieu en novembre à la Capitelle.

Nous arrivons à nos 33 ans d'existence, les personnes ont changé, certaines nous ont quitté malheureusement, d'autres ont souhaité prendre du recul mais la troupe des « Pastourios » (59 adhérents, danseurs, musiciens et sympathisants) continue son œuvre pour défendre notre patrimoine. Nous souhaiterions avoir un peu plus de « sang jeune » (l'âge de nos danseurs va de 13 à 80 ans). Pourquoi nos traditions et cet héritage musical que nous ont laissés nos ancêtres n'intéressent-ils pas la population d'aujourd'hui ? Trop d'activités, une vie trop « speed » et le modernisme nous font oublier les richesses de nos origines. Comme je le disais à la dernière assemblée générale : « entretenir des pensées positives, c'est comme semer des pétales de roses sous les pas de la vie ».



Annexe 1 : la charte du groupe des Pastourios

Préambule :

Notre monde oublie parfois qu'il a un passé ; les personnes qui ont vécu avant nous ont contribué à ce que nous sommes aujourd'hui ; nous avons une histoire, des coutumes et des valeurs que nous ont laissées nos parents et nos ancêtres. Nous constatons que ce patrimoine n'est pas très connu des générations actuelles qui ignorent comment le travail dans les campagnes était dur sans la mécanisation et tous les moyens modernes. Nous souhaitons que la richesse de notre passé soit reconnue et respectée par notre société et en particulier des jeunes qui ont besoin de connaître leurs racines et les vraies valeurs.

1) Une mission

Le groupe folklorique se donne le but de conserver la danse, la musique et le costume populaire traditionnels avec leurs caractères locaux et de les faire connaître. Par notre association, à travers nos danses nous voulons faire redécouvrir les traditions, le patrimoine culturel propre à notre région en rappelant la vie d'autrefois, les richesses et les valeurs qui nous ont été transmises par ceux qui ont vécu avant nous. Notre souhait est de replonger les anciens dans leurs souvenirs pour leur donner du plaisir (quel bonheur de les voir sourire, battre la mesure ! en particulier quand ce sont

les jeunes qui se produisent) et leur montrer que l'on s'intéresse à ce que fut leur vie de travail et de loisirs ; nous désirons que notre jeunesse soit respectueuse des richesses du passé en rassemblant un public intergénérationnel pour permettre de créer des liens d'amitié et de partage. En organisant des échanges avec d'autres régions, nous découvrons et faisons découvrir des coutumes différentes des nôtres. La danse est l'expression de l'identité de notre territoire et constitue une démonstration de la spécificité de celui-ci, elle assure la pérennité d'un art populaire.

2) Des objectifs :

Le rôle de notre association est d'initier des jeunes et des adultes à l'exécution de danses folkloriques en vue de présenter des spectacles.

Depuis 1990, notre groupe fait revivre les traditions de notre région Auvergne. Nous présentons des danses à travers lesquelles nous rappelons la vie de nos anciens, les travaux des champs (moisson, battage au fléau, la roue du moulin qui tourne pour écraser le grain) mais aussi le temps des veillées (on se retrouvait près du « cantou » pour manger la soupe aux choux, chanter et danser). L'esprit d'autrefois est restitué et pour y rester fidèles le plus possible nous prenons conseil auprès de personnes susceptibles de nous donner des informations.

Nous nous produisons dans les maisons de retraites, les établissements spécialisés, les écoles et également lors de fêtes (terroir, transhumance, vieux métiers) locales, départementales, régionales et internationales. Notre public peut être varié : des anciens particulièrement sensibles à l'évocation du passé mais nos spectacles aiguisent aussi la curiosité des plus jeunes et des enfants .

Notre répertoire se compose de bournées, polkas, mazurkas, scottishs... Nous transformons la danse spontanée en un spectacle programmé dans lequel nous utilisons les outils anciens : râteaux, fauilles, fléaux, bâtons de berger, marmites... En costumes traditionnels de notre région, en sabots, au rythme de l'accordéon, de la vielle et de la cabrette, nous prenons le pas pour entraîner le public à se replonger dans l'ambiance d'autrefois.

Nous apportons au public un « plus historique et culturel » par un commentaire qui introduit les danses afin de les ancrer dans le contexte de l'époque et de la région représentée.

Au cours de rassemblements entre groupe de différentes régions, nous partageons coutumes et traditions.

3) Des valeurs

Respect des traditions

Retrouver une joie de vivre après un dur labeur

Echanges culturels entre jeunes et anciens et avec d'autres groupes

Tisser des liens d'amitié

Partager notre passion de la danse

Redécouvrir et transmettre certaines valeurs en partie oubliées à notre époque : goût de l'effort, entraide, solidarité, convivialité, sens de la fête, des plaisirs simples à partager en famille, entre amis, toutes générations confondues.

Apporter du plaisir à notre public.

4) Structure de l'association

Association loi 1901 avec un bureau (président, vice- président, secrétaire, trésorier) composé de 7 membres ; les décisions et projets sont élaborés et décidés en conseil d'administration.

5) Spécificité du groupe

Chorégraphies propres à notre groupe dans lesquelles nous utilisons des outils d'autrefois

L'enchaînement des danses s'effectue dans un ordre chronologique par rapport au déroulement des

travaux dans le temps.

Pas de musique enregistrée ; des musiciens nous accompagnent avec des instruments typiquement traditionnels.

Annexe 2 : quelques bureaux au fil des décennies

1993

Président : Dany Lauranson

Président d'honneur : Guy Granger (maire de Monistrol)

1^{er} vice-président : Maurice Viallon

2^e vice-présidente : Yvette Demars

Secrétaire : Marie-Jo Abrial

Secrétaire-adjointe : Martine Arnaud

Trésorière : Marie Thérèse Rabeyrin

Trésorière-adjointe : Françoise Demars

Musiciens : Patricia Lauranson, Stéphane Viallon

Danseurs : Marcelle Lauranson, Françoise Demars, Marie-Thérèse Rabeyrin, Aimée Poinas, Yvette Demars, Marie-Jo Abrial, Marie-Antoinette Merle, Marguerite Tavaud, Francette Schulze, Martine Arnaud, Marinette Barriol, Chantal Mazaud, Raymonde Durant, Josy Guillaumon, Dany Lauranson, Robert Bernard, Marcel Demars, Robert Mourier, Joseph Merle, Maurice Viallon, Clément Schulze, Maurice Laurenson, Yves Liogier, Philippe François.

Jeunes danseurs de moins de 20 ans : Céline Demars, Laetitia Roure, Christophe Abrial, Marie Pierre Bérard, Christian Bernard, Patrick Viallon, Caroline Déléage, Patricia Charrat, Céline Rousset, Maryline Fourneyron, Angélique Guillaumond, Nelly Déléage.

Membres adhérents : Pierre Rabeyrin, Marc et Joëlle Fourneyron, Rolande Bernard, Gilles Arnaud, François Tavaud, Robert Demars, Josette Viallon, Henri Durand, Paulin Demars.

2003

Président : Dany Lauranson

Président d'honneur : Guy Granger (maire de Monistrol)

Vice-présidente : Yvette Demars

Vice-président : Philippe Francon

Secrétaire : Raymonde Durand

Secrétaire-adjointe : Marinette Barriol

Trésorier : Gilles Revol

Trésorière-adjointe : Jeanine Mourier

2013

Présidente : Marcelle Lauranson

Président d'honneur : Robert Valour (maire de Monistrol)

Vice-président : Paul Déléage

Secrétaire : Maryse Bimet

Secrétaire-adjointe : Jeanine Fréry

Trésorier : Gilles Revol

Trésorière-adjointe : Patricia Januel

2023

Présidente : Marcelle Lauranson

Président d'honneur : Jean-Paul Lyonnet (maire de Monistrol)

Vice-président : Jean Louis Vassal

Secrétaire : Céline Déléage

Secrétaire-adjointe : Patricia Januel

Trésorier : Gilles Revol

Trésorière-adjointe : Marie Guillaumond



